



ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'ÉLABORATION D'UN PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNY – VISTRE - VIDOURLE

Rapport final Septembre 2015

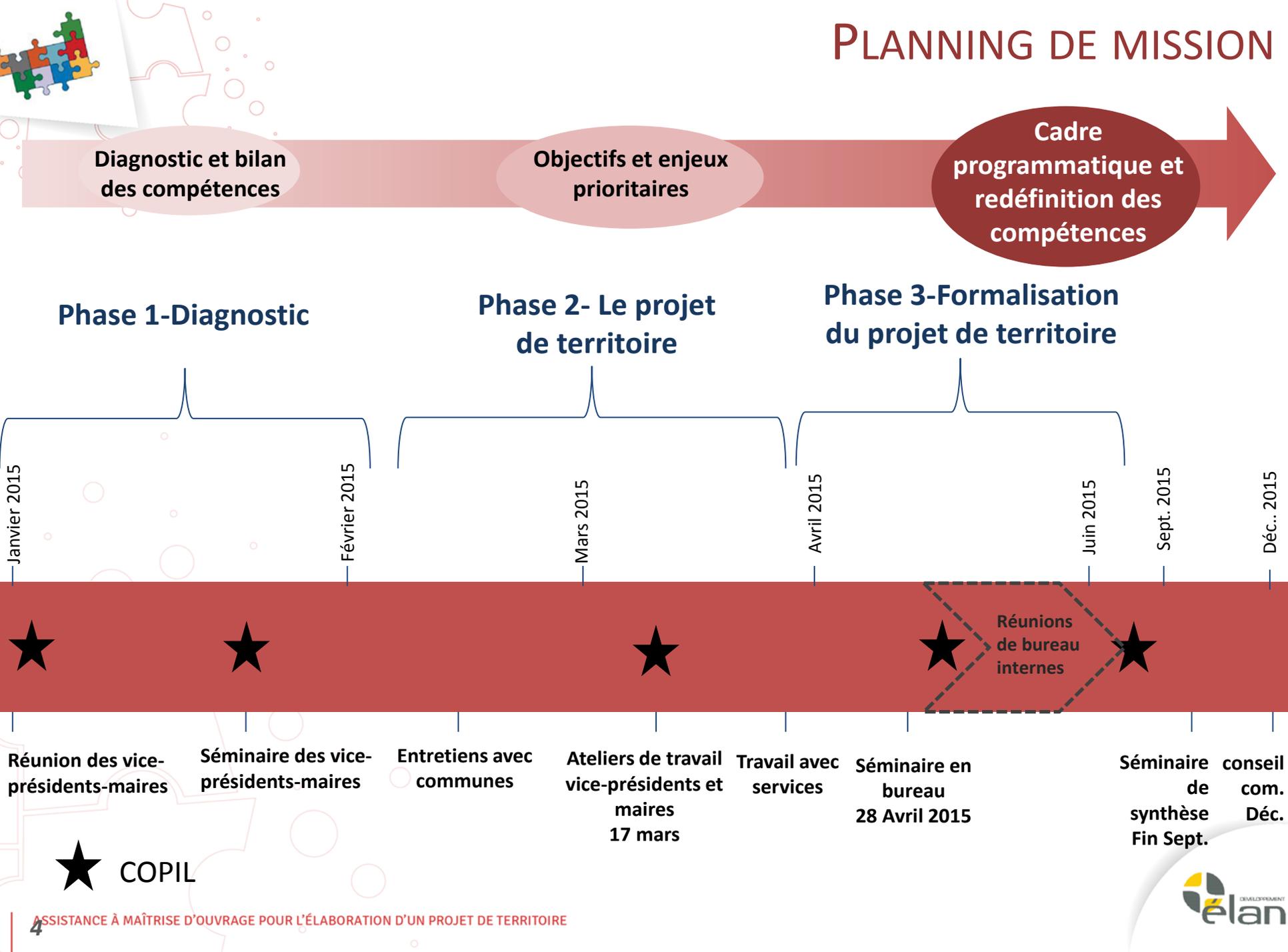


- 1** Méthodologie et calendrier..... *P. 3*
- 2** Analyse des enjeux et dynamiques territoriales par la clef de lecture **COMPETENCE**..... *P. 8*
- 3** Redéfinition méthodique des compétences pour construire le projet de territoire..... *P. 78*
- 4** Fiches préconisations par compétence..... *P. 98*
- 5** Annexes..... *P. 156*

1 Méthodologie et calendrier

- 2 Analyse des enjeux et dynamiques territoriales par la clef de lecture COMPÉTENCE
- 3 Redéfinition méthodique des compétences pour construire le projet de territoire
- 4 Fiches préconisations par compétence
- 5 Annexes

PLANNING DE MISSION

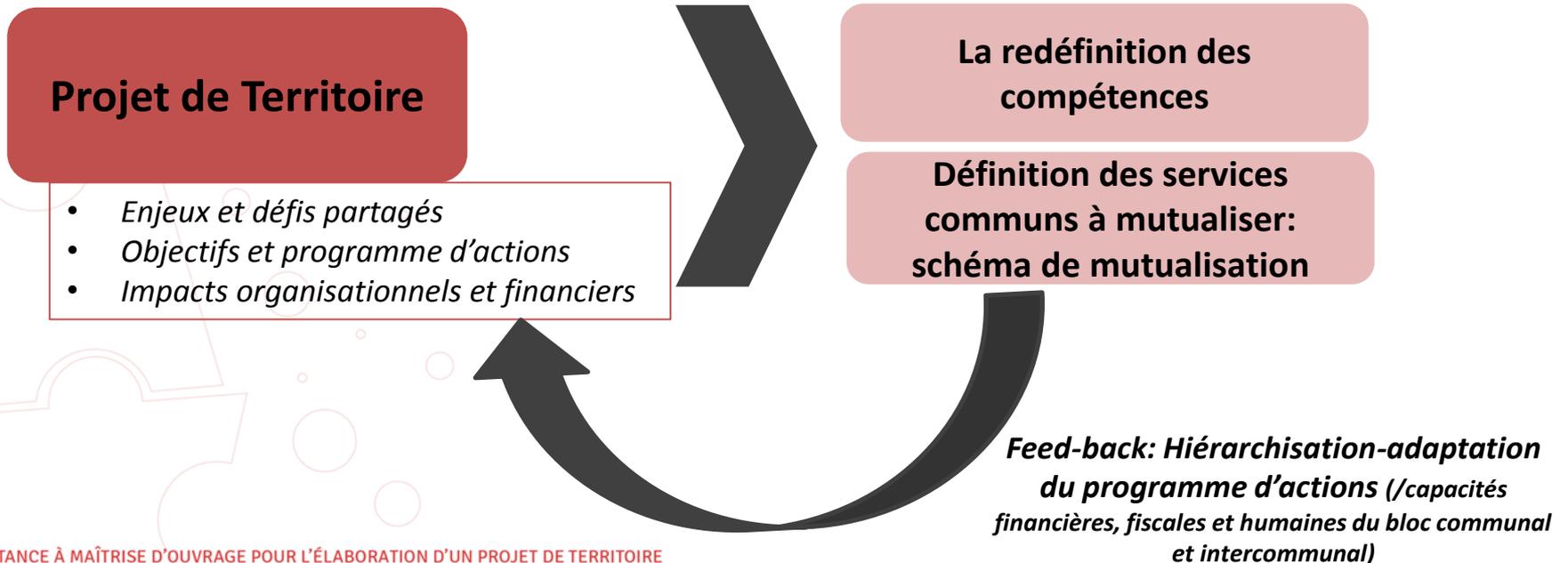


Un projet de territoire,

- c'est construire une feuille de route issue d'enjeux et d'attentes partagés sur différents domaines (urbanisme, développement économique, services aux populations, etc.)
- C'est définir les axes où l'alliance intercommunale constitue un levier de rationalisation des coûts et des moyens pour les communes

Un projet de territoire se traduit par un **programme d'actions qui implique** selon les besoins et attentes:

- La redéfinition des compétences
- La définition de services communs à mutualiser: schéma de mutualisation



2 ENJEUX MAJEURS DERRIÈRE LE PROJET DE TERRITOIRE

Compréhension des enjeux et problématiques de développement et dresser un bilan des réalisations passées

Comment?

- Etablir un diagnostic des principales composantes du territoire
- Mise en place d'un dialogue constructif avec les vice-présidents pour faire un bilan des compétences de l'intercommunalité

Consolider les compétences de l'intercommunalité dans un contexte de réforme en profondeur des collectivités territoriales, d'essor de l'agglomération de Nîmes et d'émergence de la métropole

Comment?

- Co-construction du plan d'actions/définition des ambitions stratégiques à travers des ateliers de travail avec les élus
- Traduction des ambitions à travers un plan d'actions concerté et opérationnel
- Traduction des actions sur le plan des impacts organisationnels et financiers

- Une réunion de lancement

- Un SEMINAIRE avec les VICE-PRESIDENTS-Maires des 9 commissions de l'intercommunalité

- SYNTHÈSE DOCUMENTAIRE ET ANALYSE TERRITORIALE

Enjeux et attentes

- Bilan des compétences : exercice concret actuel et projets portés
- Enjeux d'évolution des compétences au regard des éléments de diagnostic et études réalisées

Deux objectifs cadres

Objectif 1- Conforter la place du territoire comme destination économique et résidentielle dans un espace de l'entre deux

Objectif 2- Construire les ferments d'un développement économique et social endogène en valorisant les ressources du territoire

- ENTRETIENS AVEC COMMUNES
- SYNTHÈSE DES CHAMPS DE COMPÉTENCES

Synthèse: le parcours d'évolution des compétences et la construction de la trajectoire du projet de territoire avec cohérence des projets portés par les communes et rationalisation d'ensemble

1 Méthodologie et calendrier

**2 Analyse des enjeux et dynamiques territoriales par la
clef de lecture COMPÉTENCE**

3 Redéfinition méthodique des compétences pour
construire le projet de territoire

4 Fiches préconisations par compétence

5 Annexes



Quels sont les enjeux majeurs que vous percevez pour l'intercommunalité?

Soutenir le développement économique

Développement du tourisme

Cohérence territoriale et armature urbaine

Protection de l'environnement



Accueil de nouveaux habitants et développement des services

Coopération entre territoires

Modernisation des équipements et infrastructures

Quelles sont vos attentes et vos projets en cours ?

Quelles sont vos craintes ?

RESTITUTION SYNTHÉTIQUE DES ENJEUX EXPRIMÉS PAR LES ÉLUS

PERIMETRE

Intangibilité du périmètre mais renforcement de la coopération avec les territoires voisins (transport, développement économique, etc.)

MUTUALISATION

Développement des logiques de solidarité intercommunale

RENFORCEMENT OU PRISE DE COMPETENCE

TRANSPORTS:

- Maillage des modes de déplacements et articulation avec les territoires voisins avec place centrale à conforter de la gare de Vergèze (PEM) et halte d'Uchaux
- Entretien et modernisation des infrastructures routières
- Qualités de l'air et nuisances sonores liées aux infrastructures A9/RN113
- Mobilités douces dans les bourgs

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE:

- Conforter l'attractivité économique du territoire par une stratégie d'offre plus offensive (image de marque, secteur cibles, développement de projet à haute valeur ajoutée)
- Replacer le tourisme dans le développement économique du territoire
- Conforter l'activité agricole avec le soutien aux projets privés (ex: fusion caves coopératives) et le développement d'un projet alimentaire territorial (/création d'une cuisine centrale)

ENFANCE ET JEUNESSE

- Moderniser et rationaliser les équipements
- Etudier l'opportunité de création d'un lycée général

SANTÉ

- Etudier l'opportunité de création d'une maison de santé (attente du péri-médical VS opposition des généralistes)

URBANISME ET HABITAT

- Engager une réflexion d'ensemble sur l'habitat à travers un PLH intercommunal

ENVIRONNEMENT

- GEMAPI: Appréhender et anticiper les coûts qui seront à porter dans cette prise de compétences obligatoire

EAU ET ASSAINISSEMENT



UNE DÉMARCHE CONCERTÉE AVEC LES COMMUNES SUR LE BILAN DES COMPÉTENCES DE L'INTERCOMMUNALITÉ

LES COMPÉTENCES DE L'INTERCOMMUNALITÉ

OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace
 - Élaboration d'un schéma directeur*
 - Les zones d'activités économiques*
 - Participation à la démarche Pays*
 - Urbanisme*
- Développement économique
 - Zones d'activités économiques*

OPTIONELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du patrimoine
- Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire
- Elimination et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés
- Actions en faveur de l'emploi pour le public en grande difficulté

FACULTATIVES

- Organisation de manifestations
- Enfance – Jeunesse
- Prévention et sécurité
- Environnement

- Quels projets portés ? Vos appréciations sur ces projets ?
- Les enjeux du futur mandat et au-delà ? Quelles évolutions et contenu des prises de compétences ?



En appui les analyses des enjeux ou projets territoriaux spécifiques

Compétence aménagement

- *Élaboration d'un schéma directeur*
- *Participation à la démarche Pays*
- *Urbanisme*

Projets récemment portés ou en cours/en réflexion

- Participation au SCOT/Pays
- Participation au Plan de Protection de l'Atmosphère
- Instruction des autorisations d'urbanisme
- Mise en place d'un SIG intercommunal
- Accompagnement des communes dans leurs opérations: révision de PLU, passage POS en PLU, extension habitat



LES ENJEUX DU FUTUR MANDAT ET AU- DELÀ Evolution contenu et prise de compétences

Urbanisation raisonnée?

➔ *Accompagnement des communes dans la réalisation de projets d'ensemble (densification centre bourg? Renouvellement urbain? Mobilités douces et cheminements piétonniers?)*

Structuration de l'armature urbaine?

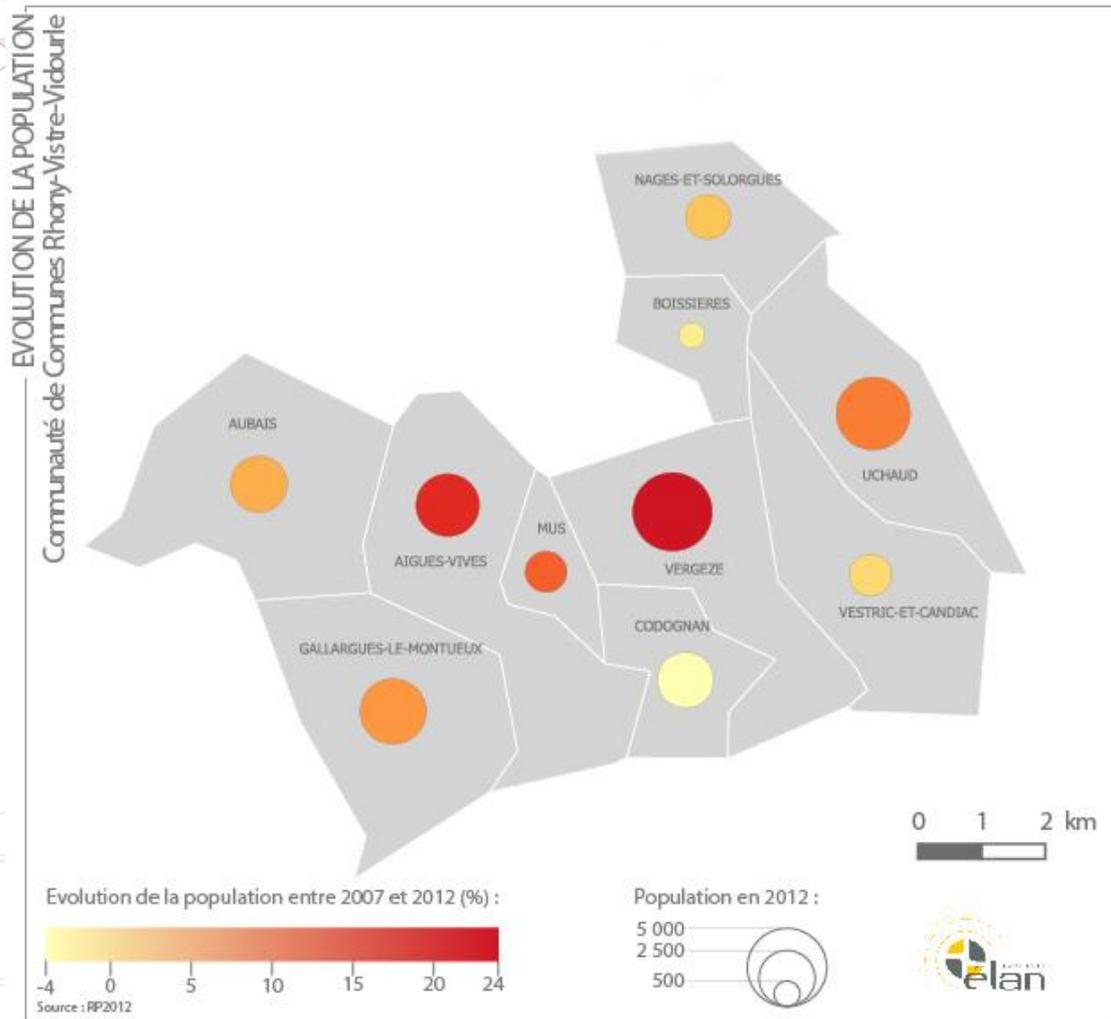
Réflexion et hiérarchisation des fonctions, maillage des transports et équilibre dans la création de logements

➔ *vers une prise de compétence (transport/habitat) ou schéma directeur?*

Autres?

ANALYSE DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

Démographie- Dynamique d'évolution



- La Communauté de Communes Rhôny-Vistre-Vidourle compte 25 724 habitants sur son territoire.
- **Vergèze** et **Uchaud** sont les communes les plus peuplées avec respectivement 4 875 et 4 203 habitants (source : INSEE, RP 2012).
- Vergèze et Aigues-Vives ont connu le plus grand accroissement de population entre 2007 et 2012, respectivement +23 % et +20 %.
- Sur l'ensemble de la CCRVV, la croissance de la population a été plutôt forte (9,3%) au regard de la croissance du département du Gard (+4,9%) et de l'Hérault (+6,2%) sur la même période.

Une pression démographique importante sur le territoire liée à sa situation de carrefour stratégique entre Nîmes et Montpellier et sa connectivité aux axes de transport routier, autoroutier et ferroviaire.

La polarité démographique de Vergèze semble se distinguer au regard des dernières évolutions recensées.

	C.C.	Gard	Hérault
Tx de variation annuel de la population	1,96%	1,01%	1,19%
Tx de variation du aux entrées sorties	1,54%	0,72%	0,85%
Tx de variation du au solde naturel	0,41%	0,28%	0,34%

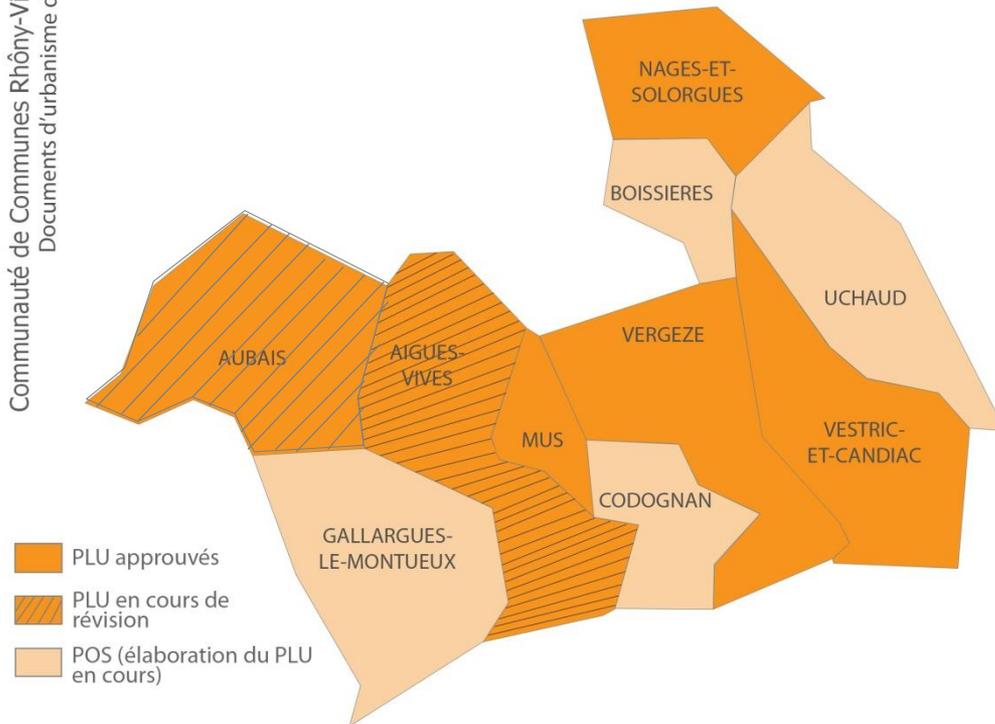
Source: INSEE, RP 2006-2011

ANALYSE DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

Etat d'avancement des documents d'urbanisme

14

Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle
Documents d'urbanisme des communes



■ PLU approuvés
▨ PLU en cours de révision
■ POS (élaboration du PLU en cours)

0 1 2 km

Source : IGN (Geofla)



- Toutes les communes de Communauté de Communes ont un documents d'urbanisme:
 - 5 communes ont un PLU approuvé.
 - 1 commune (Aigues-Vives) est en cours de révision du PLU.
 - 5 communes ont un POS et sont en cours d'élaboration de leur PLU (arrêté par délibération du conseil municipal).

La pression démographique constitue un facteur d'incitation des communes pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.

Aujourd'hui, si cette compétence est bien prise en charge par les communes, des leviers d'accompagnement et de mutualisation peuvent être envisagés sur différents aspects.

ANALYSE DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

Revenu net déclaré moyen

Commune	Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal	Nombre de Foyer fiscaux
Aigues-Vives	24 863 €	1 214
Aubais	26 481 €	999
Boissières	29 408 €	197
Codognan	25 319 €	971
Gallargues-le-Montueux	23 832 €	1 407
Mus	26 018 €	538
Nages-et-Solorgues	33 087 €	637
Uchaud	21 713 €	1 738
Vergèze	24 214 €	2 015
Vestric-et-Candiac	22 139 €	501
Intercommunalité	24 778 €	10 217

Le revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2011 au sein de l'intercommunalité est de **24 778 €** (Source : Insee - DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages.)

Des communes qui s'éloignent de cette moyenne:

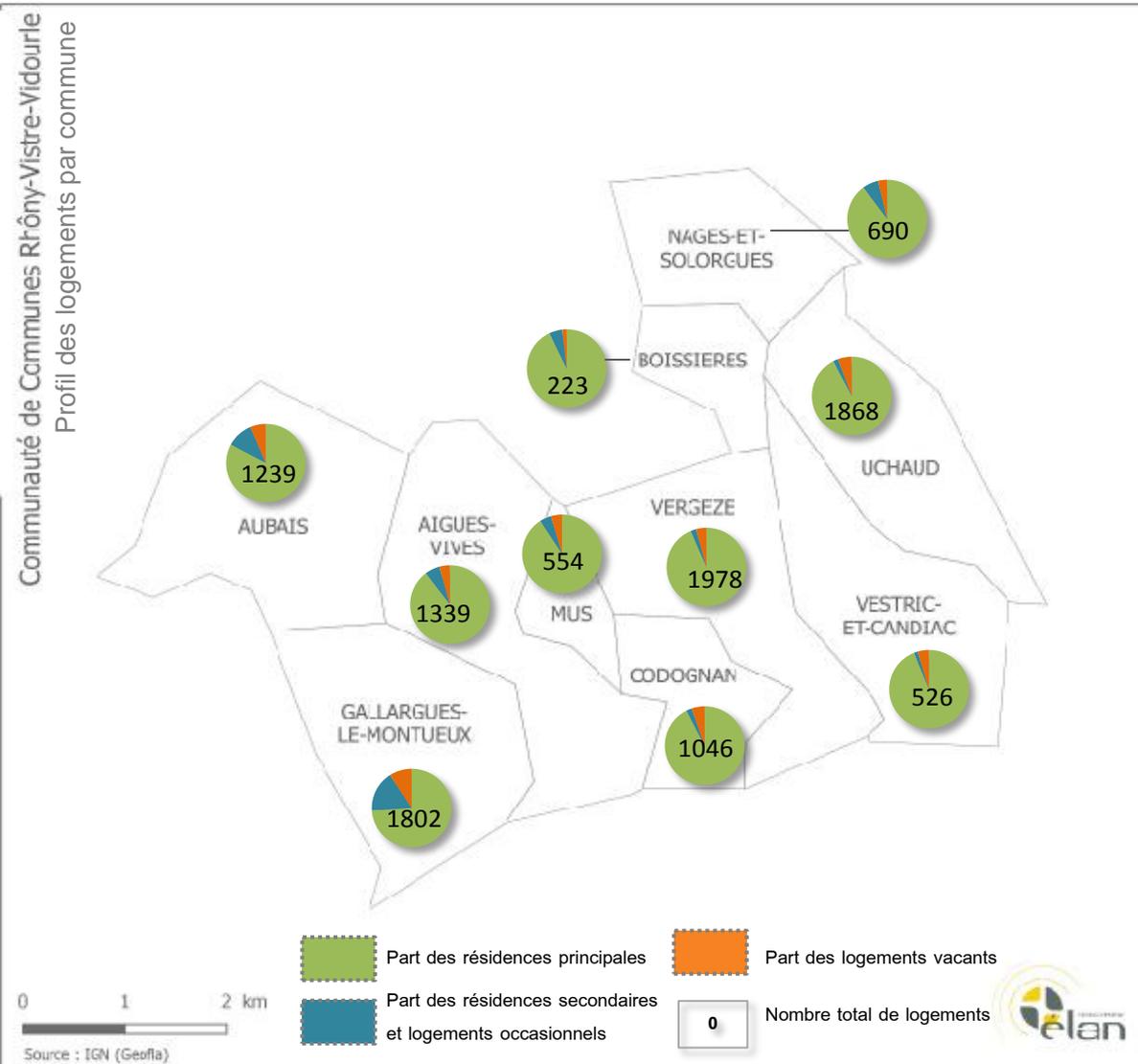
- En situation supérieure: Nages et Solorgues, Boissières
- En situation inférieure (Uchaud, Vestric)

Profil des logements

La Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle compte 11 266 logements sur son territoire dont 88,1% de résidences principales (9 924) (source : INSEE, RP 2011).

L'intercommunalité compte 720 résidences secondaires (6,4% des logements totaux). **Gallargues-Le-Montueux** et **Aubais** sont les communes disposant du plus de résidences secondaires avec respectivement 305 et 134 résidences (source : INSEE, RP 2011).

La Communauté de communes compte peu de logements vacants puisqu'ils ne représentent que 5,5% des logements totaux (623 logements vacants). L'ensemble des communes recensent des logements vacants mais on relève **une part légèrement plus importante sur les communes de Gallargues-Le-Montueux** (9,1% soit 164 logements) et **d'Aubais** (6,4% soit 80 logements).

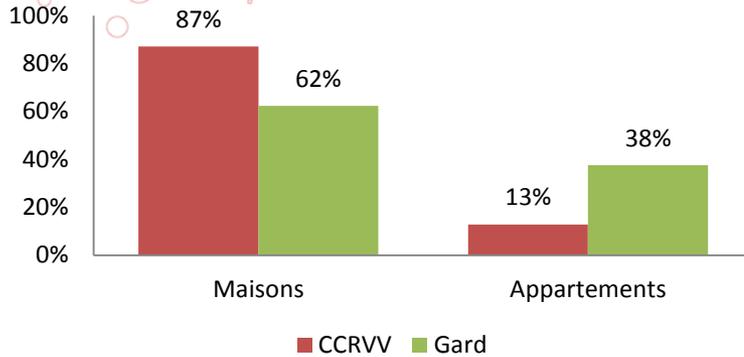




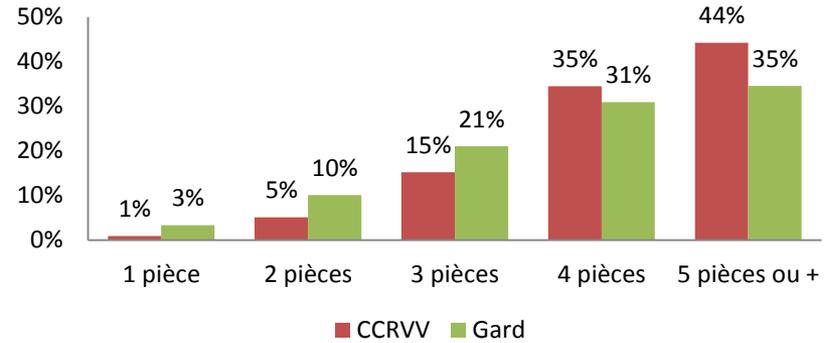
ANALYSES DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

Etat des lieux de l'habitat-Typologie des logements

Typologie des logements



Taille des logements



De grandes maisons...

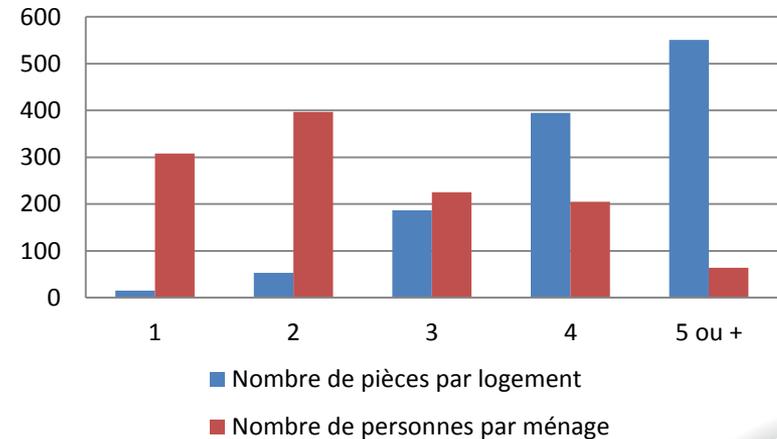
La grande majorité des logements sont des maisons ((87 %), supérieure à celle du Gard (62 %).

La majorité de ces logements sont de grande taille, avec 79 % des logements qui comprennent 4 pièces ou plus. Pour comparaison, dans l'ensemble du Gard, ces grands logements ne représentent que 66 %.

...inadaptées à la composition des ménages

L'analyse de la composition des ménages montre que l'offre en logements actuelle est inadaptée : alors que les ménages d'une ou deux personnes représentent 59 % des ménages, les logements d'une ou deux pièces ne représentent que 5 % du parc existant.

Relation entre la composition des ménages et la taille des logements



ANALYSES DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

Flux et déplacements

La CCRVV est traversée par deux axes routiers principaux parallèles qui relient Nîmes à Montpellier : l'A9 et la N113, et un axe secondaire : la D135 ou chemin des Canaux.

Ainsi grâce à l'autoroute, Nîmes est à une trentaine de minutes et Montpellier à 40 minutes.

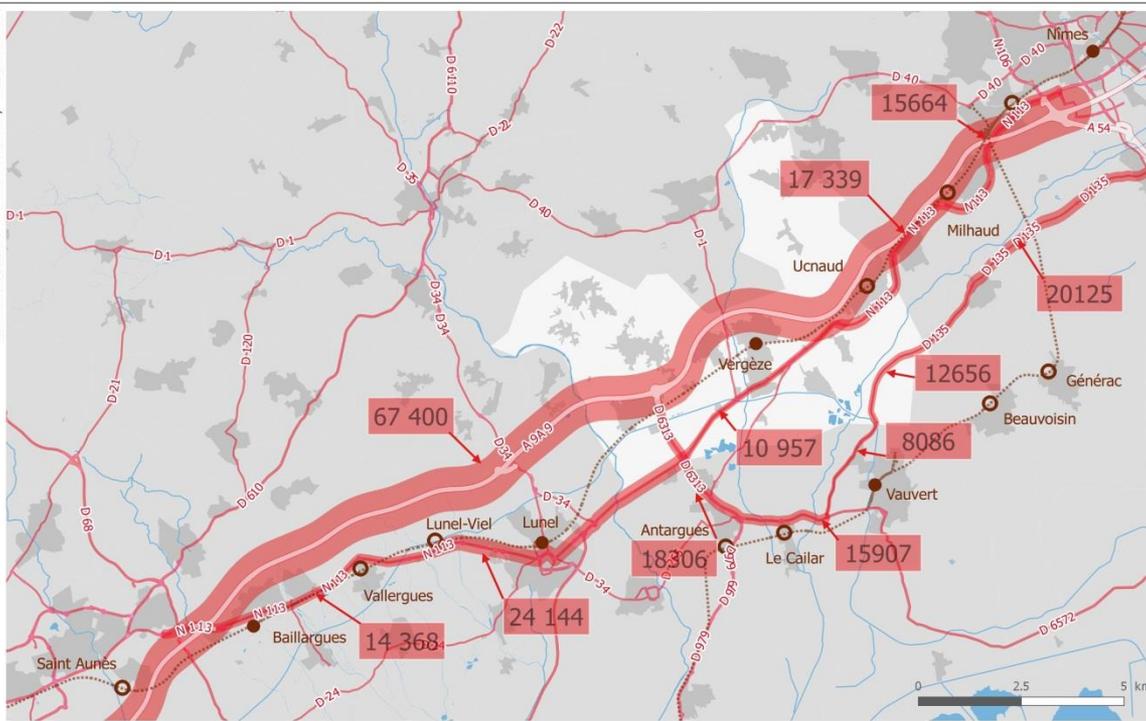
Les principaux flux routiers qui traversent la CCRVV se situent sur ces trois axes structurants.

- En 2013, au niveau de Gallargues-Lunel sur l'A9, le trafic moyen journalier annuel des véhicules légers était de 67 400.
- Ce trafic plus faible sur la N113, représente **10 957 au niveau de Codognan**.
- Sur la D135, les flux au niveau **du sud-est de l'intercommunalité** représentent **12656 véhicules** par jour.

La circulation sur le territoire intercommunal présente aussi des problématiques importantes de sécurité au niveau des points de passage de la voie ferrée; notamment sur les communes d'Aigues Vives et Vergèze.

FLUX ET DÉPLACEMENTS

Communauté de Communes Ribonny-Vistre-Vidourle



Trafic moyen journalier annuel des véhicules légers
Réseau routier
Réseau ferré
Occupation du sol

- Trafic sur les routes principales
- Autoroutes
- Voies ferrées
- Surfaces en eau
- Routes principales
- Gare
- Surfaces urbanisées
- Routes secondaires
- Halte

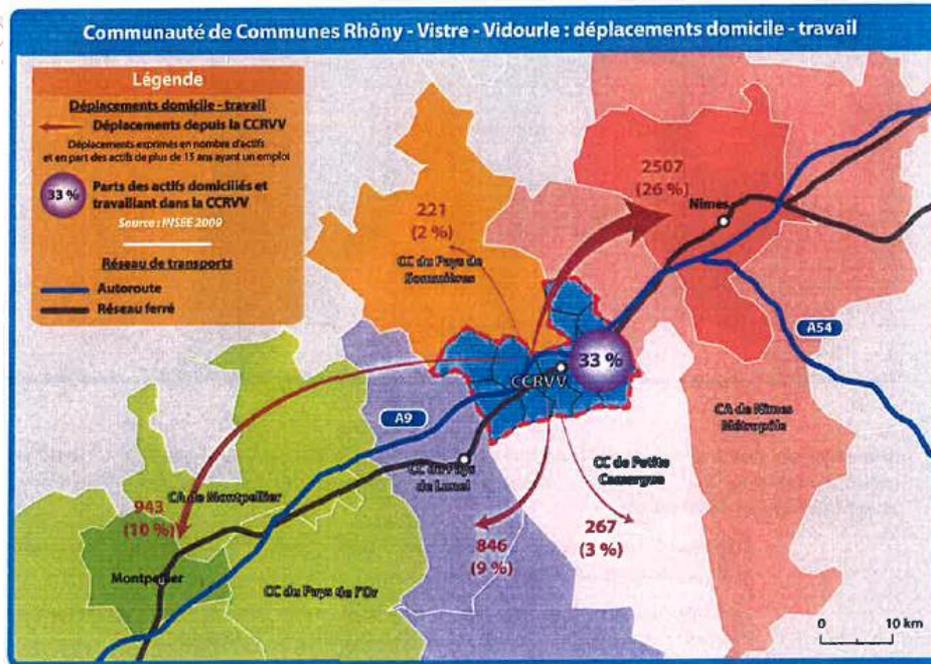
Sources : DREAL, OSM 2012



- Des flux de circulation importants avec des impacts non négligeables sur la pollution atmosphérique (PPA en cours) et la pollution sonore.
- Des solutions à rechercher dans la limitation du recours à la voiture individuelle dans le cadre des déplacements domicile-travail (intermodalité avec le train, développement du covoiturage).
- Des aménagements à effectuer pour assurer la sécurité des déplacements sur le territoire intercommunal (passages de la voie ferrée, Carrefour RN113-Vestric, route des Canaux).

ANALYSES DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

Flux et déplacements



Source: Diagnostic « Enfance Jeunesse », Repères, 2012

Ce territoire en situation de carrefour entre Nîmes et Montpellier est marqué par des migrations alternantes importantes engendrant des problématiques en matière de gestion et sécurisation des flux motorisés.

La réponse à cette problématique passe par la limitation du recours à la voiture individuelle en :

- Adaptant la desserte en transport en commun dans l'articulation Nîmes-Montpellier
- Confortant des nœuds d'intermodalité avec le train (aménagement PEM et amélioration du cadencement actuel)
- Accompagnant les initiatives de covoiturage avec des infrastructures adaptées (une aire de covoiturage à Gallargues)
- Améliorant les connexions Nord-Sud, importantes pour l'intégration du territoire au sein du bassin de vie (ex articulation Pôle emploi de Vauvert)

Aussi cette situation de carrefour pénalise la dynamique commerçante des centre-bourg, les déplacements domicile-travail favorisant davantage les achats courants sur les pôles extérieurs et les axes de circulation principaux au détriment des commerces de proximité.

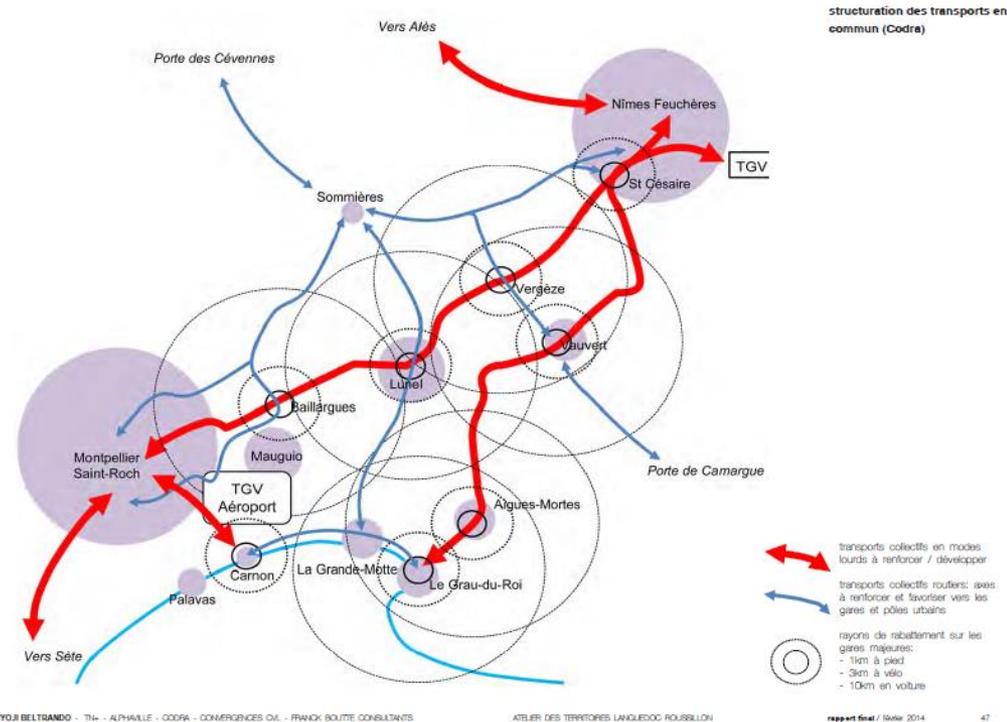
Cette situation de carrefour pose donc un certain nombre d'enjeux à traduire en opportunités:

- Enjeu de sécurité et de gestion des flux motorisés
- Enjeu de captation des flux et de limitation de l'évasion commerciale
- ➔ Opportunité de conforter des nœuds d'intermodalité sur le territoire permettant une convergence des flux et une limitation de l'utilisation de la voiture individuelle (PEM autour des gares et halte, aires de covoiturage)
- ➔ Opportunité de développer autour de ces nœuds d'intermodalité des espaces commerçants de captation des consommations courantes



ANALYSES DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

Flux et déplacements-Les pôles intermodaux



La gestion des déplacements passe par le confortement des **nœuds d'intermodalité** avec le train sur le territoire

- 1- La gare de Vergèze avec le développement d'un pôle d'échanges multimodal en projet
- 2- La gare de Gallargues
- 3- La halte d'Uchaud avec la création récente d'un parking

Ces nœuds doivent être au centre de l'organisation et la gestion des déplacements dans l'objectif de décongestionner les axes routiers et les nuisances qui en découlent avec :

- D'une part, l'organisation des modes de déplacement (bus) avec des correspondances adaptées avec le train
- D'autre part, l'aménagement et l'accessibilité des infrastructures de rabattement (parkings, cheminements piétonniers, accessibilité cyclable et routière)- A noter la création récente d'un parking à proximité de la halte d'Uchaud qui doit être suivie d'aménagements en matière d'accessibilité.

Source: Ateliers des territoires, Construire une vision partagée pour le territoire entre Montpellier et Nîmes, DREAL Languedoc Roussillon

La CCRVV est desservie par les transports en commun des Conseils Généraux du Gard et de l'Hérault. Ainsi, à partir de la CCRVV, il est possible de se déplacer vers les villes voisines.

Du côté de Nîmes, toutes les communes de la CCRVV sont desservies par au moins une ligne de bus du CG30 :

La commune d'Uchaud est la mieux desservie (lignes C33, C35, C36) ;

Les communes de Codognan, Vergèze, Aigues-Vives, Vestric et Candiac et Mus sont desservies par deux lignes ;

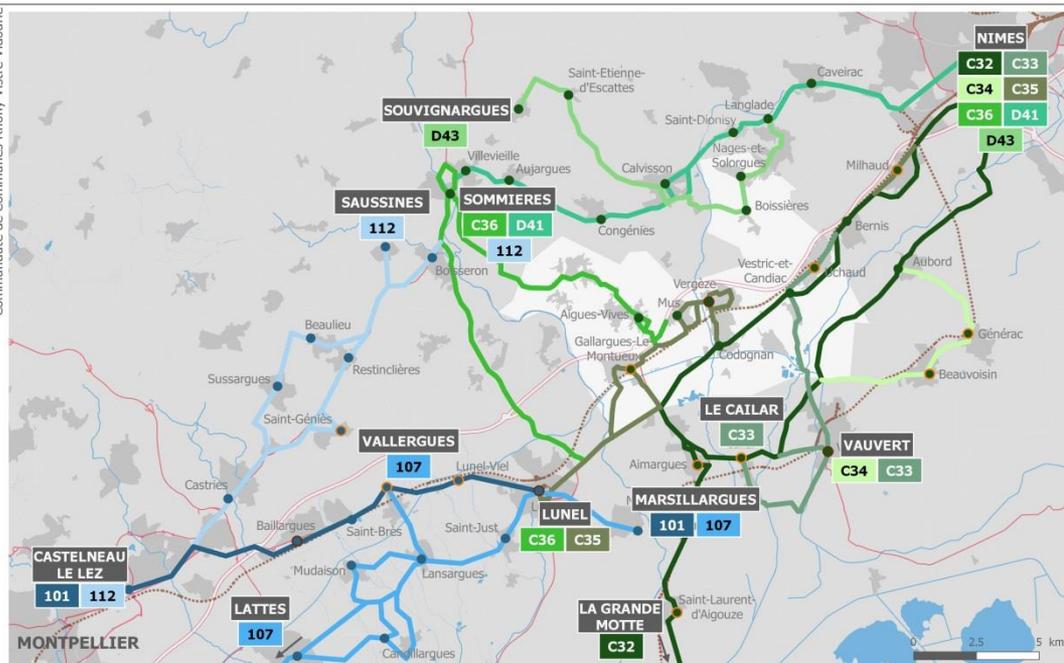
Les communes Nages-et-Solorgues, Boissières, Saint Dionizy et Gallargues-le-Montueux sont desservies par une ligne.

Du côté de Montpellier, les lignes du CG34 ne sont pas directes à partir des communes de la CCRV, mais les lignes du CG30 permettent de rejoindre les lignes du CG34 via Lunel ou Sommières. Les lignes 101, 107 et 112 sont connectées aux arrêts de tramway de l'agglomération de Montpellier.

La ligne SNCF Montpellier-Nîmes dessert les gares de Gallargues-le-Montueux, Vergèze-Codognan et Uchaud.

A partir de la gare Vergèze-Codognan, Nîmes est à 10-15 minutes de train, et Montpellier à 25-30 minutes.

TRANSPORTS EN COMMUN DES CONSEILS GÉNÉRAUX
Communauté de Communes Ribéry-Vistre-Vidourte



- Des axes de TC à renforcer dans une logique interdépartementale
- Des centralités de Nîmes et Montpellier qui organisent/polarisent le réseau de TC Bus
- Nécessité de repositionner Vergèze dans la prévision de développement d'un PEM comme CENTRALITÉ dans le maillage des TC au sein de l'intercommunalité et au-delà de l'intercommunalité.

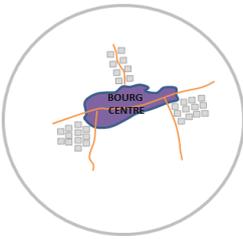
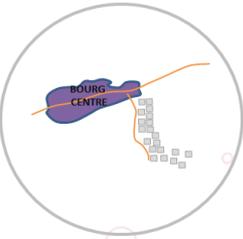


5 profils type de morphologie urbaine

1 Centre bourg relativement densifié avec création de quartiers

Type A

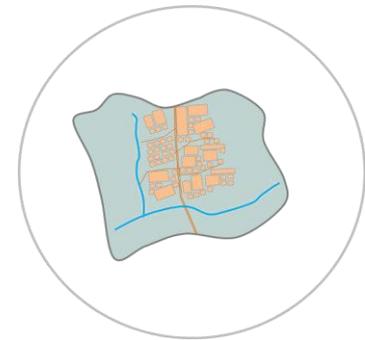
Type B



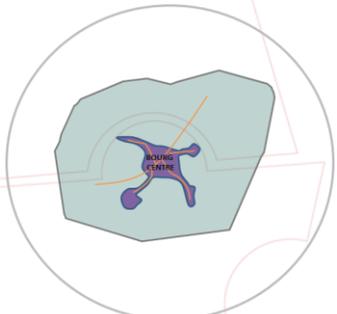
2 Communes constituées d'un ensemble urbain dense qui se prolonge au-delà des limites administratives (phénomène de conurbation)



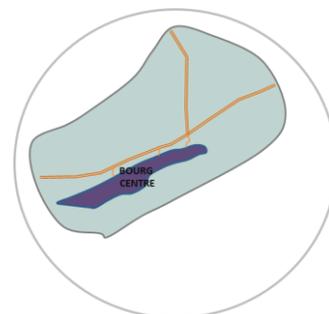
3 Communes constituées d'une urbanisation concentrée liée à un risque d'inondation important sur la commune



4 Communes à l'urbanisation marquée par un étalement urbain en étoile



5 Des communes constituées d'un bourg centre à l'urbanisation linéaire le long des infrastructures routières (phénomène de village rue).



Des profils morphologiques diversifiés avec des incidences fortes sur les volets:

- Voierie et gestion des déplacements doux
- Revitalisation des centre bourg et équilibre centre bourg/quartiers
- Assainissement



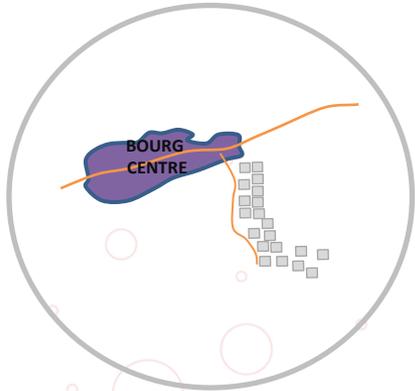
ANALYSES DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

PROFILS MORPHOLOGIQUES DES COMMUNES

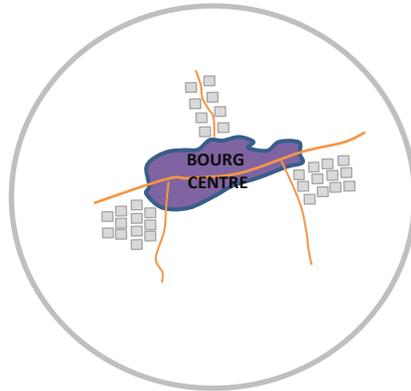
Centre bourg relativement densifié avec création de quartiers

Communes à l'urbanisation marquée par un étalement urbain en étoile

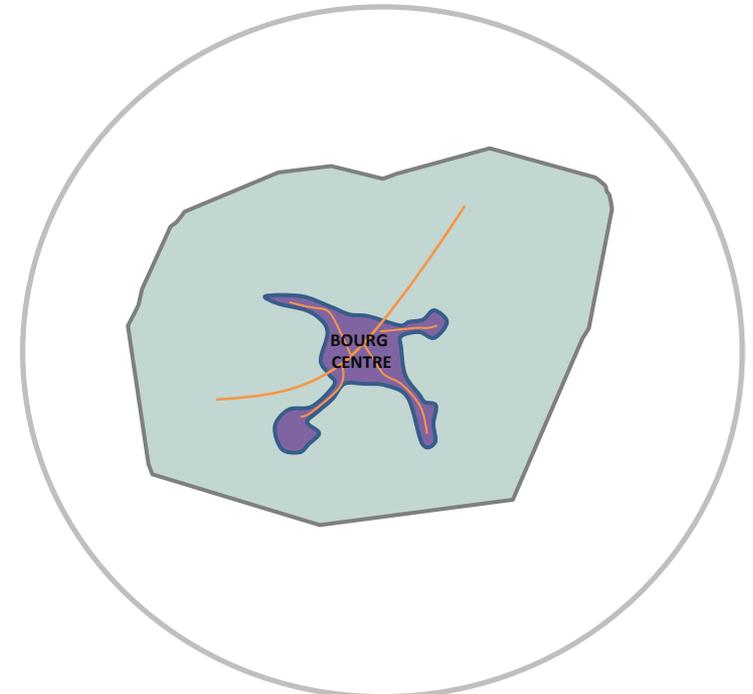
Type A



Type B



Boissières, Mus



Aubais, Aigues Vives

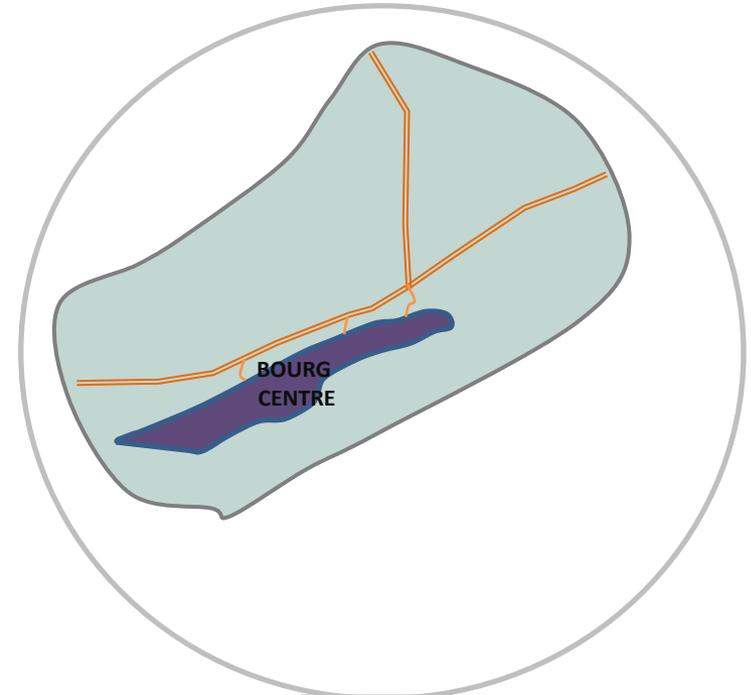
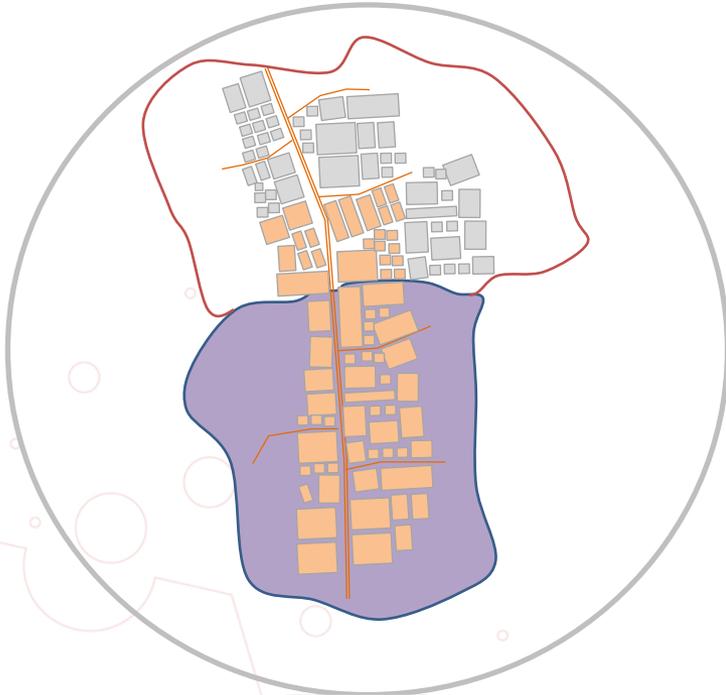


ANALYSES DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

PROFILS MORPHOLOGIQUES DES COMMUNES

Communes constituées d'un ensemble urbain dense qui se prolonge (phénomène de conurbation)

Des communes constituées d'un bourg centre à l'urbanisation linéaire le long des infrastructures routières (phénomène de village rue).



Codognan, Vergèze, Nages

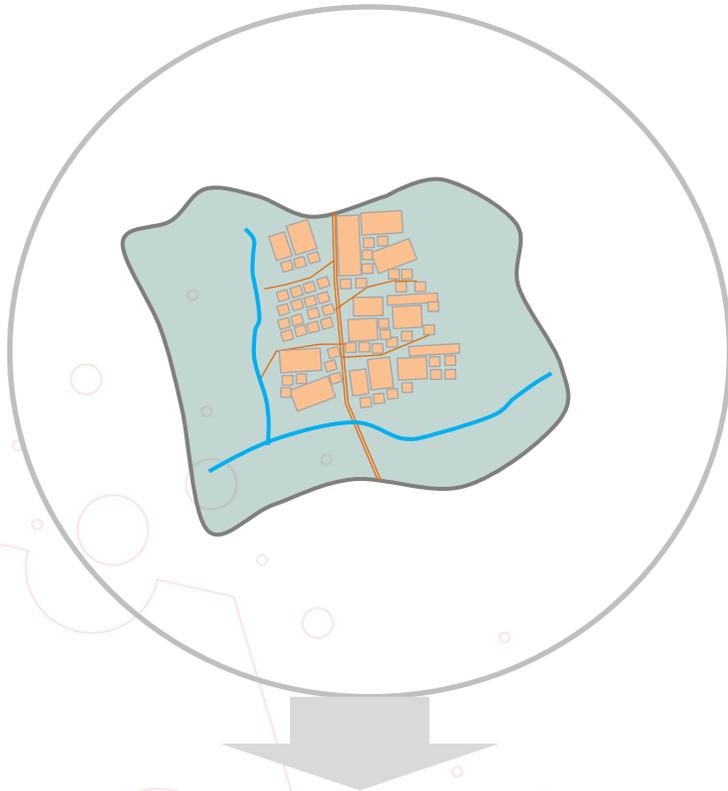
Uchaud



ANALYSES DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

PROFILS MORPHOLOGIQUES DES COMMUNES

Communes constituées d'une urbanisation concentrée liée à un risque d'inondation important sur la commune



Gallargues, Vestric

Compétence aménagement

Les +

- Réaffirmation de Vergèze comme un pôle de vie et centralité de flux à conforter
- Le territoire présente une dynamique d'emploi local importante malgré les flux domicile travail vers les pôles extérieurs : si on élargit le rayonnement à 5km hors de la périphérie, on peut estimer que le territoire emploie plus de la moitié de la population active

Les -

- Situation des communes très diverses liés aux contraintes d'urbanisme
- Pertinence de la démarche Pays est questionnée sur ce volet
- Problème de sécurité des routes pour les mobilités douces
- Un projet qui ne doit pas se centrer sur l'accompagnement des flux pendulaires vers Nîmes et Montpellier mais dans le développement de l'emploi local

Actions envisagées en 1^{ère} approche

Transport:

- Maillage interne du territoire :
 - organisation de la desserte interne par TC et mobilités douces vers les nœuds de convergence des flux
 - Développer des transports adaptés jeunes et personnes âgées
 - aménagement des voiries et infrastructures de mobilité douce
 - Sécurisation des axes routiers (=> compétence voirie/Atlas)
- Initiative du territoire à porter auprès de la Région pour mise en place d'un cadencement TER plus important pour faciliter les flux domicile travail vers Nîmes et Montpellier

Aménagements

- Programmation des aménagements nécessaires autour des gares (sortie d'autoroute)
- Initiative du territoire à porter auprès de la région et de RFF et de tout autre partenaire institutionnel concerné pour la sécurisation des aménagements sur voie ferrées et le renforcement des mobilités douces autour de ces points- Ponts sur/sous la voie ferrée (Uchaud, Vergèze, Mus, Aigues-Vives etc. (=> compétence voirie/Atlas)
- travail sur le développement des transports (en particulier collectifs) dans un axe nord/sud.

Habitat:

- Adopter une vision d'ensemble → PLH avec définition d'un pourcentage de locatif indispensable pour répondre à la demande

Compétence Développement économique

- *Zones d'activités économiques (création gestion aménagement, recensement cartographique)*
- *Valorisation de l'activité agricole existante (posture)*

Projets récemment portés ou en cours/en réflexion

2 projets réalisés:

- ZAC Pôle Actif (fin de commercialisation)
- ZAE La montée rouge (commercialisation en cours)

1 projet en suspens: Projet au sud du canal BRL



LES ENJEUX DU FUTUR MANDAT ET AU-DELÀ

Evolution contenu et prise de compétences

Communication et positionnement d'un pôle économique et commercial entre Nîmes et Montpellier?

Logique d'accompagnement-incubation d'entreprises (hôtel d'entreprises/ateliers relais)?

Mise en place et gestion de contrats d'alimentation des cantines avec les producteurs locaux?

Développement touristique?

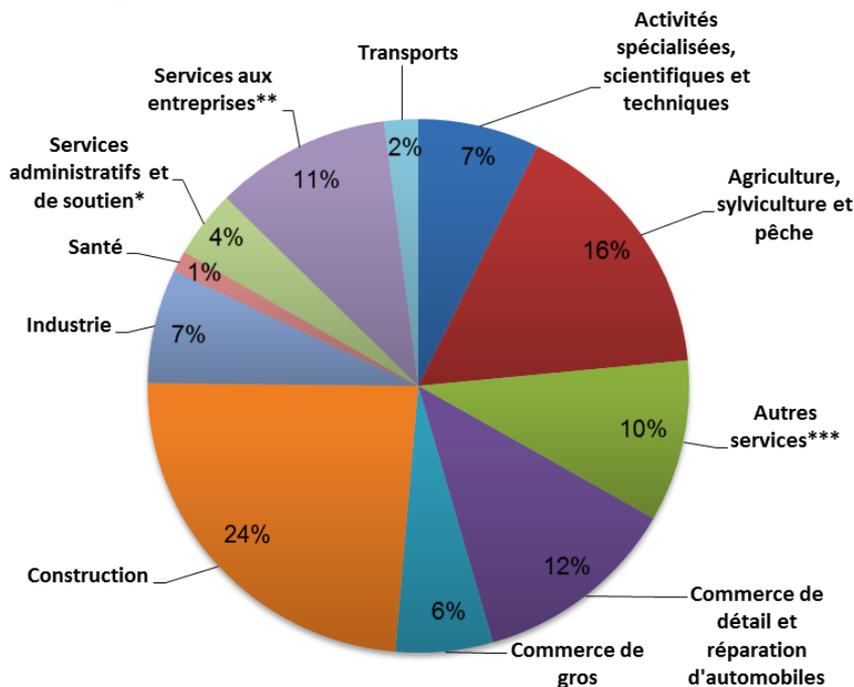
Autres?

ANALYSE DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

RÉPARTITION DES SECTEURS D'ACTIVITÉS (EN FONCTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES)

Répartition des entreprises par secteurs d'activités

Total établissements: 1172



*dont enseignement

**Activités immobilières, financières et d'assurances, information et communication

***Arts du spectacle, coiffure, soins de beauté, hébergements etc.

Comparaison départementale

Secteurs d'activités	% d'entreprises		
	C.C.	Gard*	Hérault**
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	7%	6%	8%
Agriculture, sylviculture et pêche	16%	19%	18%
Autres services	10%	14%	14%
Commerce de détail et réparation d'automobiles	12%	16%	15%
Commerce de gros	6%	4%	4%
Construction	24%	16%	14%
Industrie (manufacturière et extractive)	7%	6%	6%
Santé humaine et action sociale	1%	1%	1%
Services administratifs et de soutien (dont enseignement)	4%	5%	5%
Services aux entreprises	10%	11%	13%
Transports	2%	2%	2%
	100%	100%	100%

* 37 408 entreprises au total **63044 entreprises au total

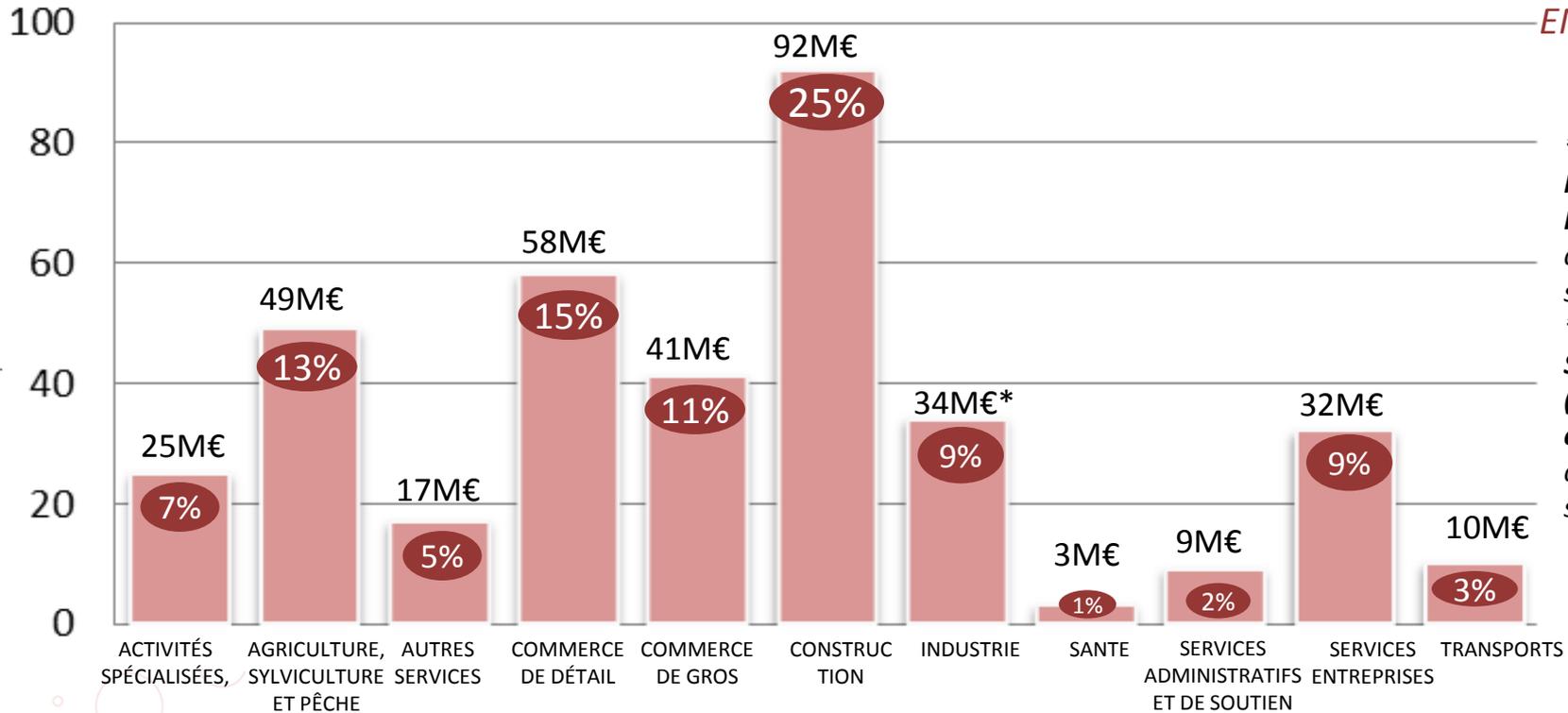
Les données reposent sur le nombre total des entreprises recensées à partir de la base ASTREE et d'une analyse des activités à l'aide de leur code du code NAF (Rév. 2) déclaré par les entreprises.

Une structure de l'économie de la Communauté de Communes par secteur d'activités relativement proche de celles du Gard et de l'Hérault. Le territoire se distingue néanmoins sur **trois secteurs: la construction, le commerce de gros et l'industrie.**

ANALYSE DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

RÉPARTITION DES SECTEUR (EN FONCTION DU CA DES

ENTREPRISES)



**** Hors Groupe Nestlé Waters - Perrier** qui ne communique pas sur son CA
**** Hors Groupe Syngenta (semence et engrais)** qui ne communique pas sur son CA

Source : Base ASTREE Septembre 2013

SECTEURS D'ACTIVITES	Principaux acteurs
COMMERCE DE DETAIL	MOUCHET-BURY (maroquinerie, Codognan), VERGEZALI (SuperU, Vergèze), R.B.C. Mobilier (Gallargues-le-Montueux)
COMMERCE DE GROS	SAKATA VEGETABLES EUROPE (Uchaud), ALPAGEL LANGUEDOC (Gallargues), SVA NEGOCE (Gallargues)
AGRICULTURE	MEDITERRABIO (AUDEMA PIERRE-OLIVIER; Mus), LA RO FORETS SARL (Codognan),
CONSTRUCTION	Société EURL J.P ELEC (Gallargues-le-Montueux), SARL Gardoise Travaux Publics (Vergèze), MASCARELL TP SEE (Travaux de construction, Nages-et-Solorgues)
SANTÉ	CLINIQUE LES OLIVIERS (Gallargues-le-Montueux), MONDIAL AMBULANCES SARL (Uchaud)
INDUSTRIE (Manufacturière)	MIDI PRINT (imprimerie journaux, Gallargues-le-Montueux), UNAC HYDROSTATIC VEHICLE CREATOR (constructeur véhicules industriels, Vergèze), A.K.S. France (fabrication matériel médico-chirurgical, Gallargues-le-Montueux), PERRIER, SYNGENTA
AUTRES SERVICES	LA CROQ AU SEL SARL (restauration, Gallargues-le-Montueux), EURL COMPLEXE DU LITTORAL (camping, Gallargues-le-Montueux), ALLE MAURY (Traiteur, Aubais)



ANALYSE DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

CLASSEMENT DES ENTREPRISES LES PLUS IMPORTANTES EN TERMES DE CA (HORS PERRIER ET SYNGENTA)

Nom de l'entreprise*	Communes	CA K€	Secteur d'activités
1. SAKATA VEGETABLES EUROPE	UCHAUD	36 557	Commerce de gros
2. MOUCHET-BURY	CODOGNAN	29912	Commerce de détail
3. VERGEGALI (SuperU)	VERGEZE	20 667	Commerce
4. OBJECTIF COIFFURE	GALLARGUES LE MONTUEUX	20 043	Commerce
5. ALPAGEL LANGUEDOC	GALLARGUES LE MONTUEUX	20 000	Commerce de gros
6. MIDI PRINT	GALLARGUES LE MONTUEUX	17 016	Industrie manufacturière
7. R.B.C. Mobilier	GALLARGUES LE MONTUEUX	15 000	Commerce de détail
8. UNAC	VERGEZE	15 000	Industrie manufacturière
9. MAISON FARRET	GALLARGUES LE MONTUEUX	12 001	Commerce de gros
10. EURL J P ELEC	GALLARGUES LE MONTUEUX	9 630	Construction

3 principaux secteurs d'activités ressortent parmi les entreprises qui génèrent les chiffres d'affaires les plus importants sur le territoire:

- **Le commerce**, secteur majeur de l'économie grâce notamment aux chiffres d'affaires des supermarchés comme le Super U de Vergèze ainsi que des sociétés de vente en gros comme Sakata (production d'ensemencements) ou la Maison Farret (vente de volaille et gibiers).
- **La construction**, deuxième secteur le plus important en termes de chiffres d'affaires après le commerce marqué par un nombre importants d'entreprises artisanales.
- **L'industrie, représentée essentiellement par des entreprises manufacturières**, grâce à des entreprises telles que Midi Print ou UNAC.
- Bien que le **secteur agricole** ne soit pas représenté on relève la présence de la coopérative agricole de la cave d'Héraclès parmi les CA les plus importants (inclus dans l'industrie).

Source : Base ASTREE Septembre 2013



Création d'entreprises par secteur d'activité en 2013

	Ensemble	%	Taux de création
Ensemble	249	100%	16,7
Industrie	16	6,4%	15,8
Construction	52	20,9%	15,2
Commerce, transports, services divers	159	63,9%	19,8
Dont commerce et réparation auto.	46	18,5%	16,3
Adm.publique, enseignement, santé, action sociale	22	8,8%	8,8

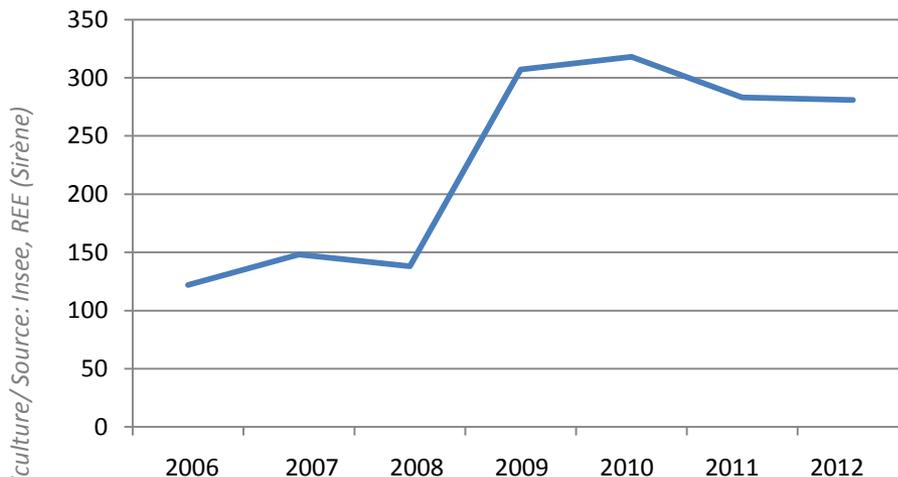
Une dynamique de création d'entreprises en 2013 qui confirme le dynamisme du secteur des services et commerces (+19,8% dont 16,3% pour le commerce) et de la construction (+15,2%).

Une dynamique de création d'entreprises également importante dans le secteur industriel (15,8%)

Ces chiffres mettent en exergue **une dynamique économique du territoire marquée par l'essor d'une économie présente** (+63,9% de création d'entreprises dans le secteur du commerce et des services) **et par l'augmentation des entreprises dans le secteur de la construction et de l'industrie qui peut s'expliquer par les opportunités d'implantation sur le territoire (foncier adapté) et sa situation stratégique à proximité des grands pôles urbains et sa connexion des axes routiers structurants (A9, RN113)**. Une récente stagnation des créations d'entreprises qui montre la nécessité d'anticiper demain l'évolution des secteurs d'activités productives (industrie, agriculture, etc.) ?

ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE DE CRÉATION D'ENTREPRISES

Evolution des créations d'entreprises entre 2006 et 2012



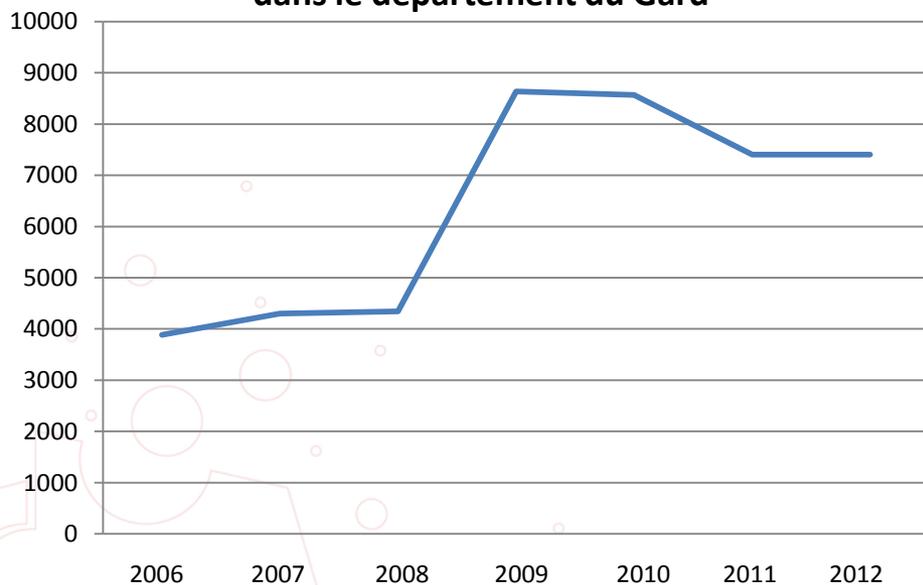
L'évolution de la création d'entreprises sur le territoire montre une **croissance importante depuis 2006 (influencé notamment par la création du statut d'autoentrepreneur)**. Cette tendance est la même au niveau départemental pour le Gard et l'Hérault qui observent également une stagnation de cette dynamique de création depuis 2011.



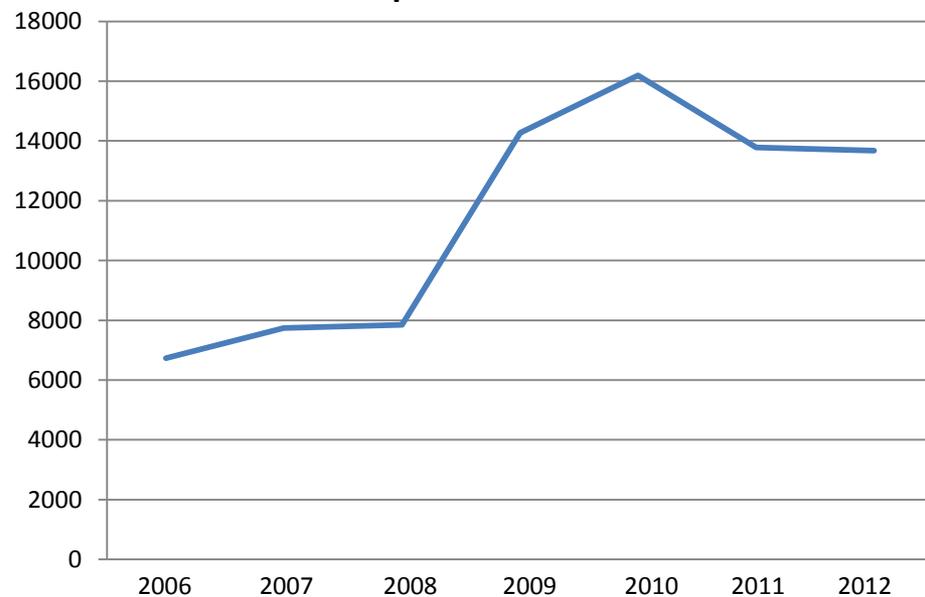
ANALYSE DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

COMPARAISON DÉPARTEMENTALE

Evolution des créations d'entreprises entre 2006 et 2012 dans le département du Gard



Evolution des créations d'entreprises entre 2006 et 2012 dans le département de l'Hérault





ANALYSE DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

DES ORIENTATIONS TECHNICO-ÉCONOMIQUES TRADITIONNELLES

PORTEUSES D'AVENIR

Malgré des difficultés pour trouver des repreneurs aux exploitations agricoles lors de départs, **L'agriculture est encore un des piliers du territoire** grâce à une orientation traditionnelle vers la viticulture aujourd'hui structurée autour de deux sociétés coopératives agricoles:

- **la coopérative Vignoble de la Voie d'Héraclès (VVH: Vignerons de la Voie d'Heracles)**, regroupant la cave de Vergèze (66 000hl/an en vins blanc, rosé et rouge) et la cave d'Aigues-Vives (site de stockage).

- **la coopérative des maîtres vignerons de Vauvert-Gallargues**, regroupant la cave de Gallargues (15 000hl/an en vin blanc et rosé) et la cave de Vauvert (35 000hl/an en vin rouge).

A elles deux ces deux structures peuvent peser plus de 100 000hl

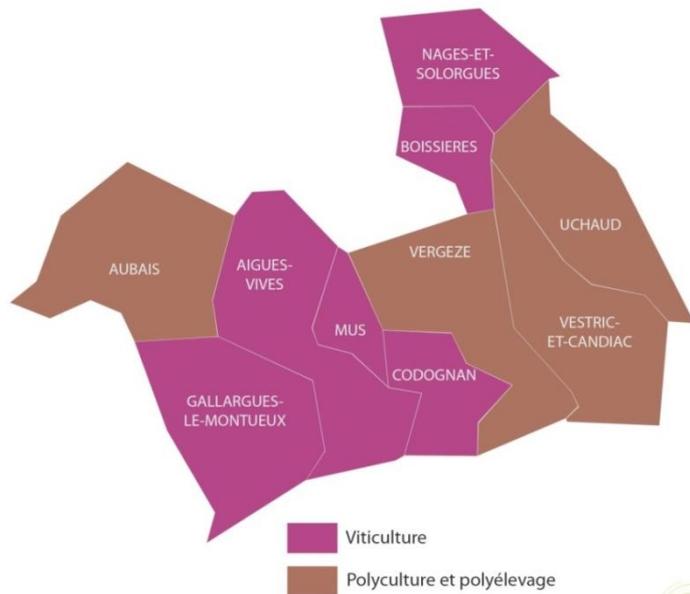
Une organisation viticole dépassant les limites intercommunales, ce qui a permis de renforcer et de valoriser la viticulture au travers deux Appellations d'Origine Protégée : Costières de Nîmes et Vin de Pays d'OC.

Etant situés sur la zone de captage de la source des eaux Perrier, les vignerons ont été sensibilisés dès 1994 à exploiter leur vignoble en Agriculture Biologique. Le nombre d'exploitations spécialisées dans l'agriculture biologique est en constante augmentation avec 37% d'exploitations en bio en 2014 contre 13% en 2008 pour la cave de Vergèze/ Aigues Vives. **La cave coopérative de Vergèze est ainsi devenue la 1^{ère} cave coopérative en vin bio de France avec 35 000hl/an de vin bio, chiffre en augmentation permanente.**

En complément de l'activité viticole, on relève une orientation des communes de Vergèze, Vestric, Uchaud et Aubais dans **la polyculture (maraichage, céréales et élevage).**

Une logique de diversification de l'activité qui peut être valorisée demain dans une logique de développement des circuits courts et d'approvisionnement de la restauration collective.

Orientations technico-économiques des exploitations agricoles



■ Viticulture
■ Polyculture et polyélevage

0 1 2 km

Source: Agreste, Recensement agricole 2010



Une activité agricole basée autour de la viticulture et une labellisation agro-environnementale qui donne une image de qualité à l'agriculture locale.

Une orientation récente vers la polyculture qui s'inscrit en complément de l'activité viticole et qui représente un levier de développement des circuits courts et un ferment pour le développement d'un contrat local d'alimentation.

ANALYSE DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

UN PROJET STRUCTURANT À VENIR PORTEUR DE VALEUR AJOUTÉE



La cave de Vergèze/ Aigues Vives rencontre un certain nombre de problématiques:

- Un manque de lisibilité avec des sites de production vieillissants et peu adaptés à l'accueil du public
- Des phénomènes récurrents de pluriactivités (seulement 40% des agriculteurs de la Cave de Vergèze/ Aigues Vives exercent à titre principal)
- Un vieillissement des coopérateurs à anticiper avec un renouvellement en cours.

Face à ce constat et afin de mieux soutenir leur développement et accompagner les producteurs dans leur métier, la coopérative a engagé une démarche proactive de consolidation à l'horizon 2017/2018 par la création d'une **Cave Nouvelle Génération d'une surface totale de 7000m²**. Ce nouveau site sera implanté sur la commune de Codognan sur un terrain mis à disposition par la Société Source Perrier, partenaire du projet et acteur économique majeur du territoire.

Un projet structurant à venir qui permettra:

- De valoriser le territoire intercommunal comme territoire vitrine dans l'excellence agro-environnementale
- De renforcer l'activité agricole, notamment biologique sur le territoire et de favoriser l'implantation et la reprise d'activité
- De préserver l'environnement et la qualité des eaux
- De valoriser l'agriculture locale autour d'un lieu vitrine des produits de terroir

Ce projet fait écho à la démarche **CASDAR « mobilisation collective pour l'agro-écologie »**, dans laquelle les VVH se sont engagés en partenariat avec **PERRIER**, avec pour objectifs de:

- Favoriser le développement des productions Bio par un encouragement aux changements de pratiques et une meilleure maîtrise du foncier facilitant l'installation et l'agrandissement des coopérateurs bio.
- De faire progresser les systèmes d'exploitation agricoles des coopérateurs agricoles afin de préserver l'environnement et la qualité des eaux de la source Perrier.

En plus de faciliter la production viticole autour d'un site unique, il s'agit autour du projet de cave de créer une véritable destination viti vinicole et de constituer à terme un lieu phare vitrine des produits de terroirs.



CASDAR : Compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural »

OBJECTIF :

- Développer des variétés, des semences et des plants répondant à l'ambition d'une agriculture durable.
- Renforcer le partenariat entre la recherche publique et la recherche privée
- Promouvoir les objectifs de niveau et de régularité du rendement, de qualité des produits de récolte sur les espèces de rente actuelles, améliorant ainsi la durabilité des systèmes de production agricole et des filières aval.

PROJET DU COLLECTIF DE VITICULTEURS

Structure porteuse de la demande : SCA Vignobles de la voie d'Héraclès

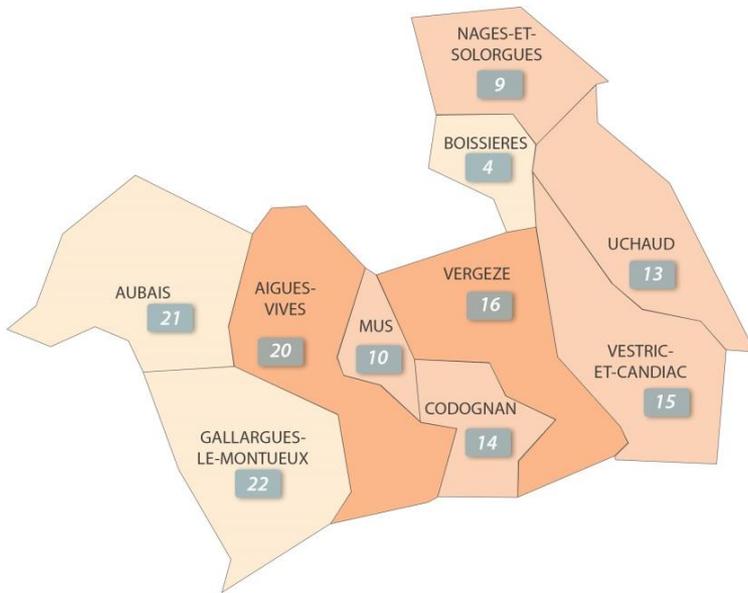
Intitulé du projet : Démarche collective de protection de l'environnement, des ressources en eau et de développement de l'emploi dans le bassin de Rhône, Vistre et Vidourle par la viticulture Biologique

ANALYSE DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

AGRICULTURE-ÉTAT DE LA SURFACE AGRICOLE UTILISÉE MOYENNE

Communauté de Communes Rhôny-Vistre-Vidourle

SAU moyenne par exploitation



Superficie agricole moyenne en 2010 (ha):



Nbr d'exploitations agricoles:

XXX



0 1 2 km

Source: Agreste, Recensement agricole 2010

En totalité, **144 exploitations agricoles** sont présentes sur le territoire. Elles sont situées sur l'ensemble du territoire.

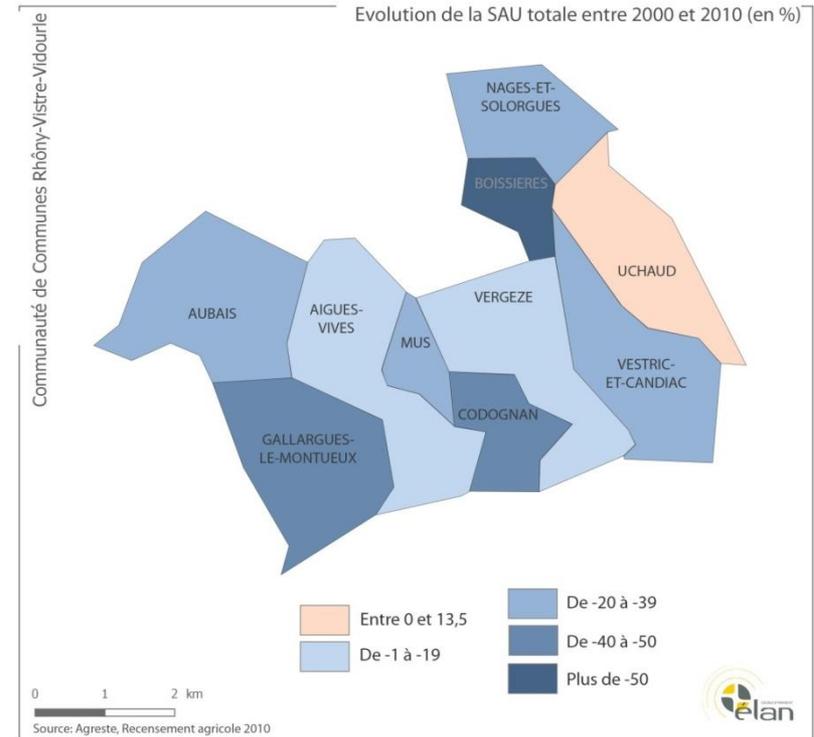
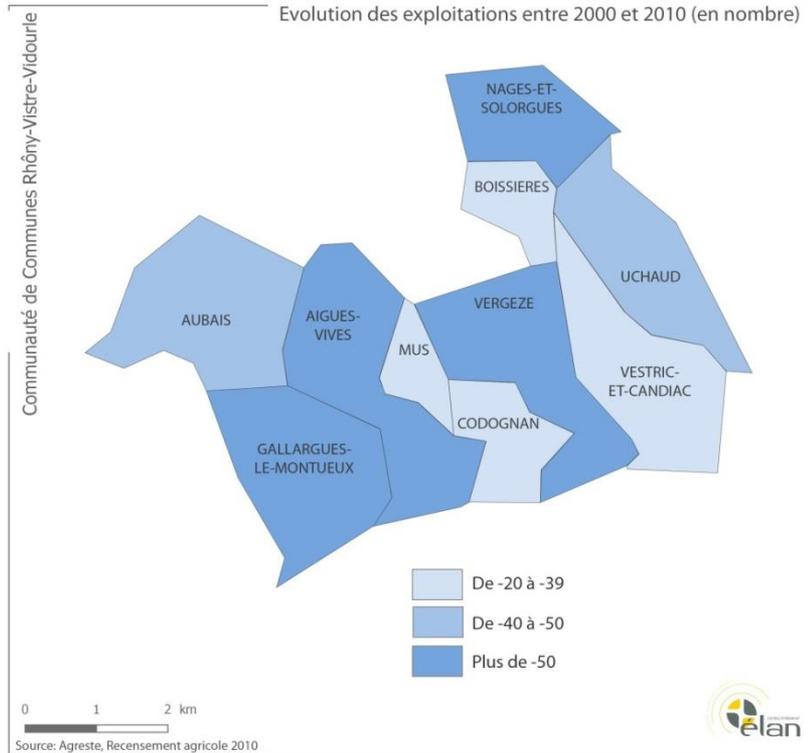
La Surface Agricole Utilisée (SAU) moyenne de l'intercommunalité (17,5 ha) est en dessous de celle du département du Gard (23,5 ha), ce qui peut se justifier par une activité agricole essentiellement tournée vers la viticulture.

En effet, l'activité viticole du territoire est organisée sur des petites exploitations (63% de coopérateurs de la cave de Vergèze/ Aigues Vives disposent de moins de 10 ha de vignes et 82% pour la cave de Vauvert/ Gallargues).

Deux communes se distinguent néanmoins par leur surface agricole moyenne: Vergèze (31,4ha) et Aigues-Vives (22,6ha), ce qui peut s'expliquer par la présence d'importantes exploitations viticoles et de gros donneurs d'ordre comme Les Bergeries Neuves et les Vignobles du Scorpion à Vergèze.

ANALYSE DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

AGRICULTURE-ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE ENTRE 2000 ET 2010

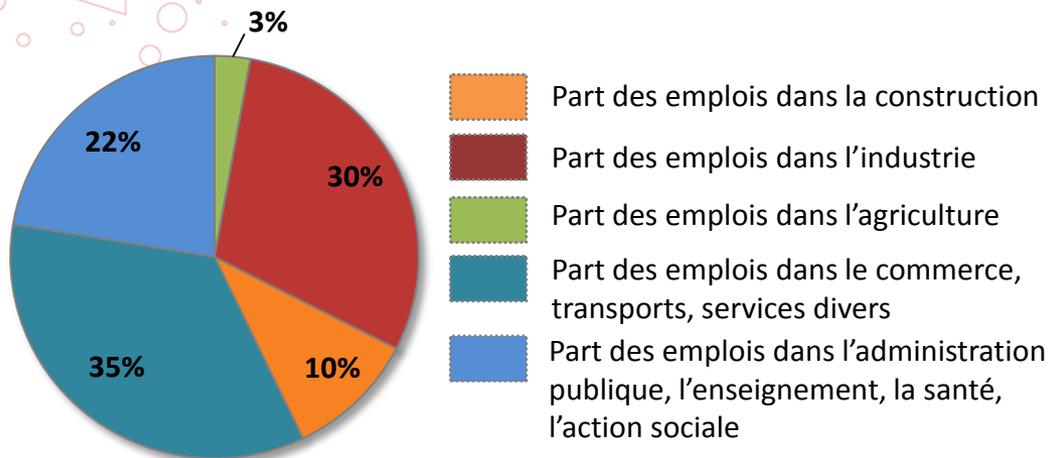


Le nombre d'exploitations agricoles a largement diminué sur la quasi-totalité du territoire avec une perte de 141 exploitations entre 2000 et 2010. Une baisse de l'activité agricole importante qui s'est traduite généralement par une baisse de la SAU à l'exception de la commune d'Uchaud. On remarque également que les communes d'Aigues Vives et de Vergèze ont connu une forte baisse des exploitations mais que la baisse de la SAU sur la même période est moins marquée que pour le reste du territoire. On peut donc supposer sur ces communes une dynamique de restructuration des exploitations.

ANALYSE DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

UNE DYNAMIQUE D'EMPLOI LOCAL PORTÉE PAR UN BASSIN INDUSTRIEL ET UNE ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE

Répartition de l'emploi de l'intercommunalité par secteur d'activité



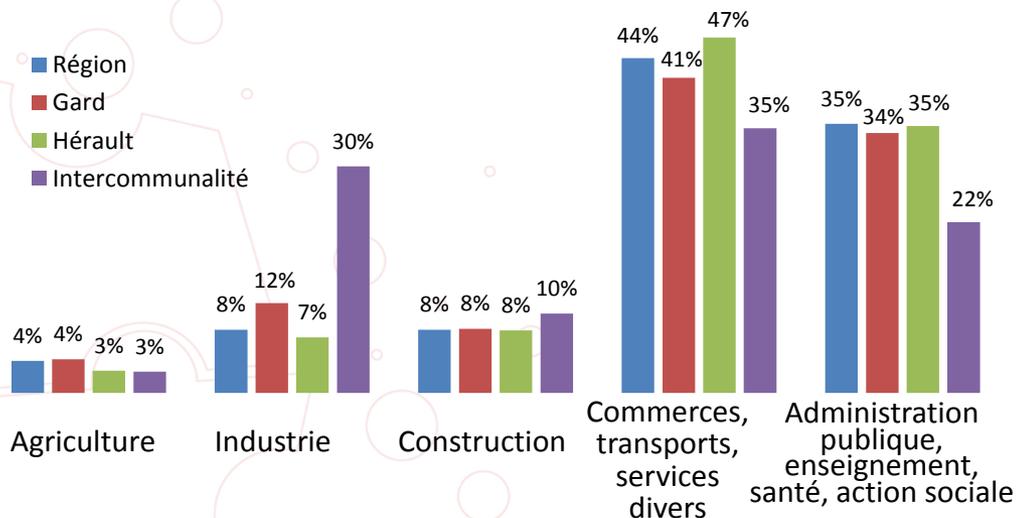
On relève à l'échelle intercommunale une importance majeure de l'emploi:

- dans le secteur du tertiaire (35%)
- suivi par le secteur de l'industrie (30%),
- de la construction (10%),
- et de l'agriculture (4%).

Cette répartition de l'emploi met en évidence **une dynamique beaucoup plus importante du secteur de l'industrie et de la construction sur le territoire** par rapport aux représentations départementales et régionales.

On note une part de l'emploi dans le tertiaire moins élevée en comparaison départementale mais qui s'explique par le fait qu'il n'y ait pas d'agglomérations majeures sur le territoire.

Le taux de chômage de l'intercommunalité est plus faible que les taux du Gard et de l'Hérault, relative faiblesse liée à la dynamique de l'emploi local ainsi qu'à celle des pôles de Montpellier et Nîmes.



Source: Insee, 2011

	C.C.	Hérault	Gard
Taux de chômage des 15-64 ans	12,4%	16,3%	16,3%
Inactifs	26,6%	32,3%	31,5%

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations complémentaires lieu de travail.

ANALYSE DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

UNE DYNAMIQUE D'EMPLOI LOCAL PORTÉE PAR UN BASSIN INDUSTRIEL ET

UNE ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE

Communes	Emplois dans l'agriculture	Emplois dans l'industrie	Emplois dans la construction	Emplois dans le commerce, transports, services divers	Emplois dans l'adm. publique, enseignement, santé, act. sociale
Aigues-Vives	21	182	63	337	140
Aubais	4	13	79	120	123
Boissières	0	0	8	15	12
Codognan	33	129	70	210	119
Gallargues-le-Montueux	24	388	152	584	308
Mus	12	4	45	60	48
Nages-et-Solorgues	8	7	67	76	72
Uchaud	7	16	50	292	182
Vergèze	34	1261	135	581	440
Vestric-et-Candiac	50	28	39	97	86
Intercommunalité	193	2028	707	2372	1529

Les derniers chiffres de l'INSEE (2011) par commune montre une polarisation des emplois par deux communes:

Les pôles de Vergèze et Gallargues Montueux regroupent ainsi plus de la moitié des emplois de l'intercommunalité avec 57% des emplois totaux (tous secteurs d'activités confondus):

- **Vergèze, en tant que commune centrale dispose du plus d'emploi** tous secteurs confondus. La commune se positionne comme un pôle majeur du secteur de l'industrie avec 1 261 emplois) grâce à des entreprises comme la société UNAC (constructeur véhicules industriels).
- **Gallargues-le-Montueux est la 2nd commune à disposer du plus d'emplois** sur le territoire et vient ainsi en relais de la commune centrale à la fois dans le secteur industriel et dans le secteur de tertiaire.

On relève ensuite des pôles secondaires en termes d'emplois: Aigues-Vives, Codognan et Uchaud qui comptent entre **550 et 750 emplois** avec une part importante d'emplois dans le secteur tertiaire.

On relève une part d'emplois agricole importante au regard de l'ensemble de l'intercommunalité dans les communes comme Vestric-et-Candiac, Vergèze et Codognan.

Ces données mettent en exergue la présence d'une dynamique d'emploi sur le territoire grâce notamment aux secteurs de l'industrie, de la construction et des services. La répartition de l'emploi entre les communes confirme le pôle de Vergèze comme un bassin de vie et d'emploi.



ANALYSE DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

LES DOMAINES D'ACTIVITÉS IDENTIFIÉS COMME STRATÉGIQUES (« DAS »)

CATEGORIE de « DAS »	Les Domaines d'Activités Identifiés comme Stratégiques (« DAS ») pour le territoire
<p>LES IDENTITAIRES</p> <p>Ils comptent de gros donneurs d'ordre et drainent toute une économie dans une logique de filière ou d'animation de réseaux de compétences</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Industrie manufacturière (34 M€ - 9%), un bassin industriel identitaire qui se distingue au regard des dynamiques départementales grâce notamment à des entreprises de renommée internationale comme le Groupe Nestlé – Perrier. Présence de différentes spécialisations du secteur industriel: l'imprimerie (ex: Midi Print Gallargues, SARL ISSENJOU à Nages, AB Print à Vestric), l'industrie de l'habillement/textile (ex: A.K.S France à Gallargues, Stores fermetures à Codognan) ou encore la fabrication de meubles (ex: Sarl Soubeiran etc.)
<p>LES STRUCTURELS</p> <p>Ils représentent un nombre important d'entreprises. Ils correspondent généralement à une économie endogène liée notamment à l'économie résidentielle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Commerce, secteur majeur de l'économie du territoire grâce au commerce de détail (58M€, 15%) et aux supermarchés présents sur le territoire (Super U de Vergèze par exemple) mais également grâce à des commerçants qui génèrent un CA important comme la maroquinerie Mouchet-Bury ou le distributeur de mobilier contemporain (RBC) et des entreprises dans la vente en gros de produits alimentaires. • Construction/BTP (92 M€ - 25%), un secteur majeur derrière le commerce représenté par un ensemble d'entrepreneurs présents sur l'ensemble du territoire. • Agriculture (13M, 49M€) – Avec 193 emplois dans l'agriculture et près de 144 exploitations agricoles, le secteur agricole est encore un des piliers de l'économie du territoire. Une économie notamment structurée autour de la viticulture avec deux sociétés coopératives agricoles (Société coopérative Vignoble de la Voie d'Héraclès et la société coopérative des maîtres vignerons de Vauvert-Gallargues). Une orientation récente vers la polyculture qui s'inscrit en complément de l'activité viticole et qui peut représenter un levier de développement des circuits courts.
<p>LES EMERGEANTS</p> <p>Ils se situent sur des activités innovantes qui promettent un développement exponentiel et/ou vecteur de forte valeur ajoutée ou de forte différenciation territoriale et donc d'attractivité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture biologique – Une proximité de la zone de captage de la source des eaux Perrier, qui a favorisé le développement de l'Agriculture Biologique sur le territoire (37% d'exploitations en bio en 2014 contre 13% en 2008 pour la cave de Vergèze/ Aigues Vives). Avec plus de 35 000hl/an de vin bio, la cave coopérative de Vergèze est ainsi la 1^{ère} cave coopérative en vin bio de France. • Energies Renouvelables – peu de projets encore mais des potentiels certains.

ANALYSE DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

DES CIBLES ÉCONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE ET LA QUALIFICATION DU FONCIER ET IMMOBILIER ASSOCIÉE

CIBLES ÉCONOMIQUES



INDUSTRIE ET NOUVELLE ÉCONOMIE PRODUCTIVE

Unités de production en recherche d'un rapprochement des grands donneurs d'ordre



ACTIVITÉS TERTIAIRES TECHNIQUES

Unités d'ingénierie techniques locaux spécifiques pour bureaux études, contrôle, recherches (bureaux + laboratoires)



ACTIVITÉS TERTIAIRES

Bureaux classiques (avec services : location de salles, espace de travail partagé, collaboratif / télétravail, restauration...).



LOGISTIQUE ET PETITE LOGISTIQUE

Des espaces logistiques pour le développement de grands transporteurs ou Modules regroupant 4 ou 5 e-commerçants/e-logisticiens



COMMERCE ET COMMERCE DE GROS

Activités commerciales classiques et activités de commerce de gros intéressées par le positionnement géostratégique de l'espace.

QUALIFICATION DU FONCIER ET IMMOBILIER

Foncier pour immobilier dédié avec modules variables de 400/500m² de SDP juxtaposables *2 soit 1000m² sur 2 niveaux possibles hauteur variable 5/7m, avec un espace laboratoire/ espace technique et un espace tertiaire représentant jusqu'à 50% de l'espace. Des produits sur mesure à calibrer sur parcelles de 5000 m² à 10 000 m².

Plateaux modulaires de 300/400 m² de SDP avec locaux techniques et tertiaires mixtes comprenant des formats laboratoires avec équipements spécifiques et des plateaux modulables pouvant accueillir des équipements spécifiques (locaux sécurisés, labos, connexion très haut débit). A coupler avec immobilier dédié à de l'activité productive...

Les demandes les plus fréquentes concernent de l'immobilier d'entreprises et des petites surfaces : 50m² à 200m². Calibrage possible de programme de 1 à 2 000m² de SDP sur 2/5 ans.

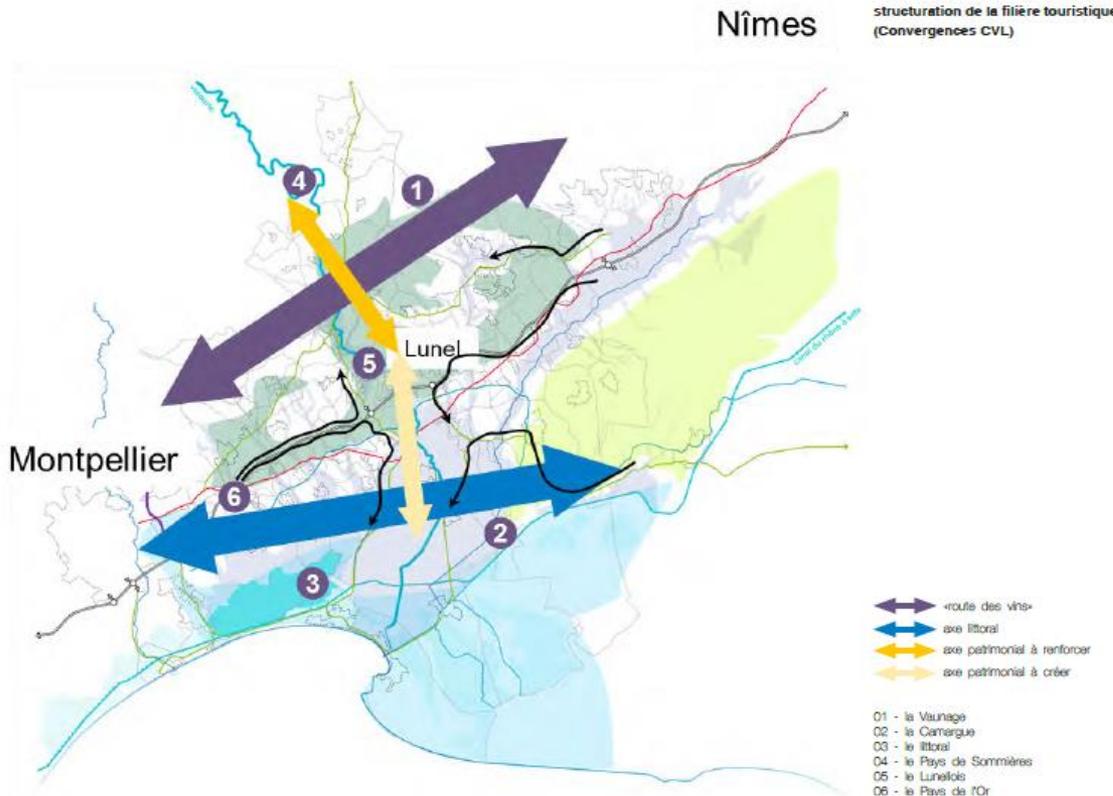
Pour la logistique messagerie/ type e-commerce, programme unitaire de 1000 à 2000m² SDP.. Centre de distribution urbaine

Demandes les plus fréquentes concernent des demandes de terrains comprises entre 1500m² et 5000m²..



ANALYSE DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE



Sur le plan du développement touristique, les Ateliers du territoire ont mis en avant un certain nombre d'atouts et de synergies territoriales à développer sur ce volet sur lequel la CCRVV pourrait se positionner:

- La valorisation de l'activité viticole dans une logique d'oenotourisme qui fait écho au projet privé de création d'un nouveau site de production dans porté par les Vignerons de la Voie d'Héraclès (VVH); projet porté en partenariat avec Perrier avec une logique d'excellence agro-environnementale.
- La valorisation du patrimoine avec un axe patrimoine à créer

Source: Ateliers des territoires, Construire une vision partagée pour le territoire entre Montpellier et Nîmes, DREAL Languedoc Roussillon

La dimension touristique amène donc à considérer ce territoire non plus dans l'interface économique Montpellier-Nîmes mais dans la définition d'un positionnement entre littoral et Garrigues



ANALYSE DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

OFFRE PATRIMONIALE ET CULTURELLE

La Communauté de communes est dotée d'une identité patrimoniale riche et structurée autour:

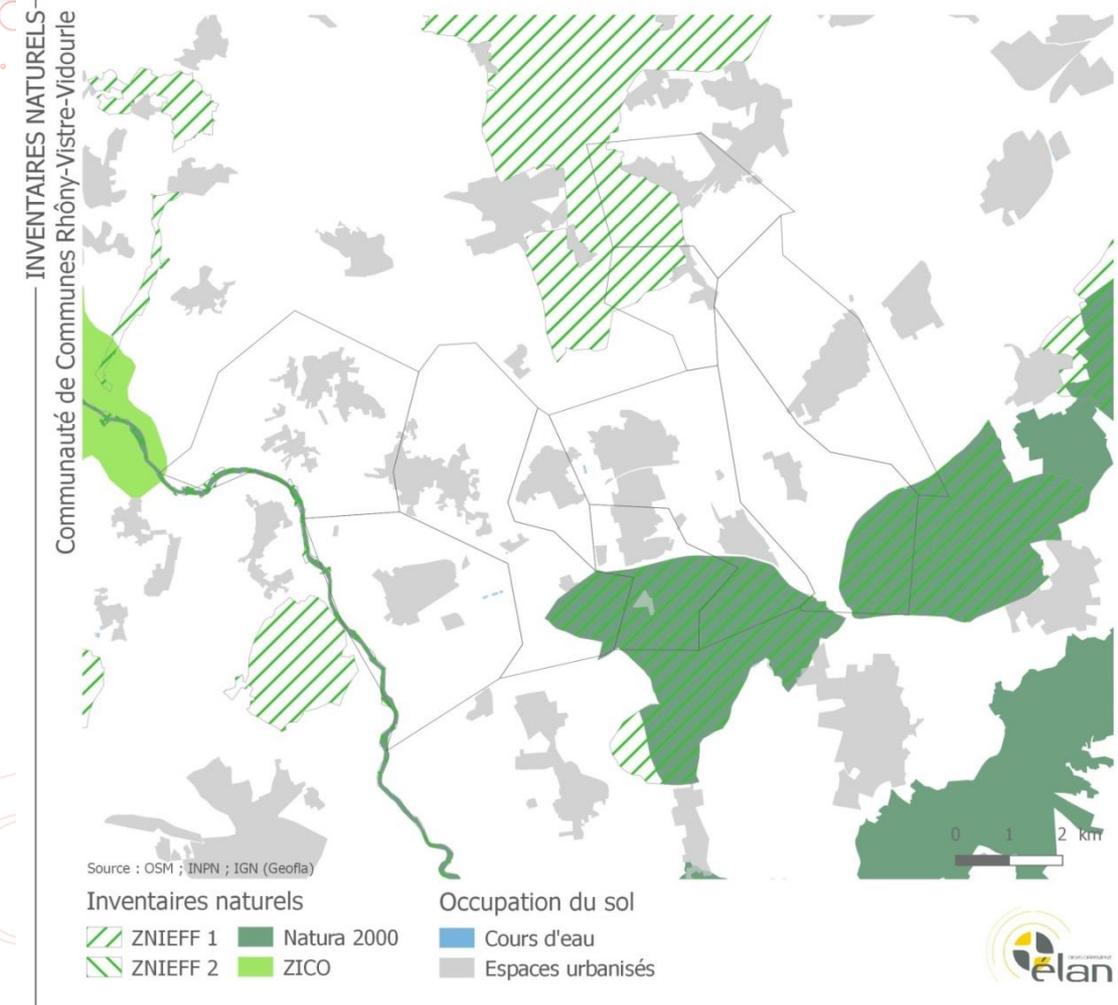
- **De vestiges de l'époque gallo-romaine** avec l'oppidum de Nages-et-Solorgues (3^{ème} s.), construit sur les hauteurs de la commune il appartenait au territoire des Volques Arécomiques (cité de Nîmes). Le musée archéologique de Nages présente les vestiges des fouilles archéologiques (céramique, bijoux, stèles etc.).
- **D'un patrimoine religieux, autour d'anciennes communes médiévales** où de grandes seigneuries ont fait construire leurs châteaux fortifiés comme le Château d'Aubais ou le château de Boissières. De nombreuses églises catholiques et temples protestants ont également été édifiés, 9 communes disposent ainsi des deux lieux de culte sur leur commune.
Les communes de Gallargues, Aubais, Vestric, Uchaud, Nages et Aigues Vives ont ainsi des édifices patrimoniaux classés ou inscrits Monuments Historiques (Moyen-Age et 17^{ème} s. en majorité).
- La majorité des communes disposent **d'un patrimoine vernaculaire et artisanal** relativement important (four médiéval et la cheminée sarazine à Vergèze, la Maison Gaston doumergue à Aigues-Vives, le Moulin de Carrière d'Aubais, lavoirs, puits etc.). Le patrimoine artisanal est notamment valorisé par la fabrique de poterie et le musée associatif de poterie de la commune d'Aigues Vives.



Un territoire qui offre une diversité de sites patrimoniaux relativement bien conservés et entretenus avec une proximité stratégiques des pôles de Nîmes et Aigues Mortes. Mais un patrimoine insuffisamment valorisé et qui nécessite d'être mis en réseau pour assurer la lisibilité de l'offre.

ANALYSE DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITÉ



Plusieurs ZNIEFF de type 1 ceinturent le territoire de l'intercommunalité au nord et au sud liées à la présence des cours d'eau et d'espaces boisés:

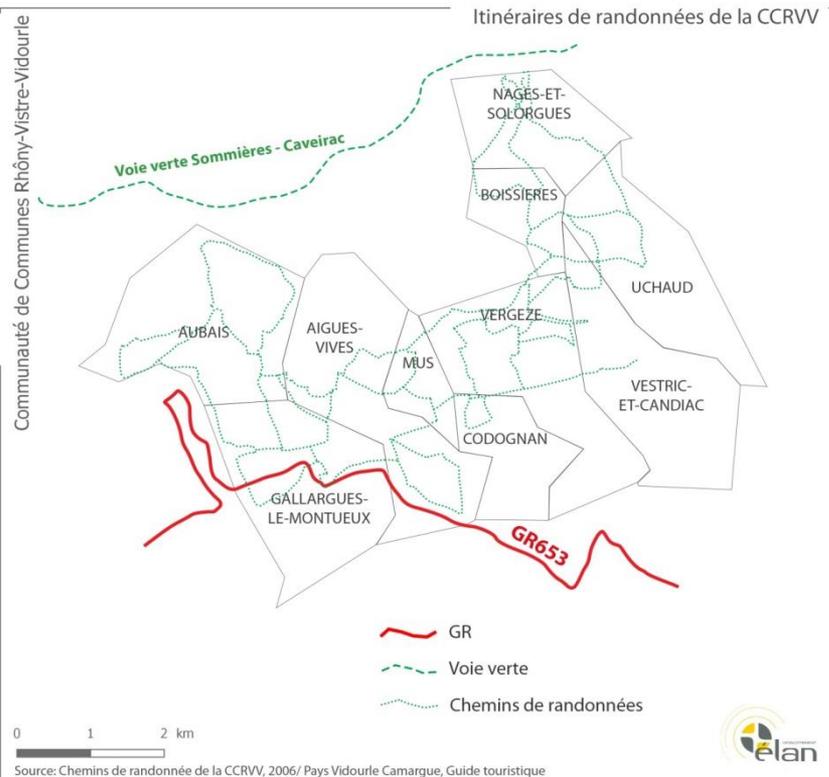
- ZNIEFF Cuvette de Clarensac et Calvisson qui impacte les communes de Nages et Boissières
- ZNIEFF de la plaine entre Rhony et Vistre sur la commune de Codognan, et au sud des communes de Vergèze et Aigues-Vives
- ZNIEFF Costière de Beauvoisin dans la partie sur des communes de Vestric et Uchaud

Une partie de ces ZNIEFF sont également en **Natura 2000** (Zone Protection Spéciale-ZPS) ainsi que le Vidourle (SIC Site d'Importance Communautaire Vidourle).

Le territoire dispose également d'un patrimoine agro environnemental, lié à la présence de la source minérale Perrier. Ces dernières années, de nombreux agriculteurs ont ainsi converti leur exploitations à l'agriculture biologique en vue de préserver la biodiversité du territoire.

ANALYSE DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

ACTIVITÉS DE LOISIRS



La présence d'espaces naturels préservés sur le territoire a favorisé le **développement d'itinéraires de randonnée sur l'ensemble de l'intercommunalité**. L'offre de randonnée est maillée avec des itinéraires structurants qui traversent le territoire comme le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle (GR653) sur la Commune de Gallargues ou la voie verte Sommières Caveirac du Pays qui longe le territoire au nord.

Les cours d'eau qui traversent le territoire et l'étang de pêche de Vestric et Candiac ont favorisé le développement de l'activité de pêche sur le territoire.

Le territoire compte peu de prestataires d'activités de loisirs et de pleine nature à l'exception de trois centres équestres présents sur les communes de Nages-et-Solorgues, Aubais, Codognan et Vergèze.

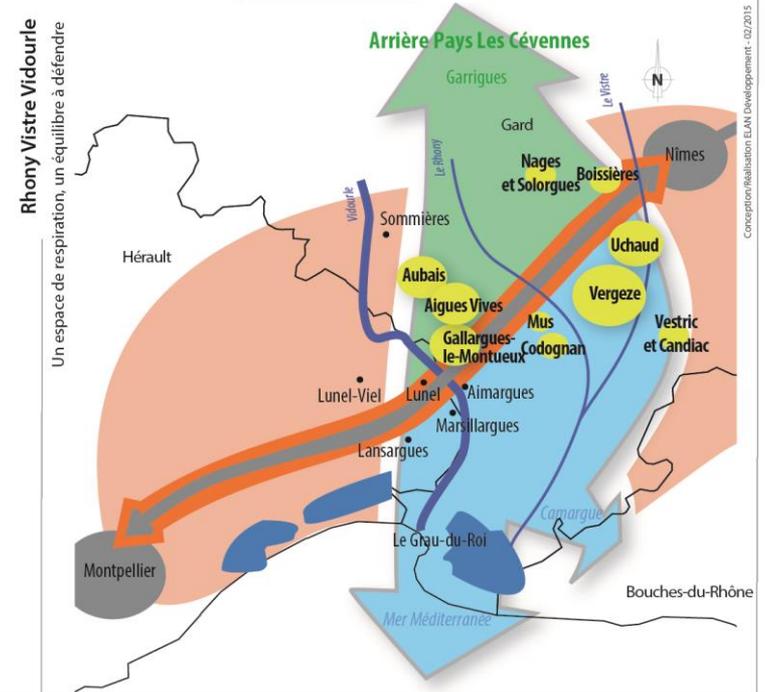
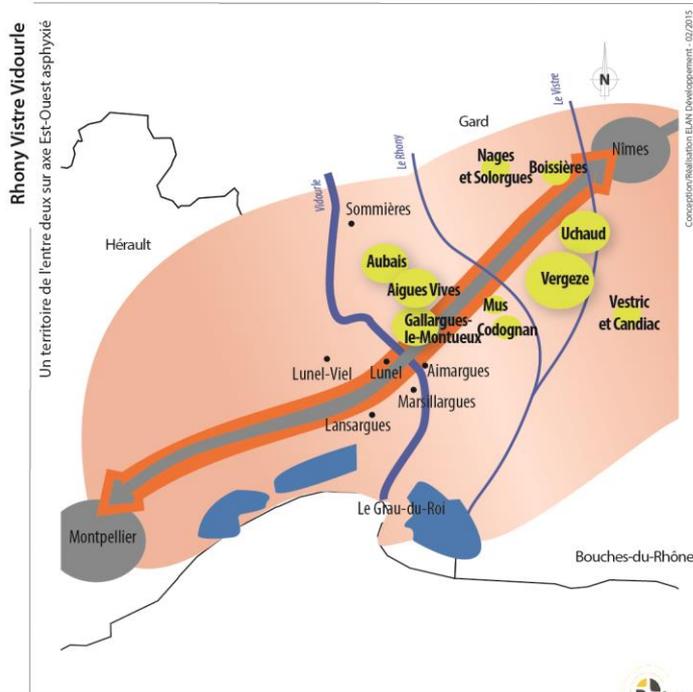


ANALYSE DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Un territoire dont le développement et l'organisation s'inscrit dans l'interface est-Ouest entre Nîmes et Montpellier

Un territoire avec une trajectoire de développement touristique à ouvrir dans un relation nord-sud, entre littoral et Garrigues



- Des réflexions à porter autour de la structuration de l'offre touristique dans son ensemble en structurant l'itinérance autour d'itinéraires d'interprétation du patrimoine, circuits de découverte des vignes ou tourisme industriel avec Perrier.
- Des réflexions à porter autour de l'hébergements touristique et l'accueil des touristes. Le territoire dispose d'un point info tourisme Point info tourisme à la Cave de Vignerons de la Voie d'Héraclès à Vergèze, mais qui n'est pas suffisant à lui seul pour valoriser l'offre touristique.
- Une offre touristique qui représente un potentiel de valorisation à condition qu'elle soit mis en réseau avec les logiques de destination à proximité : la petite Camargue (Aigues Mortes, Vauvert), Nîmes, le Pays de Sommières...



ANALYSE DES ENJEUX OU PROJETS TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

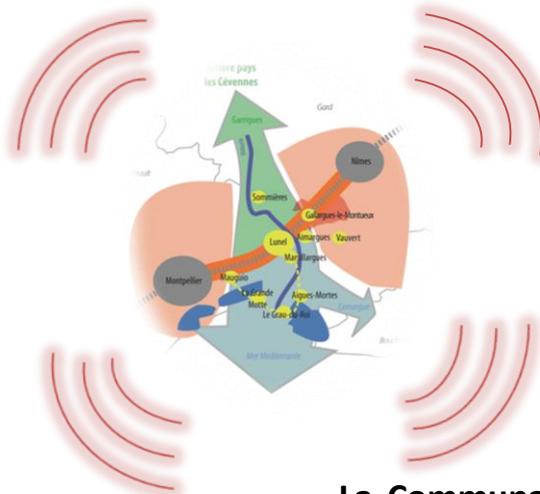
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Des mises en synergies possibles autour de dynamiques touristiques des interfaces voisines:

Le Pays de Sommières axe particulièrement son développement touristique sur la valorisation du patrimoine architectural et de la Cité médiévale de Sommières.

➔ Des possibilités de mise en réseau des sites patrimoniaux.

La Vaunage



Une labellisation Grand Site de France récente de la **Camargue Gardoise** qui inclut la cité d'Aigues Mortes.

Le Pays Vidourle Camargue porte pour ambition d'étendre les flux touristiques littoraux à l'arrière-pays. Le Pays a ainsi choisi d'axer sa nouvelle stratégie de développement touristique autour notamment:

- De la mise en valeur du patrimoine et la culture locale
- De la valorisation de l'offre de randonnée
- Du développement d'un tourisme vigneron et de terroir

La Communauté de communes Petite Camargue structure son développement touristique autour de 2 axes:

- Les loisirs, la tradition et le patrimoine
- Le terroir, les vignobles et l'artisanat

Des réflexions à porter autour d'une valorisation viticole au travers du projet porté par les caves Vergèze/ Aigues Vives et Vauvert/ Gallargues.

Un projet qui peut s'intégrer dans une dynamique oenotouristique d'ensemble avec les pôles oenotouristique de Viavino (Communauté de communes du Pays de Lunel) et le Vinopanorama de Calvisson (Pays de Sommières)

Compétence Développement économique

// Foncier économique

Les +

- Attractivité des zones d'activité: les zones existantes n'ont pas de disponibilité ou sont en cours de commercialisation
- Suivi et proximité de la CC avec les entrepreneurs présents sur le territoire

Les -

- Offre de foncier économique à adapter à la demande (foncier nu sur des lots petits)
- Risque à s'engager dans un accompagnement des entreprises (location, etc.)
- Protection environnementale et contraintes hydrauliques sont des facteurs bloquant pour les projets de zones

Actions envisagées en 1^{ère} approche

- **Réactualisation de l'atlas des zones d'activités d'intérêt communautaire** avec point sur disponibilités, possibilités extension/requalification
- ➔ **Schéma des infrastructures d'accueil économique** à envisager avec vision sur l'opportunité/ possibilité de créer de nouvelles zones **avec intégration de ce schéma à la révision du SCOT**

Compétence Développement économique

//Commerces, tourisme

Les +

- Balisage du patrimoine et sentiers avec le Pays
- Un patrimoine important sur les communes: antique, médiéval
- Des opportunités dans le tourisme industriel avec Perrier

Les -

- Difficulté à faire venir du commerce en centre ville
- Maillage et la Desserte en haut débit

Actions envisagées en 1^{ère} approche

- **Définition de l'intérêt communautaire de la compétence tourisme:**
 - ✓ Communication,
 - ✓ Infrastructures d'hébergement,
 - ✓ Projets structurant: pôle tourisme/vitrine régionale à l'intérieur du village de marques
 - ✓ Gestion des itinéraires balisés
- Projet Village des marques: faire du **Village des marques** une vitrine commerciale et touristique de portée régionale
- Développer **l'accueil en hébergements touristiques**
- **Animation et redynamisation du commerce des centre bourgs** de caractère avec artisanat d'art → Reste une prérogative communale
- **Améliorer le maillage et la desserte en haut débit**, en prenant appui sur le travail d'études mené actuellement par le Conseil départemental du Gard

Compétence Développement économique

// Agriculture

Les +

- Labellisation agro environnementale de la viticulture qui donne une image de marque progressiste au territoire

Les -

- Problématique d'accès à la commande publique pour les petits producteurs
- Irrigation avec le Bas Rhône Languedoc

Actions envisagées en 1^{ère} approche

- **Soutenir le projet de cave privé VERGEZE-AIGUES VIVES** (nouveau site sur Codognan, accompagnement et facilitation de la démarche)
- **Accompagnement pour l'implantation** de jeunes viticulteurs/agriculteurs/éleveurs sur le territoire
- **Projet alimentaire territorial**
 - ✓ Accompagnement des logiques de vente directe sur le territoire
 - ✓ Favoriser le regroupement des producteurs locaux dans des logiques coopératives en vue de structurer les acteurs et approvisionner la future cuisine centrale et ainsi les cantines du territoire

Compétence Protection et mise en valeur de l'environnement et du patrimoine

- *Réhabilitation de décharges sauvages,*
- *Mise en œuvre des chemins de randonnées,*
- *Intervention sur les sites d'intérêt communautaire*

Projets récemment portés ou en cours/en réflexion

Balisage et entretien des chemins
de randonnée

Adhésion au Pays



LES ENJEUX DU FUTUR MANDAT ET AU-DELÀ Evolution contenu et prise de compétences

*Quels enjeux prioritaires autour de cette
compétence?*

Compétence protection et mise en valeur de l'environnement et du patrimoine

Les +

- Des travaux de restauration du patrimoine qui ont été engagés dans les communes avec chantiers d'insertion, groupes d'étudiants
- Inventaire du patrimoine fait dans le cadre du Pays Vidourle Camargue (patrimoine historique, archéologique, naturel, vernaculaire, etc.)
- Nombreux sites classés de propriété communale (Oppidum de Nages et enceinte préhistorique des Castels, La tour romaine et Pont d'Ambrussum à Gallargues, Colonne militaire d'Antonin le Pieux à Uchaud)

Les -

- Investissements lourds de restauration à porter pour les communes
- Des sites entretenus mais insuffisamment valorisés dans une logique d'ensemble

Actions envisagées en 1^{ère} approche

- ➔ Difficultés pour les communes d'investir dans la restauration et la valorisation de ce patrimoine historique, naturel et culturel.

Compétence Voirie communautaire

Projets récemment portés ou en cours/en réflexion

Atlas des zones communautaires à
mettre à jour (date de 10 ans)
avec voirie d'intérêt
communautaire



LES ENJEUX DU FUTUR MANDAT ET AU- DELÀ Evolution contenu et prise de compétences

*Entretien et modernisation des infrastructures
routières*

→ la voirie, au sens large n'est pas une compétence
communautaire, l'atlas des voiries sera revu pour délimiter
précisément les voiries qui relèvent de la compétence de la CC

Autres?

Compétence voirie

Les +

- Rien d'identifier à ce stade car compétence limitée...

Les -

- Problème de sécurité des routes pour les mobilités douces
- Hausse des flux de véhicules

Actions envisagées en 1^{ère} approche

- Evaluer et actualiser la pertinence des voiries d'intérêt communautaire et dans un second temps mettre en place un schéma d'infrastructures d'accueil économique et du maillage du territoire interne
- Projet de rétrocession de voiries avec le CG par voie de convention à échéance 2015
- Intégrer les infrastructures de mobilité douce dans la voirie d'intérêt communautaire

Compétence Déchets

Projets récemment portés ou en cours/en réflexion

Mise en place des outils de gestion:

- Collecte en sous-traitance
- Entretien des bacs
- Gestion des déchetteries (4 unités)
- Plateforme des déchets verts

Projet de déchetterie réservé aux professionnels avec modernisation-adaptation de l'unité

Plateforme des déchets verts à redimensionner

Projet de remise en état de la plateforme de concassage à Gallargues



LES ENJEUX DU FUTUR MANDAT ET AU-DELÀ Evolution contenu et prise de compétences

Rationalisation des équipements et adaptation à la demande (professionnels)?

Mise en place de la redevance spéciale?

Autres?

Compétence Déchets

Les +

- Extension de la Plate-forme de déchets verts
- Développement du compostage et les nouvelles filières de tri des déchets.

Les -

- Maîtrise des coûts
- Gestion quotidienne d'un service qui coûte cher

Actions envisagées en 1^{ère} approche

Mise en place de la redevance spéciale

Axes de travail autour du sujet des activités de concassage et des containers enterrés...

Compétence Actions en faveur de l'emploi pour le public en grande difficulté

Projets récemment portés ou en cours/en réflexion

Projet de création de maisons de l'emploi sur les 4 CC Sommières, Petite Camargue, Terres de Camargue et CCRVV avec une spécialisation dans chacune

→ **Projet non engagé sur CCRVV**



LES ENJEUX DU FUTUR MANDAT ET AU-DELÀ

Evolution contenu et prise de compétences

Quelle pérennité de cette compétence?

Réponse à chercher dans le développement économique

Compétence Actions en faveur de l'emploi pour le public en grande difficulté

Les +

Pas d'éléments majeurs identifiés

Les -

- Pas de vocation à intervenir directement sur ce sujet: **réponse à chercher dans le développement économique**

Actions envisagées en 1^{ère} approche

- Compétence à retirer des statuts

Compétence Enfance-Jeunesse

Projets récemment portés ou en cours/en réflexion

Achat et gestion des équipements enfance-
Jeunesse (12 cantines, 7 centres de loisirs)

Création d'un RAM

Création d'un complexe enfance (Vergèze)

Etude prospective sur évolution des
équipements

Gestion du dispositif périscolaire dans le
cadre des nouveaux rythmes scolaires

Projet de construction d'une cantine
(Aubais)

Projet de création d'une cuisine centrale



LES ENJEUX DU FUTUR MANDAT ET AU- DELÀ Evolution contenu et prise de compétences

*Améliorer et rationaliser l'organisation du service
petite enfance sur le territoire?*

Moderniser les équipements?

*Améliorer la qualité et intégrer le service de cantine
(cuisine centrale avec approvisionnement local)?*

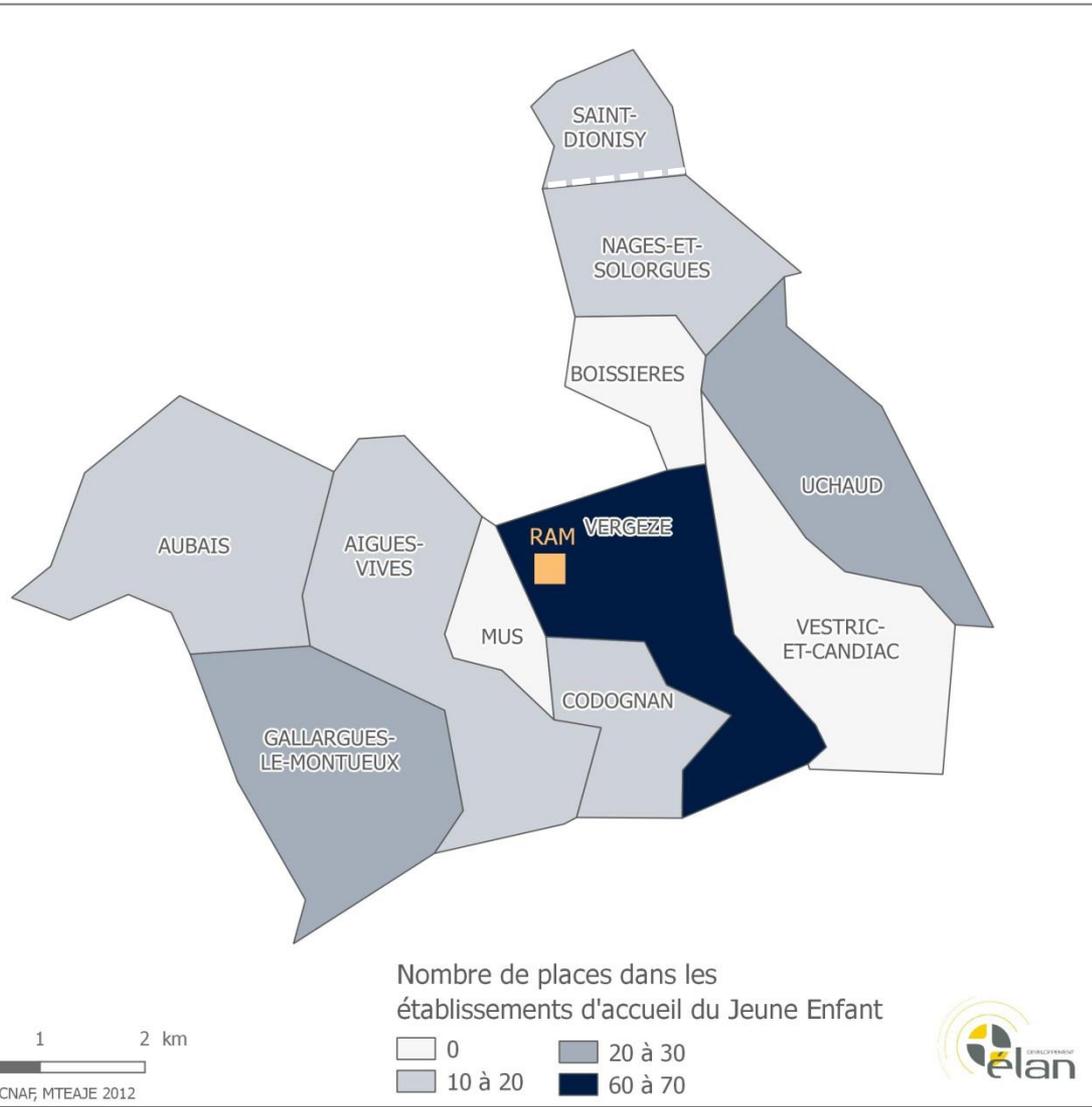
Autres?



L'OFFRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Source : Diagnostic Enfance-Jeunesse, CCRVV

LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT
Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle



Les établissements d'accueil du Jeune Enfant

L'offre de la CCRVV en matière d'accueil du jeune enfant en structures collectives semble correctement dimensionnée. Au total, le territoire offre 168 places dans ses structures Petite-Enfance. 58 % des enfants du territoire bénéficient d'un accueil en structure collective.

Les communes de Mus, Boissières et Vestric et Candiac ne comptent aucune structure d'accueil de la petite enfance. Vergèze, commune la mieux doté en nombre de place compte deux types de structures : multi-accueil et jardin d'enfants.

L'accueil individuel

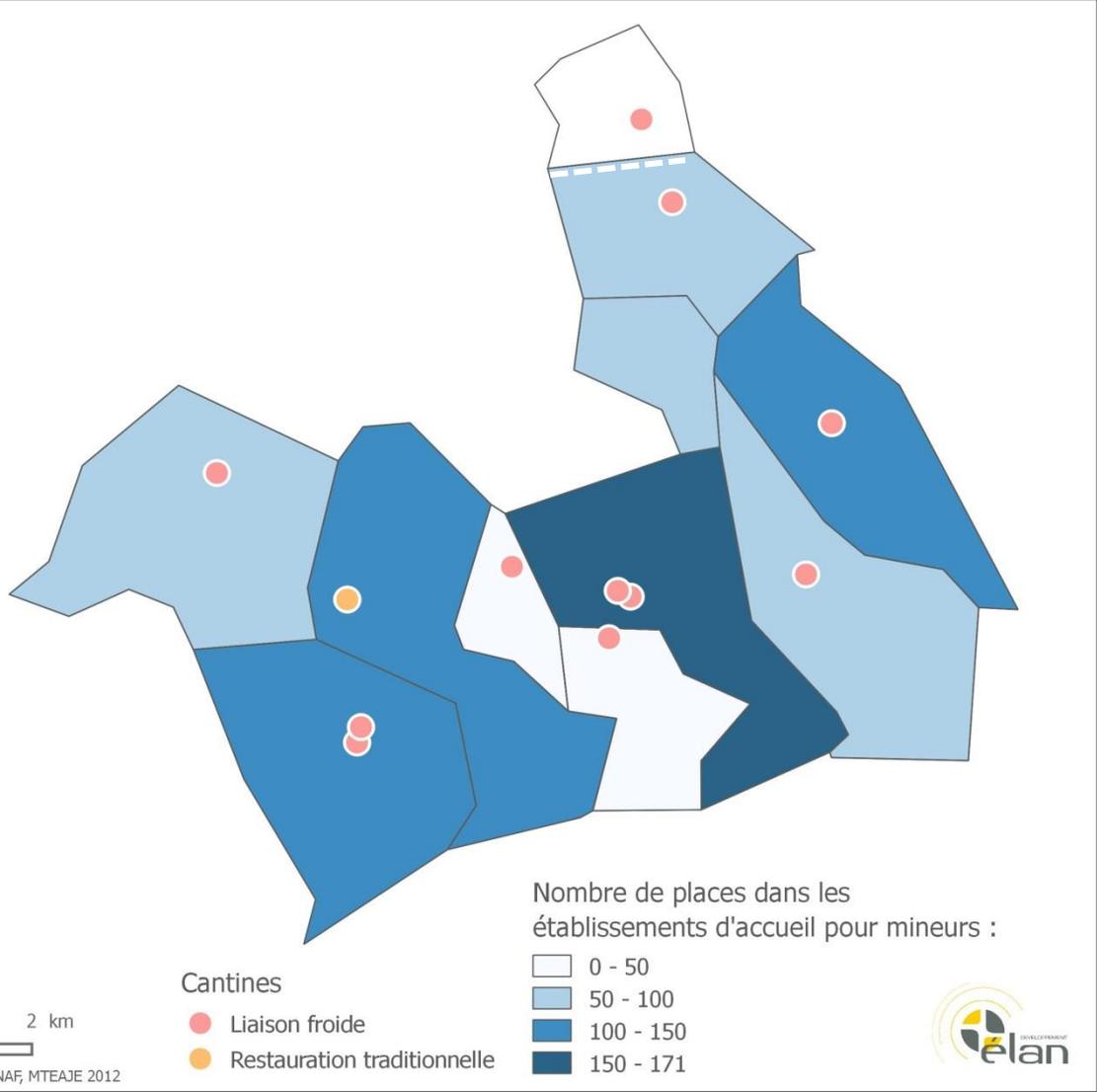
Avec 162 Assistantes maternelles recensées, le territoire offre 470 places en accueil individuel. Cependant, en 2011, 34 % des places étaient vacantes.

Le territoire est couvert par le RAM intercommunal. Il accueille notamment 52 Assistantes Maternelles dont 44 participant régulièrement aux ateliers proposés.





LES ACCUEILS DES MINEURS
Communauté de Communes Rhôny-Vistre-Vidourle



Les accueils des mineurs

La CCRVV offre un maillage important du territoire avec 7 accueils de Loisirs et 9 Accueils Péri-scolaires pour 11 communes.

Le taux d'occupation est satisfaisant, de l'ordre de 71,35 % en moyenne. On observe toutefois des variations importantes entre les structures.

Ce taux d'occupation a, par ailleurs, progressé de plus de 18 % en trois ans.

L'offre en direction des 12/17 ans est inexistante sur le territoire alors qu'il compte 3 collèges, un lycée agricole et une Maison Familiale Rurale.

Les services de restauration collective

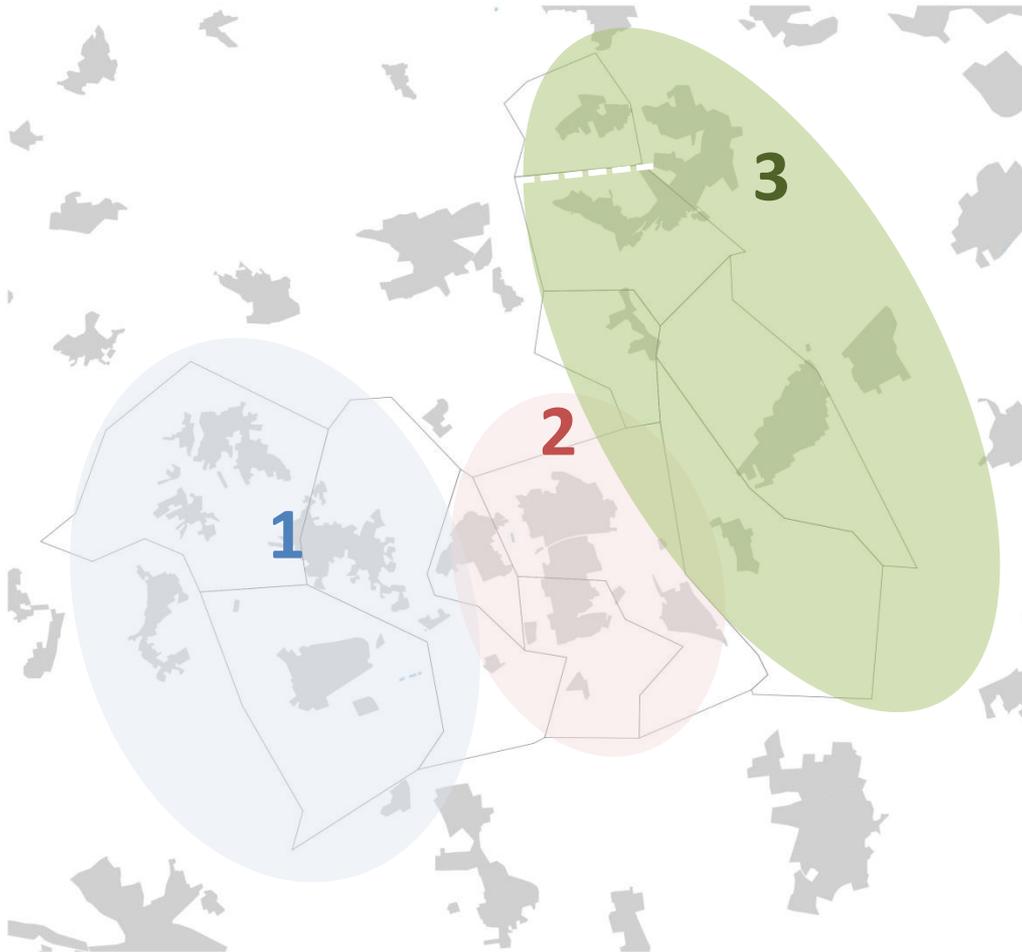
Les restaurants scolaires de la CCRVV présentent une grande disparité dans leur organisation générale. On trouve ainsi une majorité de sites ayant recours à un prestataire pour la fabrication des repas et fonctionnant en « liaison froide », mais également un site, Aigues-Vives, fonctionnant en restauration collective traditionnelle et fabriquant les repas sur place.

La fréquentation des restaurants scolaires est en progression importante et continue entre 2004 et 2011.



ENFANCE-JEUNESSE: VERS UNE LOGIQUE D'ORGANISATION DES ÉQUIPEMENTS

65



Organisation des services enfance-jeunesse autour de 3 unités territoriales:

1- partie Ouest: Gallargues-Aigues Vives- Aubais

2-Partie Centrale agglomérée: Codognan-Vergèze-Mus

3- Partie Est: Uchaud-Vestric-Nages-Boissières-Saint Dionisy

Compétence Enfance Jeunesse

Les +

- Un vrai service aux populations.

Les -

- Un passif lourd → coûts importants à la charge de l'intercommunalité en cours de rationalisation (la CC a du absorber la réforme des rythmes scolaires)

Actions envisagées en 1^{ère} approche

- Mise en œuvre des conclusions de l'étude Enfance-Jeunesse
- Dont :
- Mutualisation des Centres de Loisirs en 3 pôles (Uchaud/Vergèze/Aubais-Gallargues-Aigues Vives)
 - Remise aux normes des équipements
 - Redéfinition d'un projet éducatif local
 - Etc.

Compétence Environnement

- *Contrôle des installations d'assainissement non collectif*
- *aide à la réhabilitation des assainissement non collectif*

Projets récemment portés
ou en cours/en réflexion

SPANC



LES ENJEUX DU FUTUR MANDAT ET AU-DELÀ

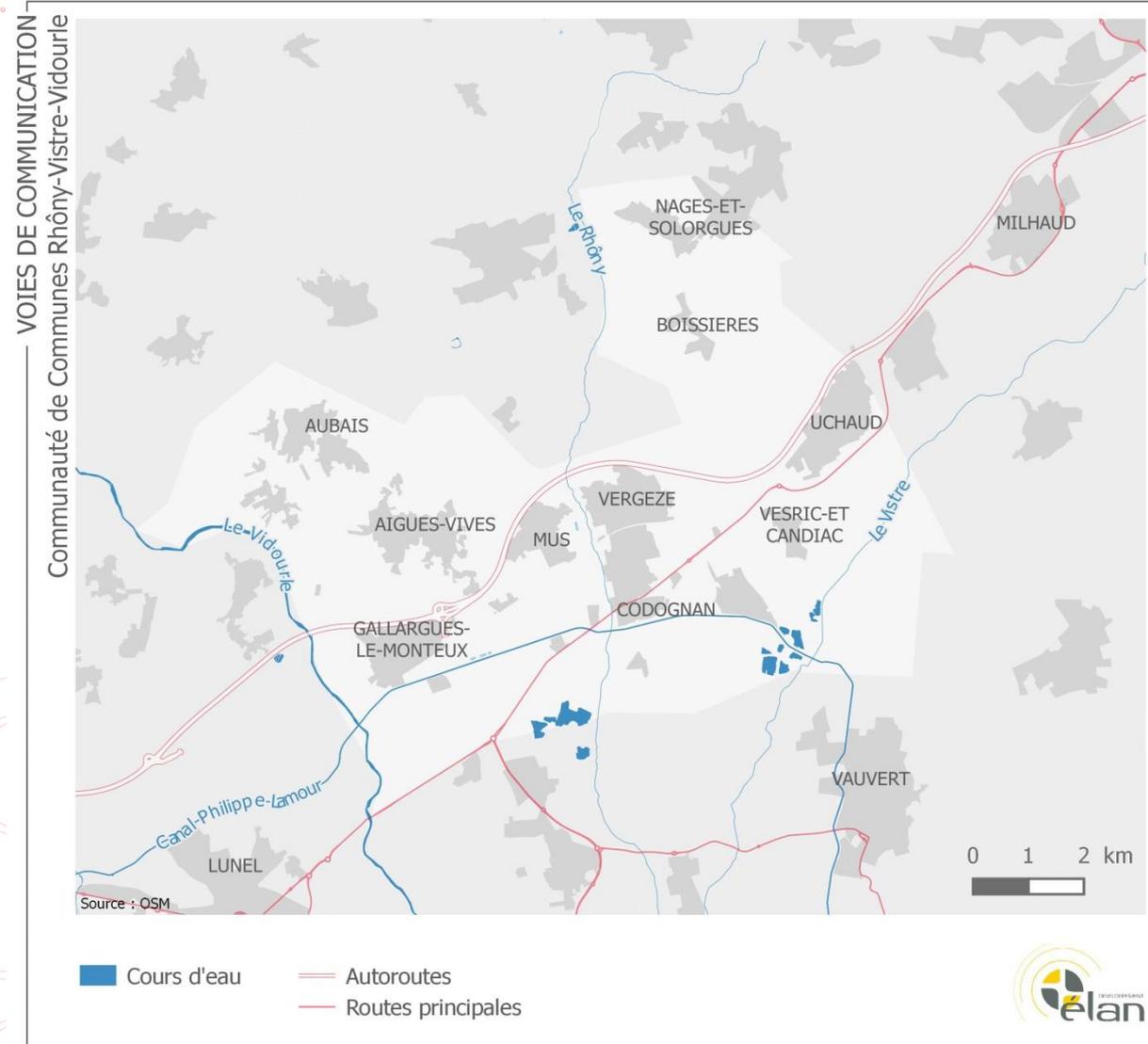
Evolution contenu et prise de compétences

Transfert de la compétence eau-assainissement collectif?

Intégration de la compétence GEMAPI?

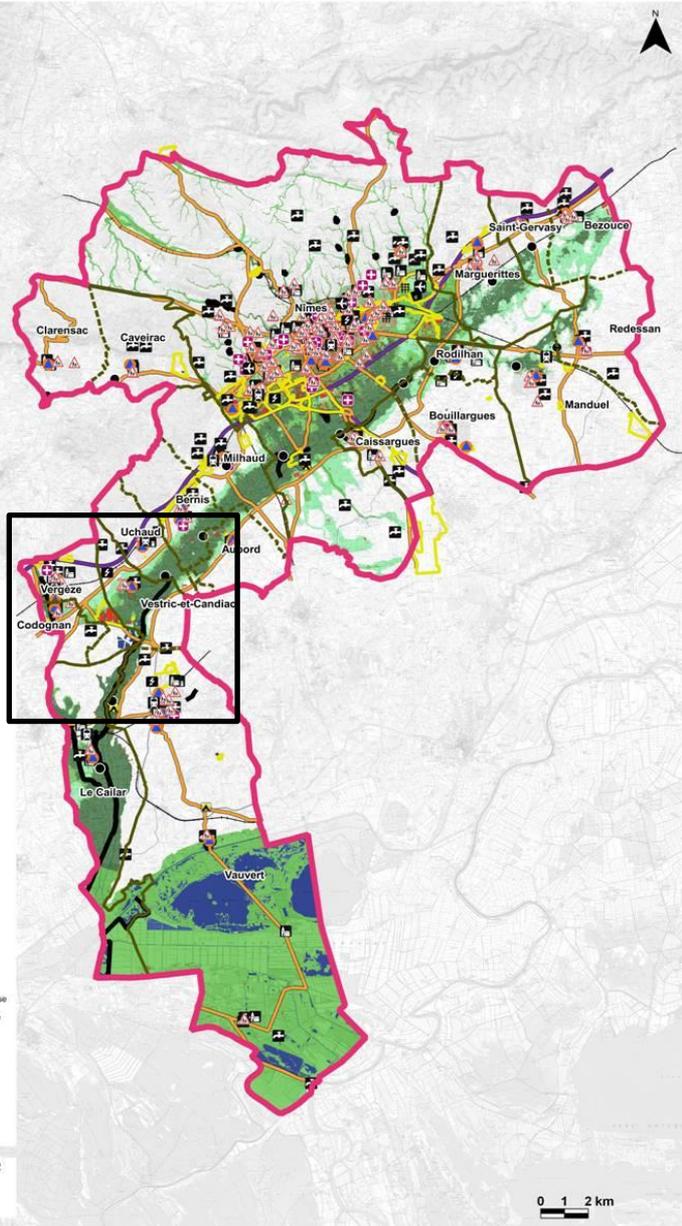
Gestion des milieux et biodiversité?

Autres?



La CCRVV est traversée par 3 cours d'eau et un canal :

- **Le Vidourle** qui longe les limites sud-ouest des communes de Gallargues-Le-Montoux et d'Aubais. Il prend sa source dans le Cèvennes et se jette dans la méditerranée. Il peut connaître des crues spectaculaires : « les vidourlades ».
- **Le Vistre**, qui traverse les communes de Vergèze, Vesric-et-Candiac et Uchaud. Il a été aménagé pour déboucher dans le Canal du Rhône à Sète. Le Syndicat Mixte du bassin versant du Vistre mène études et diagnostics et gère l'entretien régulier des cours d'eau concernés.
- **Le Rhône** prend sa source sur la commune de Langlade, selon le SANDRE. Il longe les communes de Nages et Solorgues, Boissières, Vergèze et Codognan. Ses crues peuvent être aussi soudaines que dangereuse après les orages d'automne. De ce fait, le Rhône fait l'objet d'un PPRi.
- Le **canal du Bas-Rhône Languedoc** ou **canal Philippe-Lamour** est un canal d'irrigation amenant l'eau du Rhône vers le sud du département du Gard et l'est du département de l'Hérault depuis les années 1960. Dans le sud du Gard et l'est de l'Hérault, il est une des ressources d'eau distribuée par la groupe BRL.



PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES

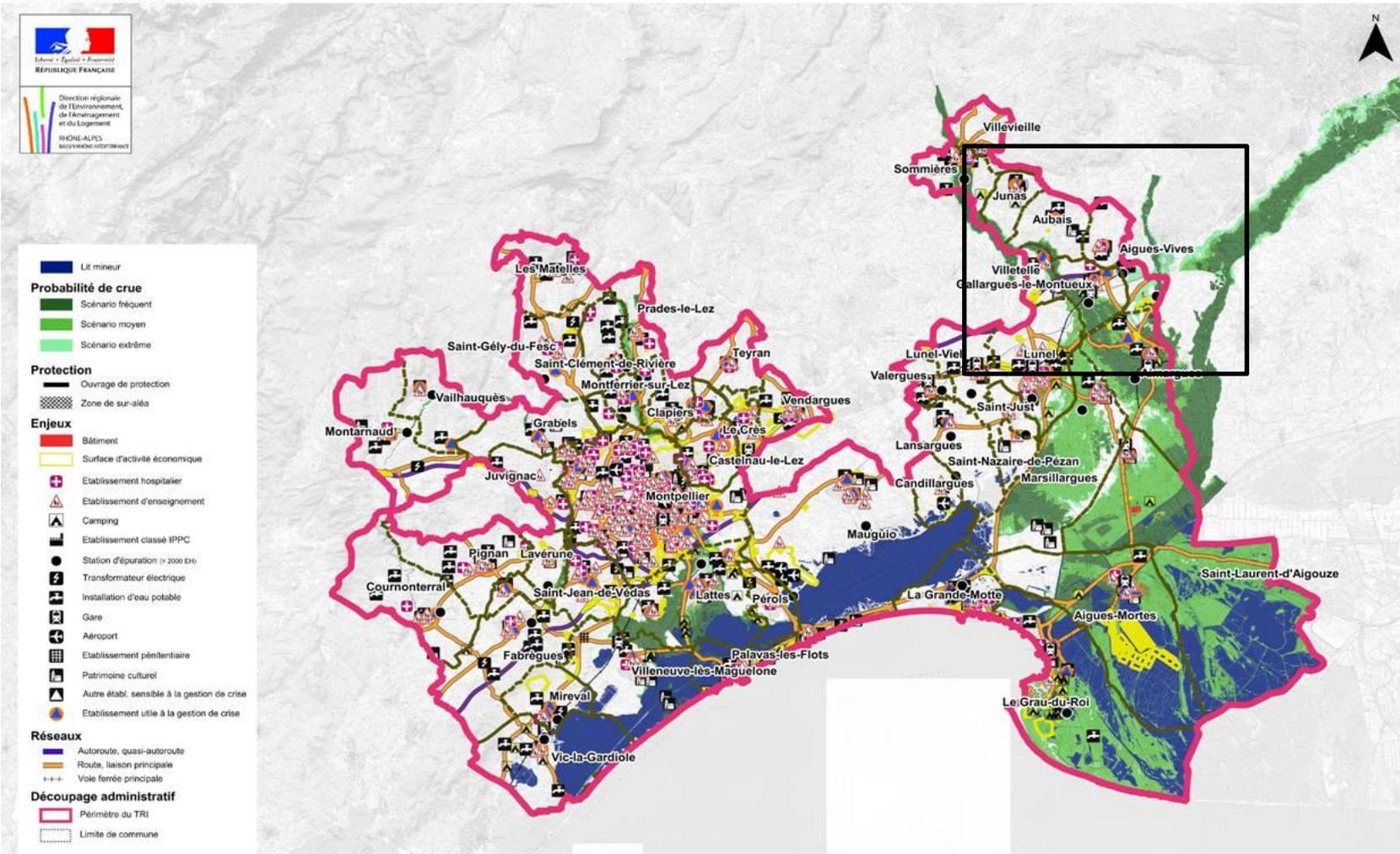
La CCRVV, un territoire en risque important avec 3 PPRI impactant le territoire:

- PPRI du Vistre
- PPRI du Vidourle
- PPRI Rhône



CARTE DE RISQUE

Débordement de cours d'eau



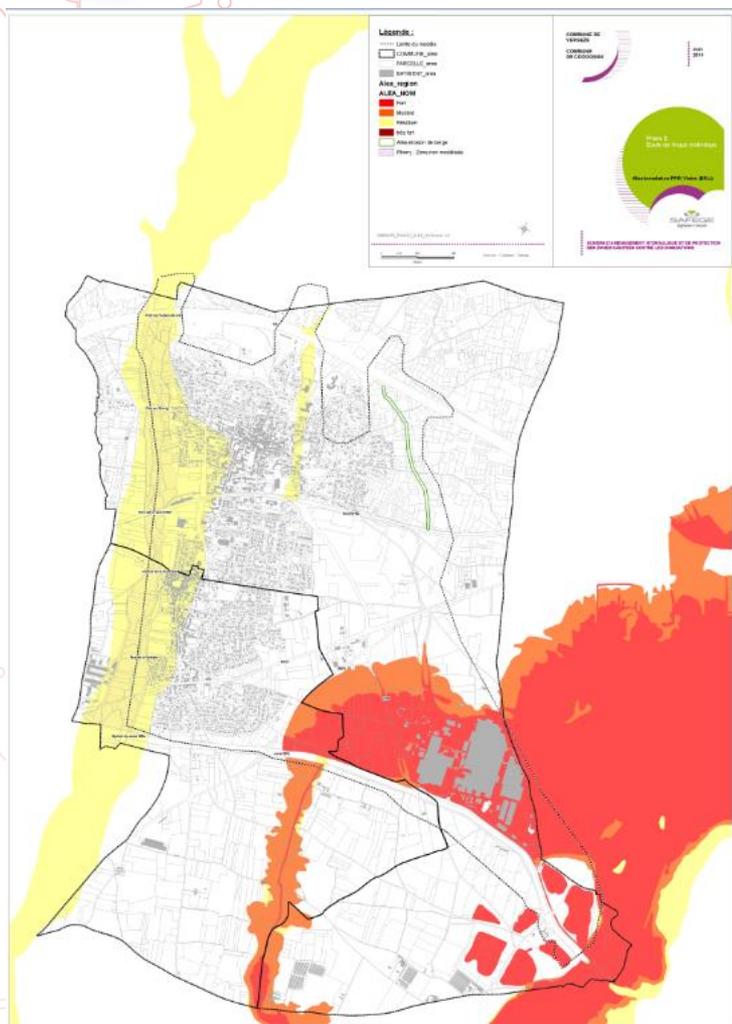
Protocole Ministères-IGN du 8 janvier 2012

0 1 2 km

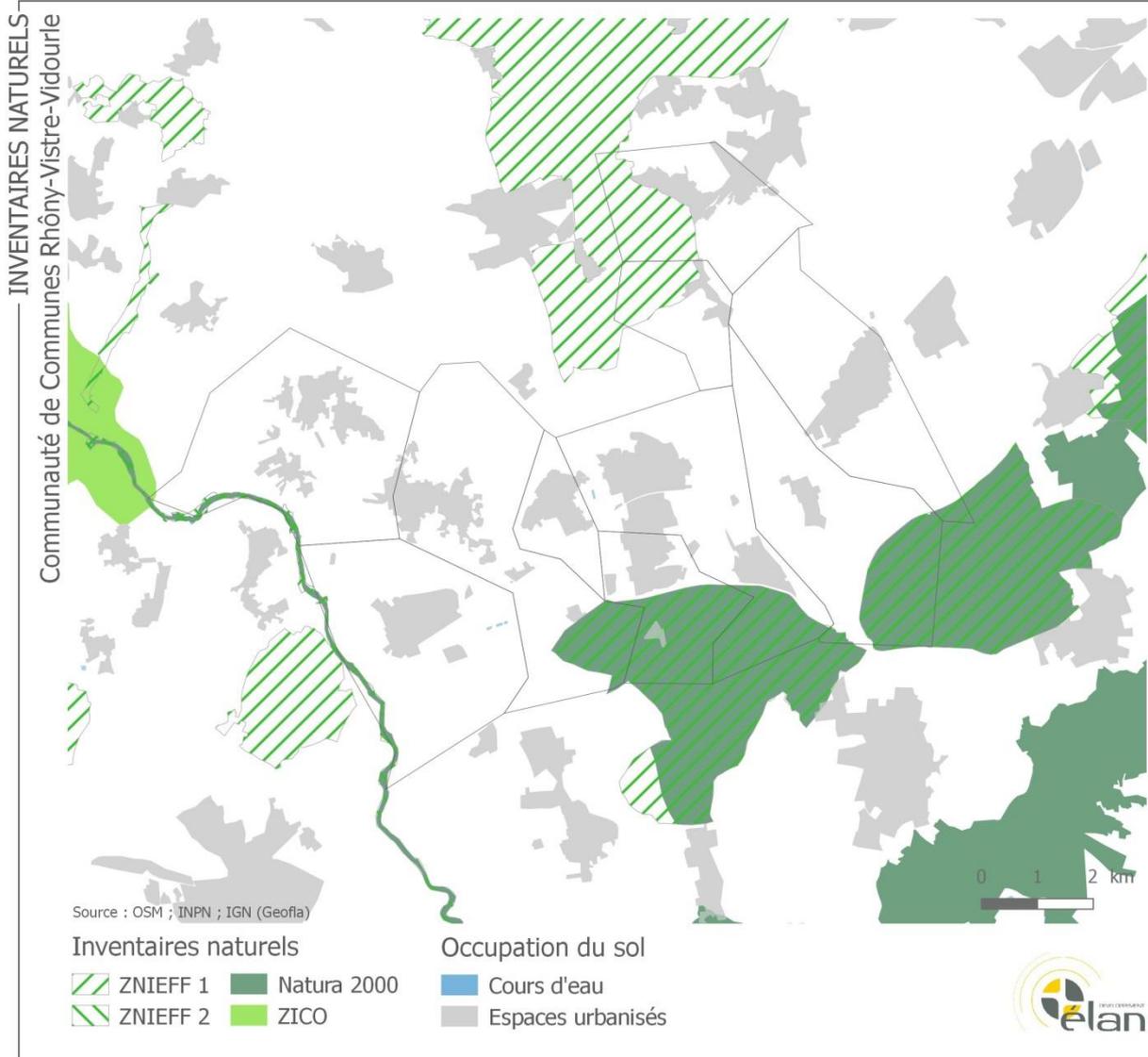
Extrait PGRI

Le PPRI est en cours de redéfinition suite à l'étude SAFEGE, **schéma d'aménagement hydraulique et de protection des zones habitées contre les inondations.**

1. Risque de déclassement des espaces urbanisables en espaces inconstructibles
2. Investissements importants à financer pour prévenir risque inondabilité de ces espaces.



Source : schéma d'aménagement hydraulique et de protection des zones habitées contre les inondations



Plusieurs ZNIEFF de type 1 ceinturent le territoire de l'intercommunalité au nord et au sud liées à la présence des cours d'eau et d'espaces boisés:

- ZNIEFF Cuvette de Clarensac et Calvisson qui impacte les communes de Nages et Boissières
- ZNIEFF de la plaine entre Rhony et Vistre sur la commune de Codognan, et au sud des communes de Vergèze et Aigues-Vives
- ZNIEFF Costière de Beauvoisin dans la partie sur des communes de Vestric et Uchaud

Une partie de ces ZNIEFF sont également en **Natura 2000** (Zone Protection Spéciale-ZPS) ainsi que le Vidourle (SIC Site d'Importance Communautaire Vidourle).

Compétence Environnement

- *Contrôle des installations d'assainissement non collectif*
- *Aide à la réhabilitation des assainissement non collectif*

Les +

Pas d'éléments majeurs identifiés

Les -

- Sur le plan de l'eau et assainissement, disparités importantes entre les communes ne sont pas dans la même situation avec des problématiques d'investissement importants
- Territoire est en partie soumis au risque inondation

Actions envisagées en 1^{ère} approche

- Pour l'eau et l'assainissement, étude des coûts du transfert avec bilan des contrats et des tarifs
- Modalités de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

Compétence Prévention et sécurité

Projets récemment portés ou en cours/en réflexion

Création d'une police intercommunale
en complément des polices communales



LES ENJEUX DU FUTUR MANDAT ET AU- DELÀ Evolution contenu et prise de compétences

*Evolution vers la mise en place d'un Conseil
Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la
Délinquance?*

→ avec 2 volets:

- 1. Mutualisation intégrale de la compétence**
- 2. Création d'une cellule de citoyenneté**

Autres?

Compétence Prévention et sécurité

Les +

Pas d'éléments majeurs identifiés

Les -

Pas d'éléments majeurs identifiés

Actions envisagées en 1^{ère} approche

1. Mutualisation de la compétence
 2. Mise en place d'un centre de supervision urbain
- ➔ Mutualisation doit être progressive par rapport à la volonté des maires
- ➔ Equilibrer le territoire en matière de sécurité entre les communes qui ont ou n'ont pas une police municipale

Compétence Organisation de manifestations

Projets récemment portés
ou en cours/en réflexion

Salon de la Bouvine sur 2 ans



LES ENJEUX DU FUTUR MANDAT ET AU-DELÀ
Evolution contenu et prise de compétences

Assistance à la sécurité sur les manifestations ?

Autres?

Compétence Organisation de manifestations

Les +

Pas d'éléments majeurs identifiés

Les -

Pas d'éléments majeurs identifiés

Actions envisagées en
1^{ère} approche

Pas d'éléments majeurs
identifiés

« Quadrature des enjeux »

D'une intercommunalité « construite par défaut » à une intercommunalité de projet avec 2 objectifs majeurs

1

Objectif 1- Conforter la place du territoire comme destination économique et résidentielle voulue par les élus

- Structuration de l'armature urbaine autour de la ville centre de Vergèze et des pôles secondaires (Uchaud, Gallargues) :
 - Structuration, rationalisation et organisation des services et équipements (déchets, services sociaux et santé, équipements solaires, culturels, sportifs, loisirs, etc.)
 - Amélioration de la desserte en transports en commun et développement des nœuds d'intermodalité
- Harmonisation des politiques communales de création de logements afin de répondre aux parcours résidentiels des habitants et aux nouveaux besoins
- Redéfinition de l'intérêt communautaire des zones d'activités et développement d'une stratégie d'offre foncière et immobilière
- Pérenniser les possibilités d'urbanisation futures et rassurer les populations en gérant le risque inondation

2

Objectif 2- Construire un développement économique et social endogène en valorisant les ressources du territoire

- Valorisation du patrimoine historique, bâti et vernaculaire
- Confortement de l'unité des bourgs et du lien social dans les villages
 - Maintien du dynamisme des centres bourg: commerces de proximité, artisanat local et vie associative
 - Articulation des centres bourgs et des quartiers (développement des mobilités douces)
- Développement et promotion touristique
- Valorisation des ressources agro-environnementales dans la perspective notamment d'un contrat local d'alimentation

D'une intercommunalité de service construite par subsidiarité aux communes
à une intercommunalité de projet avec **2 objectifs majeurs**



Objectif 1- Conforter la place du territoire comme destination économique et résidentielle



Objectif 2- Construire un développement économique et social endogène en valorisant les ressources du territoire

3 axes stratégiques pour construire le projet de territoire

Une qualité de vie, gage d'une attractivité maîtrisée et renouvelée

Une cohésion territoriale dans un territoire ouvert mais organisé et structuré

Une trajectoire économique plurielle

UN PROJET DE TERRITOIRE AUTOUR DE 3 AXES STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT



Déclinaison du projet en 9 orientations stratégiques d'intervention

- 1 Méthodologie et calendrier
- 2 Analyse des enjeux et dynamiques territoriales par la clef de lecture COMPÉTENCE
- 3 Redéfinition méthodique des compétences pour construire le projet de territoire**
- 4 Fiches préconisations par compétence
- 5 Annexes

UNE REVUE MÉTHODIQUE DE L'EXERCICE DES COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES

Rationaliser

- **Actualiser les statuts actuels de la collectivité :**

- Compétences obsolètes: actions en faveur de l'emploi, organisation de manifestations
- Compétences nécessitant des efforts de rationalisation : Enfance, Déchets
- Compétence à questionner dans un axe de valorisation touristique du patrimoine: Protection et mise en valeur de l'environnement et du patrimoine

Evoluer

- **Intégrer de nouvelles compétences pour la CCRVV :**

- Prise de compétences obligatoires dans le cadre de la loi MAPTAM (GEMAPI)
- Prise de compétence à anticiper au regard des enjeux de développement (habitat, pôles d'intermodalité, équipements structurants, santé, etc.) et de la réforme des collectivités (Loi NOTRe): promotion du tourisme intercommunal, commerce, accueil des gens du voyage.
- Evolution du poids de certaines compétences actuelles (voirie, assainissement, eau)

Redécouper

- **Redécouper les domaines de compétences :** 4 compétences obligatoires, compétences optionnelles définies dans la loi et compétences facultatives issues de l'initiative intercommunale

Mutualiser

- **Mutualiser : au-delà des compétences, le questionnement inévitable des champs de mutualisation** (police, services supports)

Redéfinir

- **Redéfinir l'intérêt communautaire :** le projet de territoire, un cadre pertinent pour la rédaction concrète et opérationnelle de l'intérêt communautaire. **Vers un intérêt communautaire pertinent et crédible : adapté aux orientations du projet de territoire**

UNE REVUE MÉTHODIQUE DE L'EXERCICE DES COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES

Assainir et
rationaliser

- **Assainir les statuts actuels de la collectivité** (compétences obsolètes, effort de rationalisation dans l'exercice de certaines compétences)

✘ Des compétences obsolètes

LES COMPÉTENCES DE L'INTERCOMMUNALITÉ

- | | LES COMPÉTENCES DE L'INTERCOMMUNALITÉ |
|--------------|---|
| OBLIGATOIRES | <input type="checkbox"/> <i>Aménagement de l'espace</i> |
| | <input type="checkbox"/> <i>Développement économique</i> |
| OPTIONELLES | <input type="checkbox"/> <i>Protection et mise en valeur de l'environnement et du patrimoine</i> |
| | <input type="checkbox"/> <i>Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire</i> |
| | <input type="checkbox"/> <i>Élimination et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés</i> |
| | <input checked="" type="checkbox"/> <i>Actions en faveur de l'emploi pour le public en grande difficulté</i> |
| FACULTATIVES | <input checked="" type="checkbox"/> <i>Organisation de manifestations</i> |
| | <input type="checkbox"/> <i>Enfance – Jeunesse</i> |
| | <input type="checkbox"/> <i>Prévention et sécurité</i> |
| | <input type="checkbox"/> <i>Environnement</i> |



- **Assainir les statuts actuels de la collectivité** (compétences obsolètes, effort de rationalisation dans l'exercice de certaines compétences)

○ Des compétences à reformuler dans leur intitulé

LES COMPÉTENCES DE L'INTERCOMMUNALITÉ

OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace
- Développement économique

OPTIONELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du patrimoine
- Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire
- Elimination et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés
- Actions en faveur de l'emploi pour le public en grande difficulté**

FACULTATIVES

- Organisation de manifestations**
- Enfance – Jeunesse
- Prévention et sécurité
- Environnement** → Eau et Assainissement individuel et collectif en 2020

UNE REVUE MÉTHODIQUE DE L'EXERCICE DES COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES

Assainir et
rationaliser

- **Assainir les statuts actuels de la collectivité** (compétences obsolètes, effort de rationalisation dans l'exercice de certaines compétences)

- **Des compétences qui pèsent lourdement sur le budget de l'intercommunalité et qui nécessitent des efforts de rationalisation des équipements et des moyens**

LES COMPÉTENCES DE L'INTERCOMMUNALITÉ

- | | LES COMPÉTENCES DE L'INTERCOMMUNALITÉ |
|--------------|---|
| OBLIGATOIRES | <input type="checkbox"/> <i>Aménagement de l'espace</i> |
| | <input type="checkbox"/> <i>Développement économique</i> |
| OPTIONELLES | <input type="checkbox"/> <i>Protection et mise en valeur de l'environnement et du patrimoine</i> |
| | <input type="checkbox"/> <i>Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire</i> |
| | ● <i>Elimination et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés</i> |
| FACULTATIVES | <input checked="" type="checkbox"/> <i>Actions en faveur de l'emploi pour le public en grande difficulté</i> |
| | <input checked="" type="checkbox"/> <i>Organisation de manifestations</i> |
| | ● <i>Enfance – Jeunesse</i> |
| | <input type="checkbox"/> <i>Prévention et sécurité</i> |
| | ● <i>Environnement</i> → <i>Eau et Assainissement individuel et collectif en 2020</i> |

• Intégrer de nouvelles compétences pour la CCRVV :

- Prise de compétences obligatoires dans le cadre de la loi MAPTAM (GEMAPI)
- Prise de compétence à anticiper au regard des enjeux de développement et en anticipation de la réforme des collectivités (Loi NOTRe): tourisme, habitat, pôles d'intermodalité, aire d'accueil, eau et assainissement.

LES COMPÉTENCES ASSAINIES DE L'INTERCOMMUNALITÉ

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du patrimoine
- Elimination et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés
- Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire
- Enfance – Jeunesse
- Prévention et sécurité
- Assainissement individuel-SPANC

Loi MAPTAM: Intégration de la compétence obligatoire GEMAPI
 Loi NOTRe: Intégration de la promotion du tourisme intercommunal dans le cadre du développement économique
 Aménagement: passage des gares et halte en intérêt communautaire

3 compétences optionnelles effectives (donc en conformité avec la loi MAPTAM) mais des enjeux territoriaux qui amènent à questionner **la prise de nouvelles compétences:**

- Politique du logement et du cadre de vie
- Accueil des gens du voyage

Des compétences à renforcer:

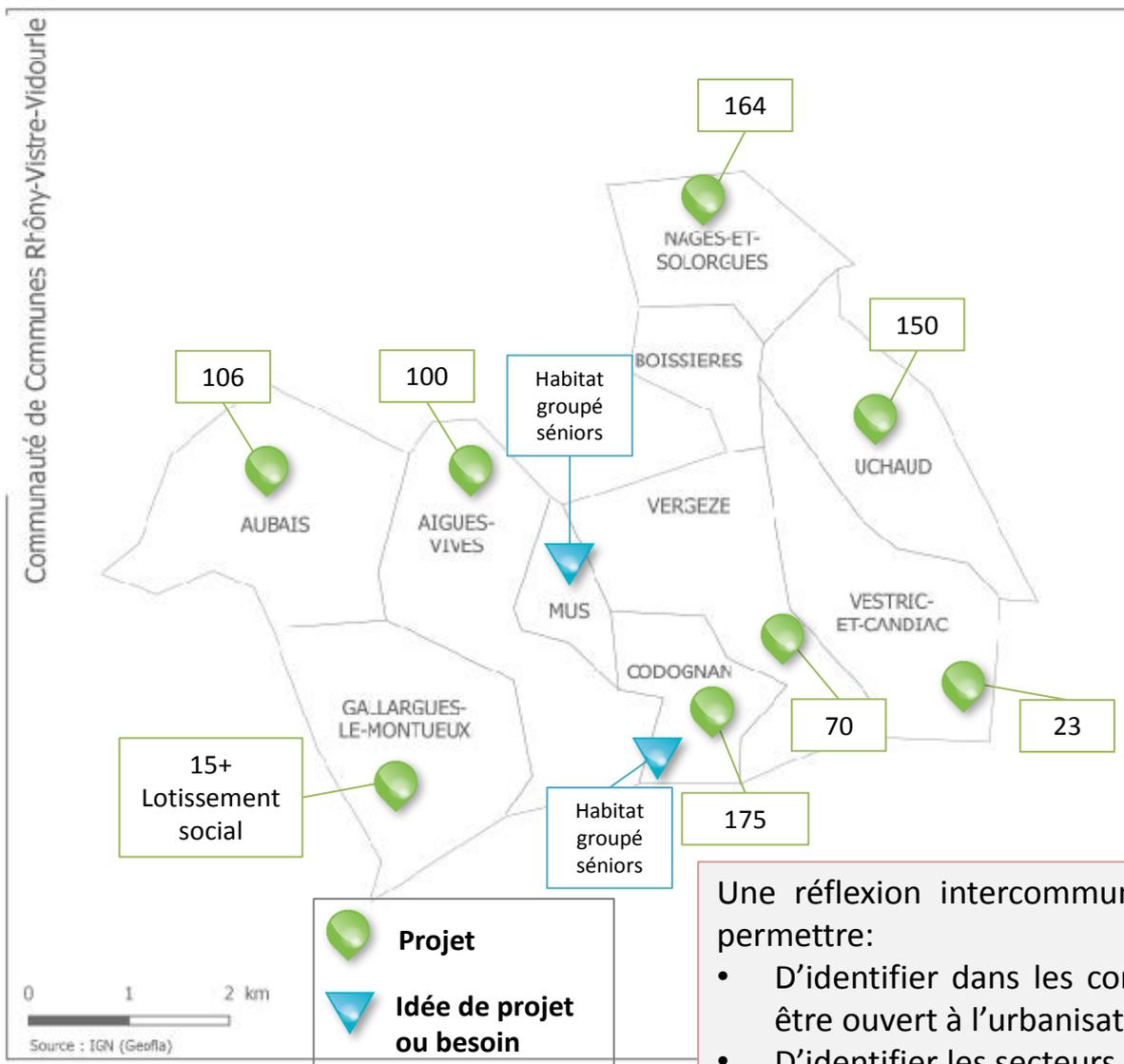
- **Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire avec actualisation de la voirie d'intérêt communautaire** tenant compte de :
 - Sécurisation des axes routiers et facilitation des mobilités douces (route des canaux, passages sur voie ferrée, carrefour RN 113, etc.)
 - Aménagements de voiries et accès visant le déploiement des nœuds d'intermodalité (Uchaud, Vergèze, Gallargues/PEM, aires de covoiturage)
- **Transfert de l'assainissement collectif et gestion de l'eau**
- **Renforcement du service de police intercommunale avec le Centre de supervision urbain**

APPROCHE DES PROJETS COMMUNAUX: QUELLES PERSPECTIVES DE RATIONALISATION/ÉVOLUTION ET MISE EN SYNERGIE?

CRÉATION DE LOGEMENTS (PROJETS RECENSÉS-NON EXHAUSTIF)

Assainir et rationaliser

Evoluer



Entre 2009 et 2013, **1039 logements autorisés** sur la CCRVV.

Des projets de création de logements à moyen terme estimés à **803 logements** mais selon des projections temporelles différentes.

Un potentiel de création de logements important qui nécessite d'entreprendre une réflexion partagée quant à l'accueil de nouvelle population et l'adaptation des formes d'habitat.

Une réflexion intercommunale autour de l'habitat doit permettre:

- D'identifier dans les communes les secteurs pouvant être ouvert à l'urbanisation
- D'identifier les secteurs à densifier
- D'harmoniser l'offre au regard de la demande

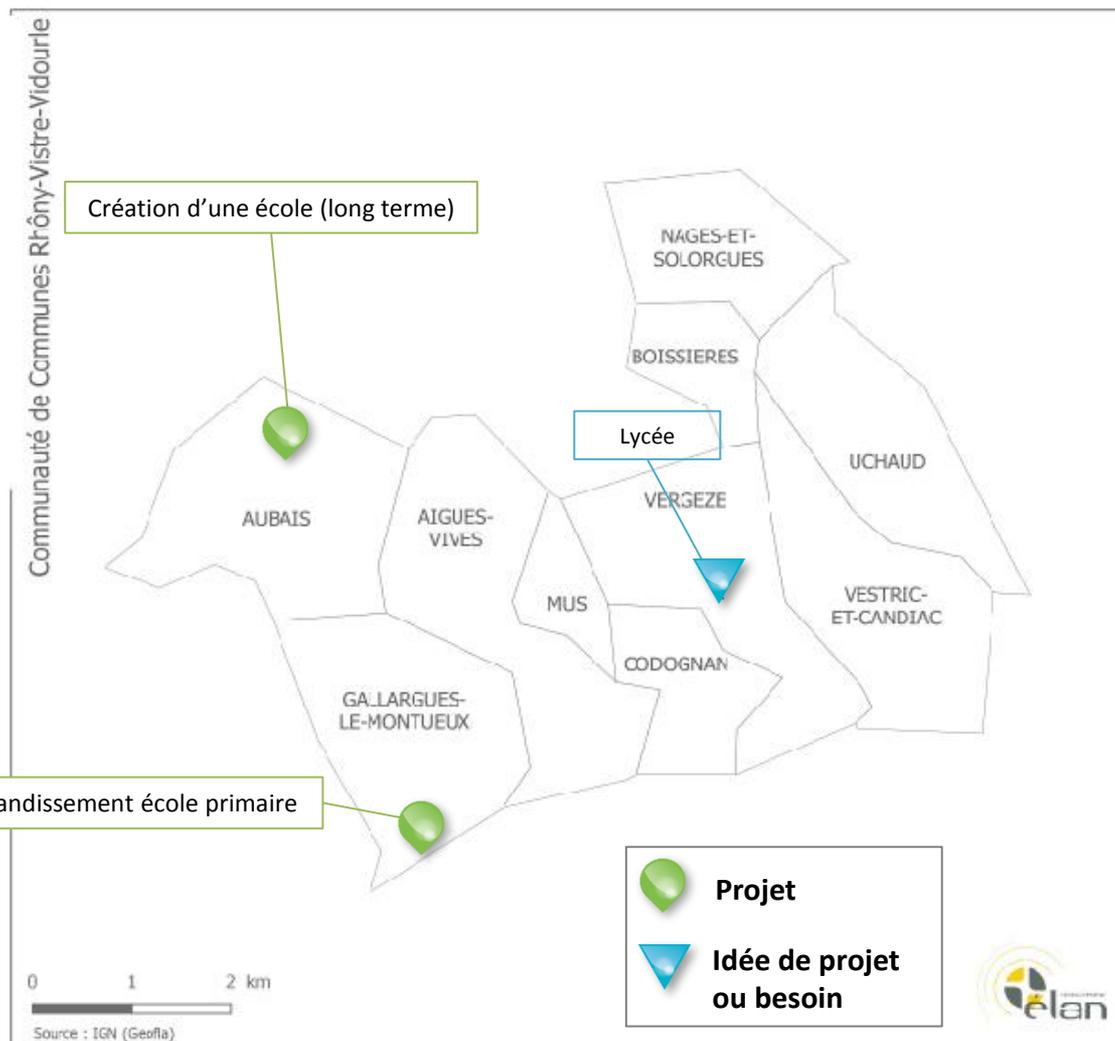
APPROCHE DES PROJETS COMMUNAUX: QUELLES PERSPECTIVES DE RATIONALISATION/ÉVOLUTION ET MISE EN SYNERGIE?

EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Des projets portés par les communes qui répondent à des besoins communaux, voire intercommunaux.

Des projets qui doivent à être mis en perspective de la structuration en **3 unités territoriales** des équipements de loisirs

- Partie centrale → Regroupement sur Vergèze
- Partie Est → Regroupement sur Uchaud
- Partie Ouest → Aubais, Gallargues, Aigues-Vive ?



Assainir et rationaliser

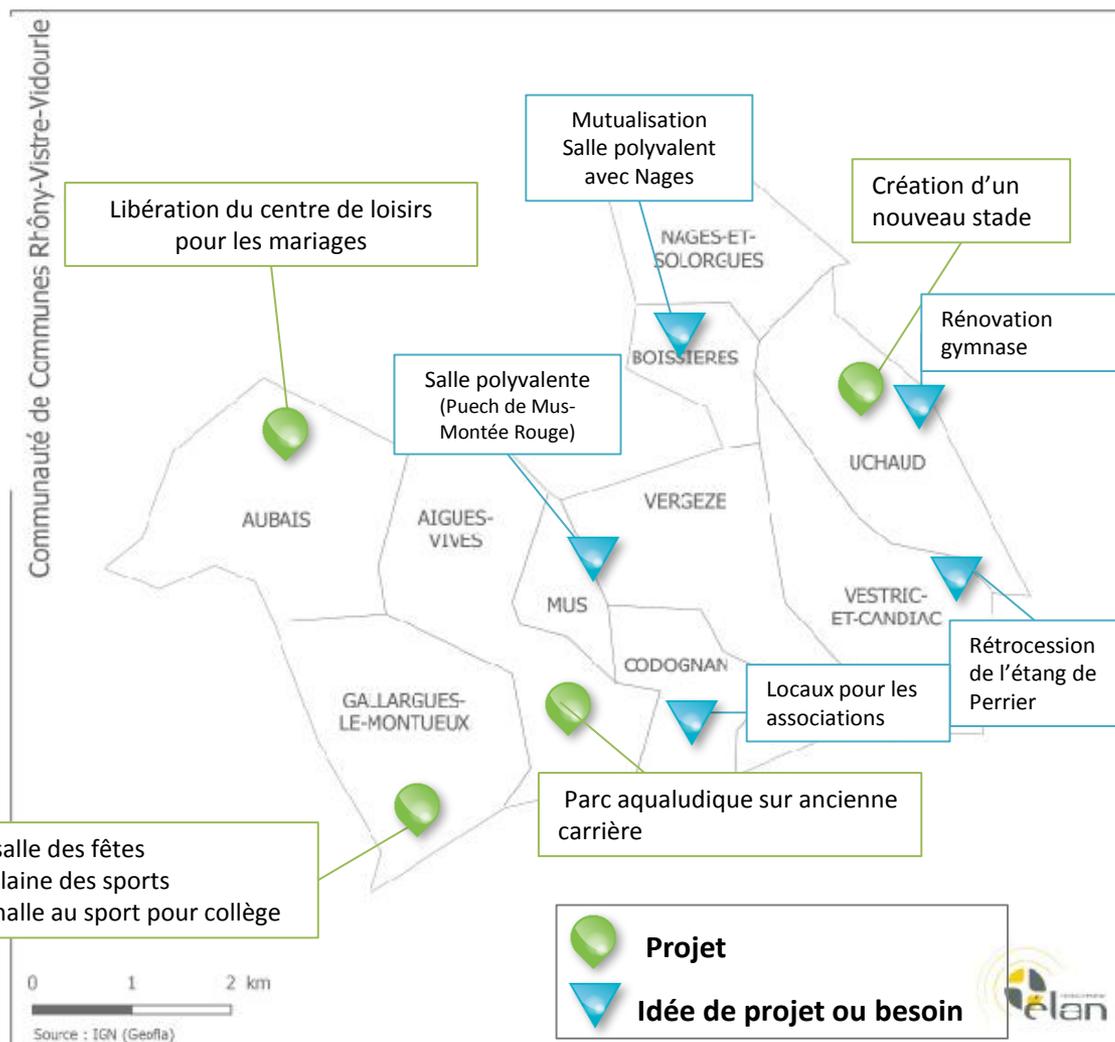
Evoluer

APPROCHE DES PROJETS COMMUNAUX: QUELLES PERSPECTIVES DE RATIONALISATION/ÉVOLUTION ET MISE EN SYNERGIE?

EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS

Assainir et rationaliser

Evoluer



Dans la perspective de conforter l'armature urbaine et la polarité de Vergèze (face à des pôles comme Lunel):

• Quel rôle de la ville-centre Vergèze pour la rationalisation des équipements? Quels leviers demain de mutualisation de ces équipements?

Aujourd'hui la ville centre paraît avoir des équipements surdimensionnés par rapport à ces besoins, là où d'autres communes éprouvent des difficultés d'entretien.

• Quelle opportunité de développement d'équipements structurants? (médiathèque intercommunale, piscine intercommunale, etc.)

• Quelles perspectives de rationalisation des équipements culturels, loisirs et sportifs en 3 pôles pour une offre qualifiée en matière d'équipements?

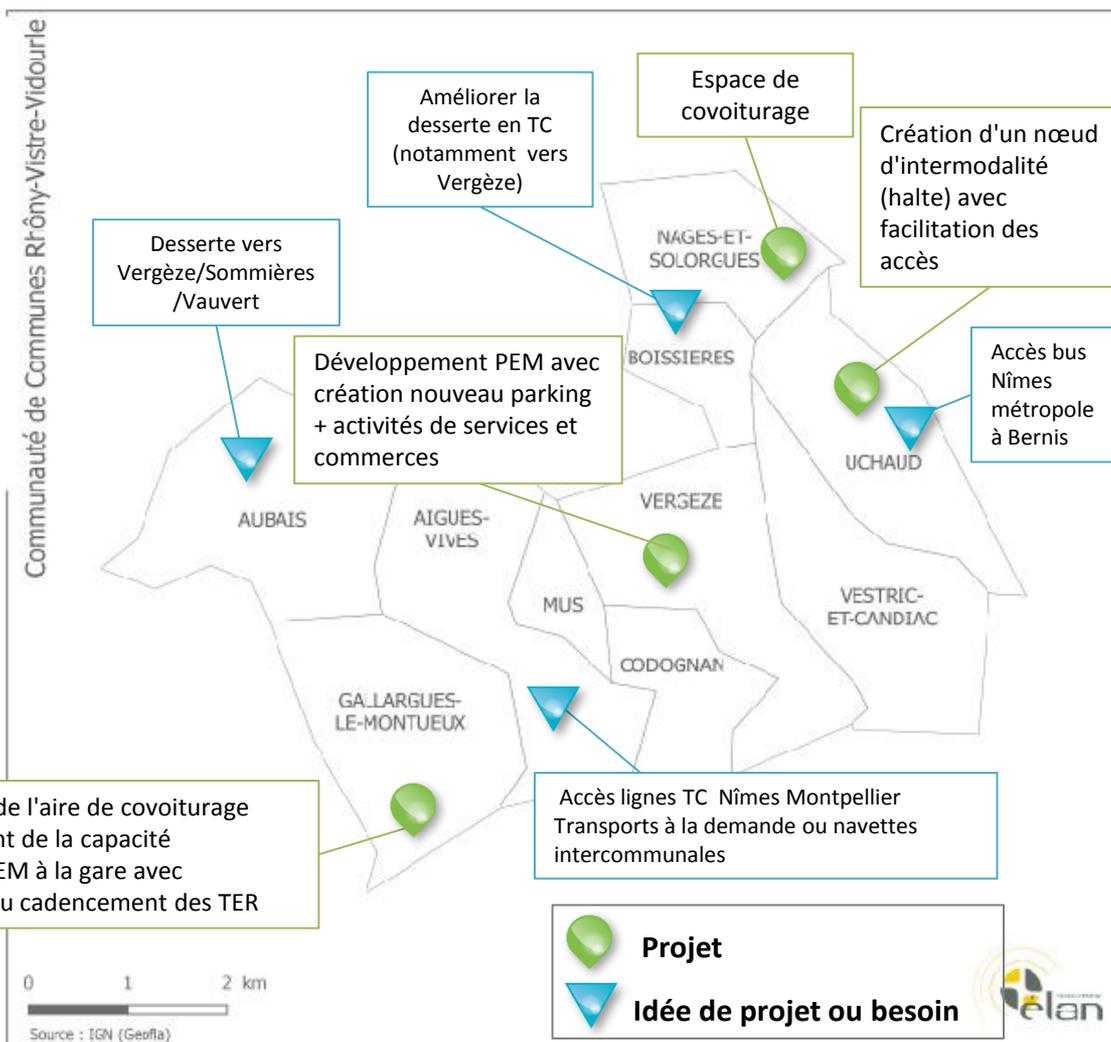
1. Uchaud-
2. Vergèze-
3. (Aigues-Vives/Aubais/Gallargues?)

APPROCHE DES PROJETS COMMUNAUX: QUELLES PERSPECTIVES DE RATIONALISATION/ÉVOLUTION ET MISE EN SYNERGIE?

TRANSPORTS

Assainir et rationaliser

Evoluer



Une structuration du territoire à termes autour de **3 PEM** et d'aires de covoiturage

- Vergèze
- Gallargues
- Uchaud

Un consensus autour de la nécessité de mettre en place des moyens pour relier le territoire à ces pôles d'échanges (navettes intercommunales)

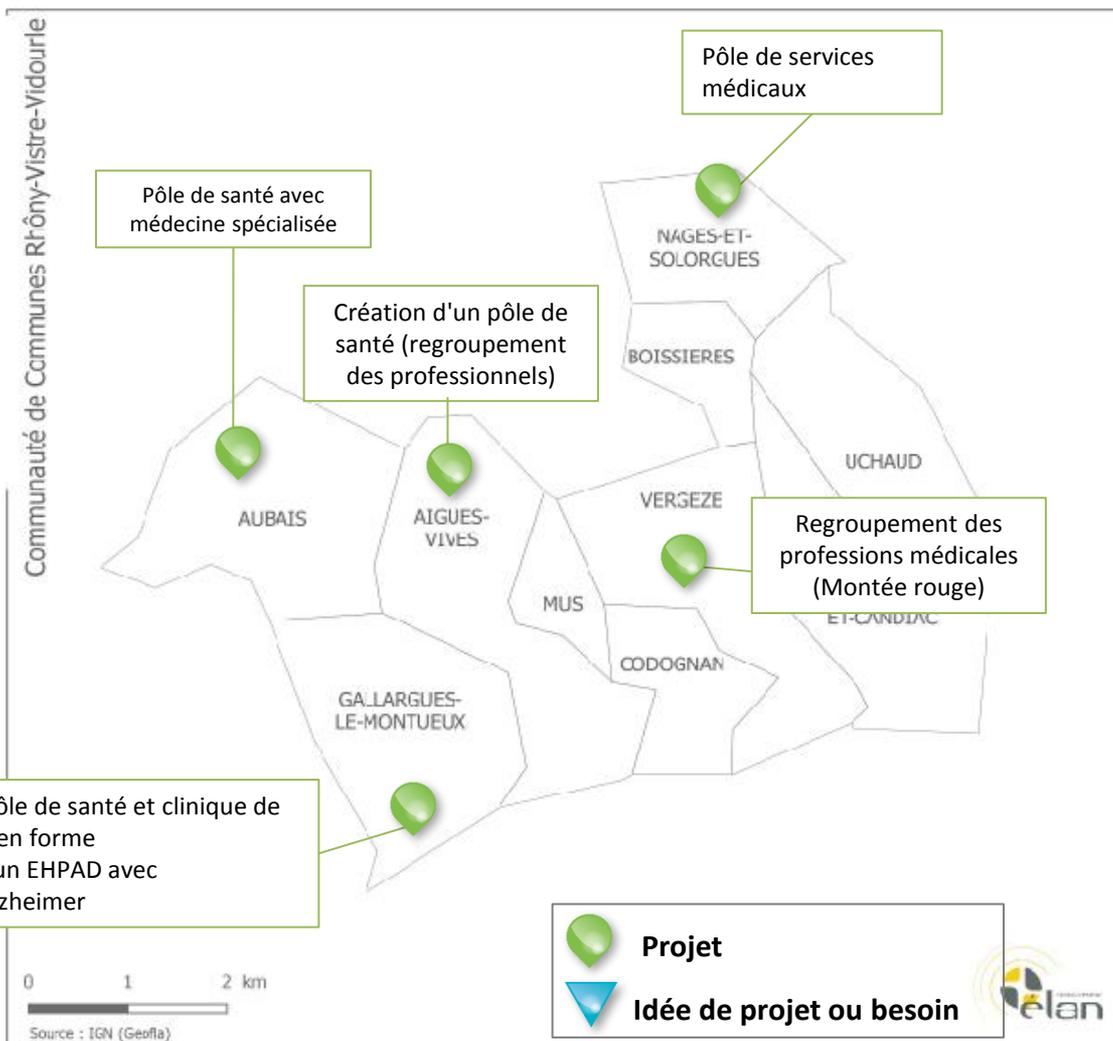
- Des confins et interfaces à gérer
- Articulation au TC Nîmes métropole (Bernis)
 - Desserte vers les pôles extérieurs de Vauvert, Sommières (transports à la demande)

APPROCHE DES PROJETS COMMUNAUX: QUELLES PERSPECTIVES DE MISE EN SYNERGIE?

SANTÉ

Assainir et rationaliser

Evoluer



Nombreux projets de regroupement des professions de santé sur les communes



Quelle opportunité d'un véritable **regroupement sur Vergèze** avec professions médicales générales et spécialisées, toujours dans l'objectif de conforter la place de la ville centre, de limiter évasion vers des pôles extérieurs et renforcer à terme l'unité du territoire intercommunal?

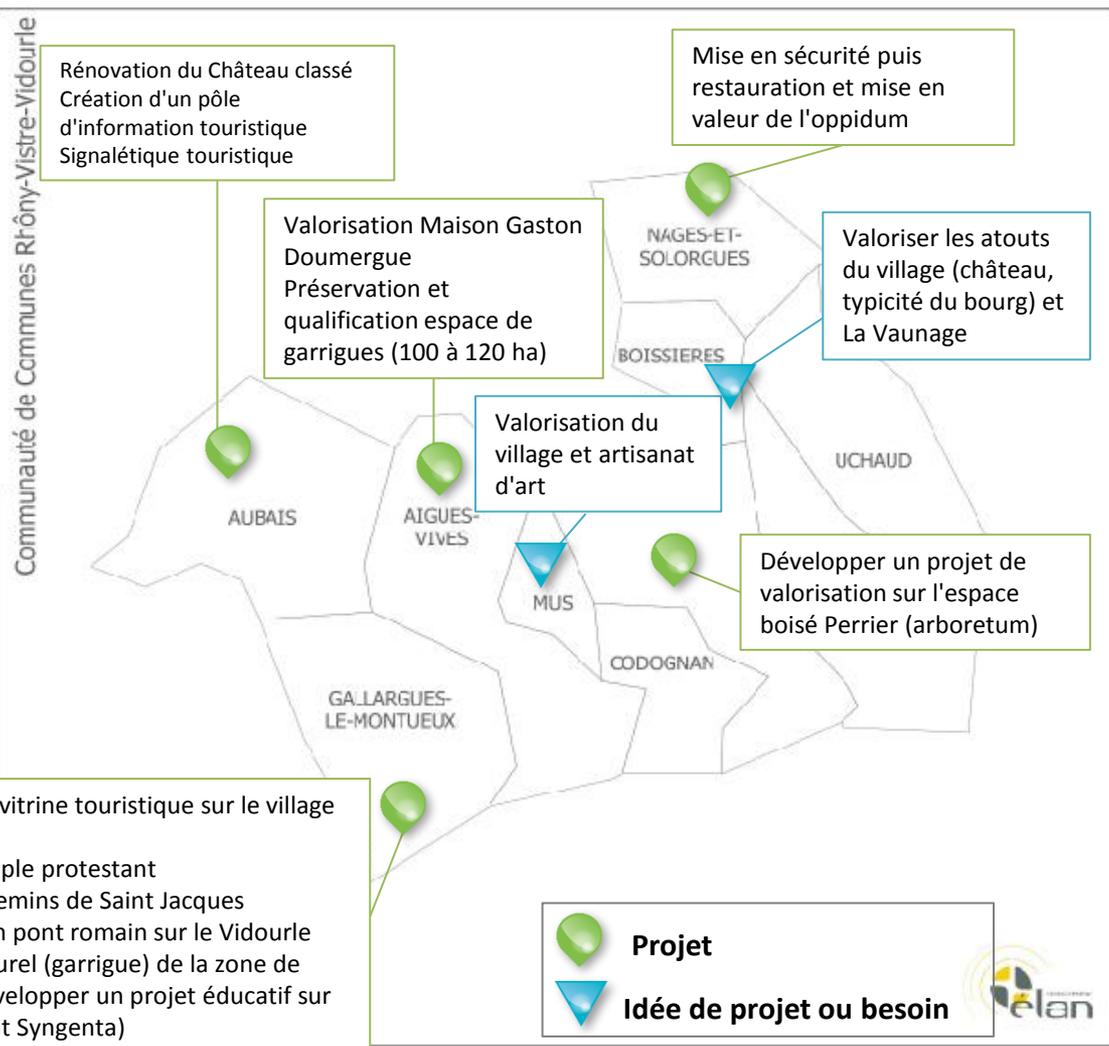
Quelle pérennité/viabilité de ces pôles de santé sur le long terme?

APPROCHE DES PROJETS COMMUNAUX: QUELLES PERSPECTIVES DE MISE EN SYNERGIE?

PATRIMOINE HISTORIQUE ET NATUREL, TOURISME

Assainir et rationaliser

Evoluer



Des communes porteuses de potentiel et de projets autour de la valorisation du patrimoine naturel et historique. Une prise de compétence de la CC qui nécessiterait:

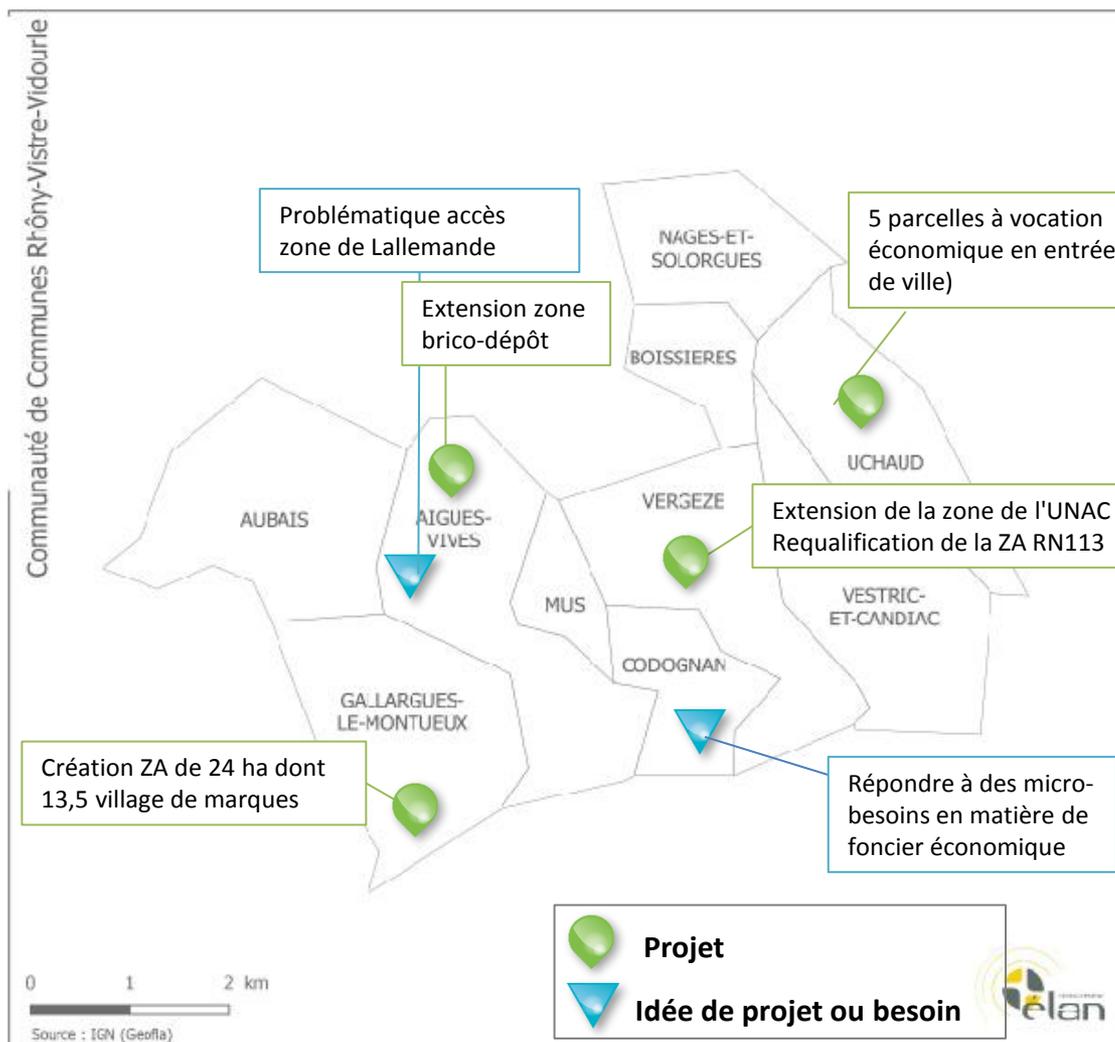
- Une approche des priorités (rapport coûts/retombées) et des synergies à engager à l'échelle intercommunale
- Une identification des portes d'entrée touristiques; points d'information et de promotion avec un rayonnement sur le territoire intercommunal voire au-delà
- Un travail sur la lisibilité et de promotion de l'offre existante

APPROCHE DES PROJETS COMMUNAUX: QUELLES PERSPECTIVES DE RATIONALISATION/ÉVOLUTION ET MISE EN SYNERGIE?

ZONES D'ACTIVITÉS

Assainir et rationaliser

Evoluer

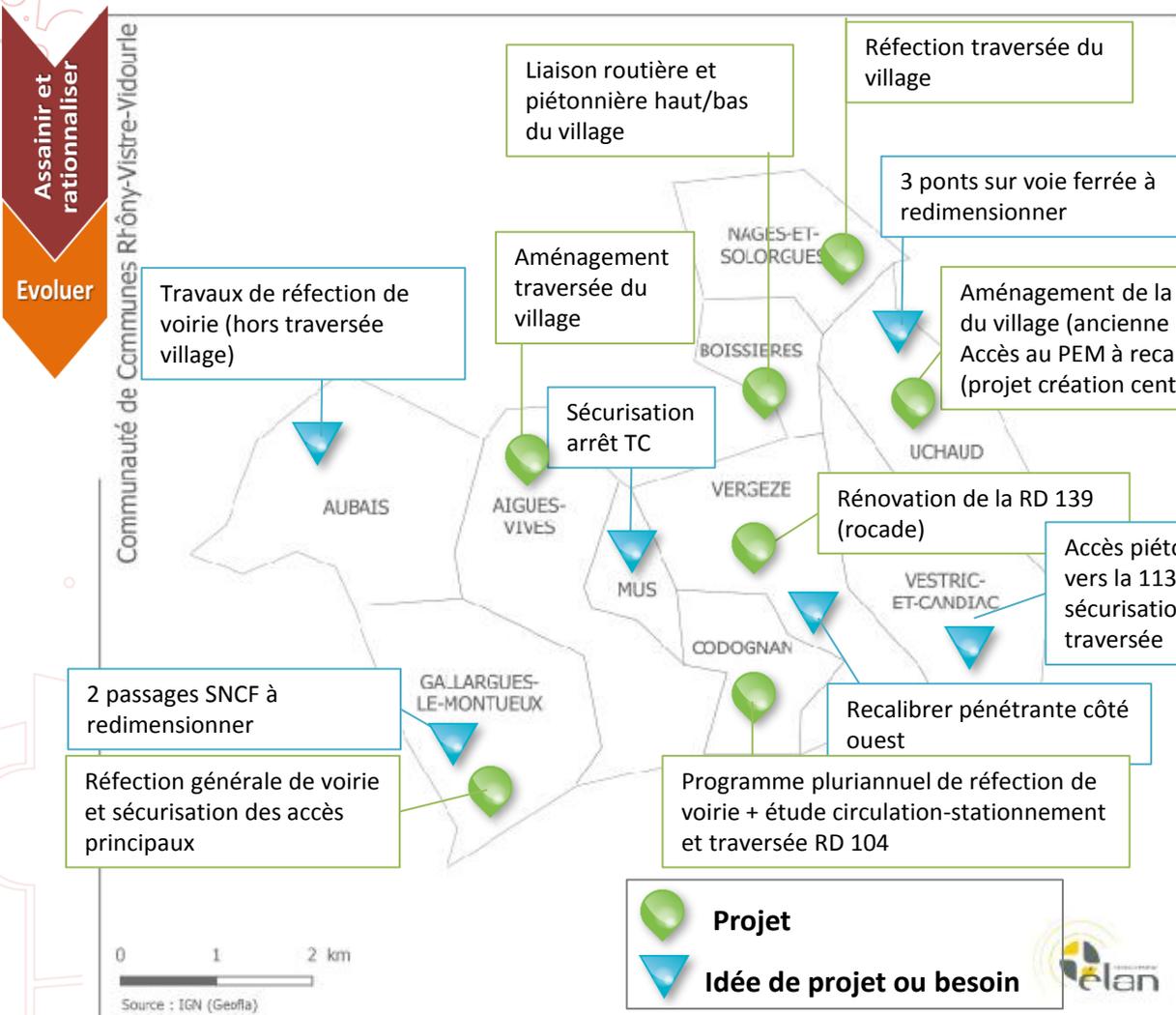


Des projets envisagés ou des besoins tant sur la programmation de nouveaux espaces que sur la requalification ou extension des espaces existants.

L'évolution de cette compétence passe par un préalable important consistant à un schéma d'infrastructures d'accueil économique permettant un développement raisonné des espaces à vocation économique sur le territoire.

APPROCHE DES PROJETS COMMUNAUX: QUELLES PERSPECTIVES DE RATIONALISATION/ÉVOLUTION ET MISE EN SYNERGIE?

VOIRIE



Des travaux importants de réfection de voirie ou de recalibrage routier engagés ou à engager dans la majorité des communes qui pèseront lourd sur les finances des communes.

Des points noirs de circulation à solutionner (passage de la voie ferrée, traversée de villages-Aigues Vives, articulation Vestric-RN 113).

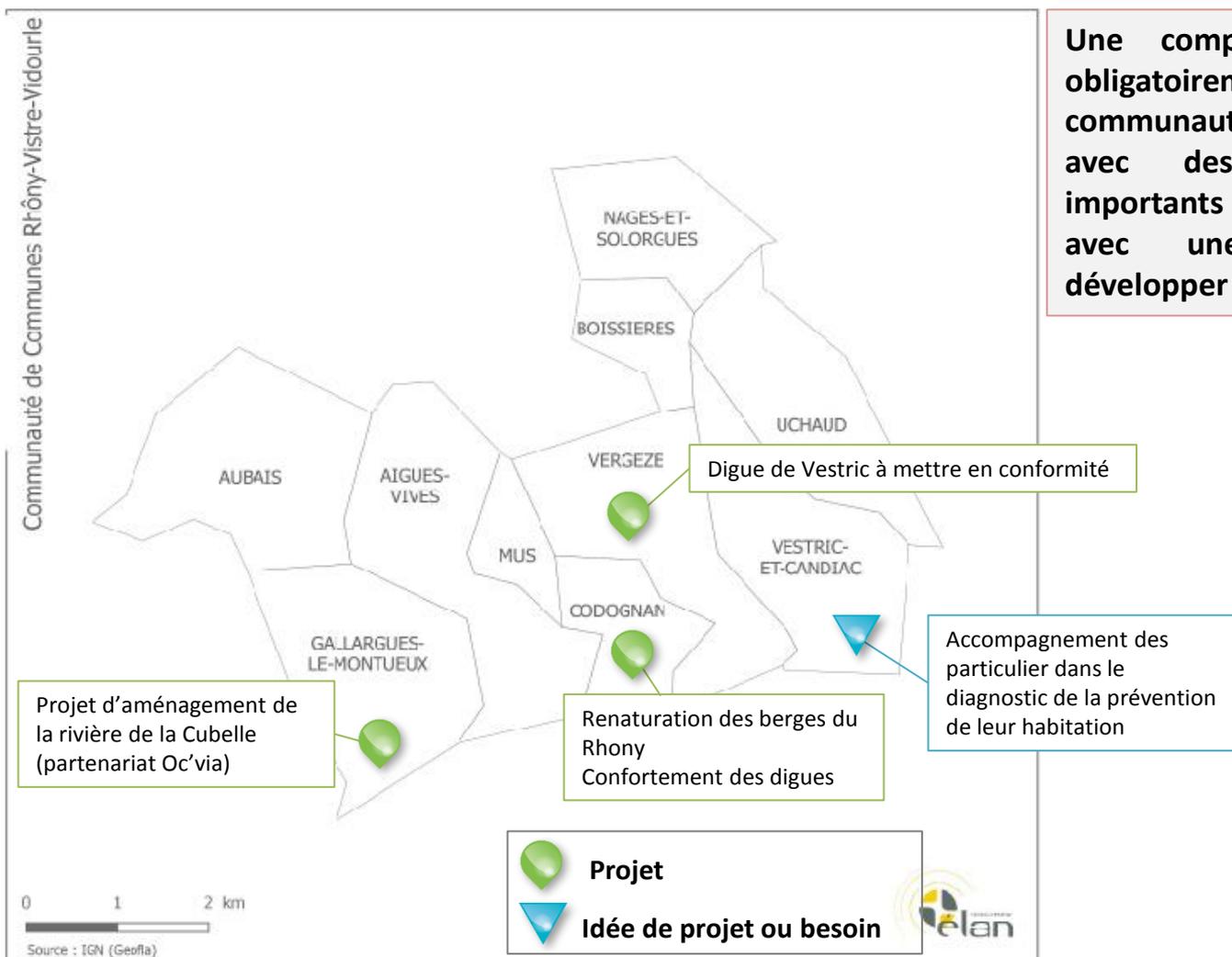
Des travaux routiers à engager dans le cadre du développement des PEM (Codognan- RD 104; Vergèze-pénétrante côté ouest; accès halte Uchaud).

APPROCHE DES PROJETS COMMUNAUX: QUELLES PERSPECTIVES DE RATIONALISATION/ÉVOLUTION ET MISE EN SYNERGIE?

GEMAPI

Assainir et
rationaliser

Evoluer



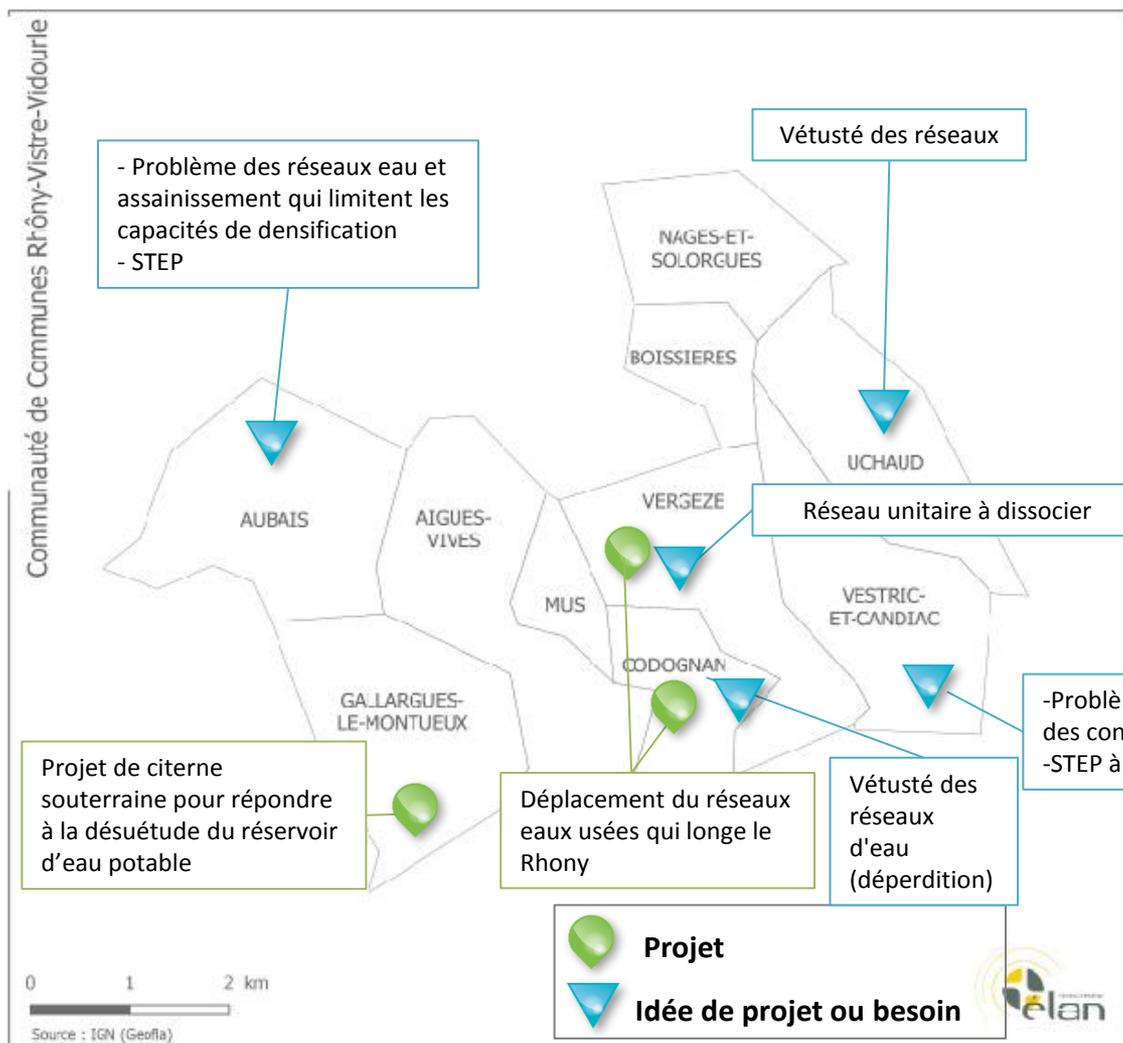
Une compétence qui sera obligatoirement intégrée par la communauté de communes avec des investissements importants à porter (digues) avec une ingénierie à développer sur ces aspects.

APPROCHE DES PROJETS COMMUNAUX: QUELLES PERSPECTIVES DE RATIONALISATION/ÉVOLUTION ET MISE EN SYNERGIE?

EAU ET ASSAINISSEMENT

Assainir et rationaliser

Evoluer



Des travaux de remise en état des réseaux à anticiper avec dans le cadre d'une prise de compétence par la CC, la mise en place d'un programme pluriannuel d'investissements hiérarchisant les priorités d'intervention.

La programmation de ces investissements sera à décider sur la base d'un diagnostic technique préalable détaillé qui sera établi par un prestataire indépendant.

Evolution

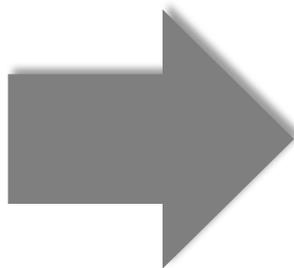
- Intégrer de nouvelles compétences pour la CCRVV

Redécouper

- Redécouper les domaines de compétences

LES COMPÉTENCES DE L'INTERCOMMUNALITÉ

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du patrimoine
- Elimination et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés
- Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire
- Enfance – Jeunesse
- Prévention et sécurité
- Assainissement individuel-SPANC



ENJEUX DU TERRITOIRE ET CADRE DE LA RÉFORME TERRITORIALE (MAPTAM, LOI NOTRe)

LES FUTURES COMPÉTENCES DE L'INTERCOMMUNALITÉ

- Aménagement de l'espace dont planification transport et habitat
- Développement économique (suppression de l'intérêt communautaire pour les ZAE) dont promotion du tourisme intercommunal et politique locale du commerce (LOI NOTRe)
- Accueil des gens du voyage (NOTRe)
- GEMAPI
- Protection et mise en valeur de de l'environnement : collecte et traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés
- Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire
- Eau et assainissement (Loi NOTRe)
- Enfance – Jeunesse
- Prévention et sécurité



- **Mutualiser : au-delà des compétences, le questionnement inévitable des champs de mutualisation** (commande publique, police, cuisine centrale, informatique, comptabilité, ressources humaines et assistance juridique)

Des services à mutualiser non directement dévolue à une compétence

● **Coordination des polices municipales**

● **Commande publique**

● **Informatique, comptabilité, ressources humaines et assistance juridique**

Mais aussi des logiques de mutualisation et de solidarités inter EPCI

Equipements structurants type cuisine centrale



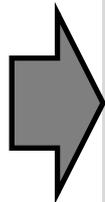
• **Redéfinir l'intérêt communautaire** : le projet de territoire, un cadre pertinent pour la rédaction concrète et opérationnelle de l'intérêt communautaire. Vers un intérêt communautaire pertinent, flexible et pragmatique.

LES FUTURES COMPÉTENCES DE L'INTERCOMMUNALITÉ

- Aménagement de l'espace dont planification transport et habitat
- Développement économique (suppression de l'intérêt communautaire pour les ZAE) dont promotion du tourisme intercommunal et politique locale du commerce (LOI NOTRe)
- Accueil des gens du voyage (NOTRe)
- GEMAPI

- Collecte et traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés : protection et mise en valeur de l'environnement
- Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire
- Eau et assainissement (Loi NOTRe)

- Enfance – Jeunesse
- Prévention et sécurité



3 AXES STRATÉGIQUES

Pour définir et circonscrire l'intérêt communautaire des compétences dans la trajectoire du projet de territoire

Une qualité de vie, gage d'une attractivité maîtrisée et renouvelée

Une cohésion territoriale dans un territoire ouvert mais organisé et structuré

1-Conforter la place du territoire comme destination économique et résidentielle dans un espace de l'entre deux

2-Construire les ferments d'un développement économique et social endogène en valorisant les ressources du territoire



Une trajectoire économique plurielle



« L'ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES DE L'INTERCOMMUNALITÉ : PASSER D'UNE LOGIQUE DE SUBSIDIARITÉ AUX COMMUNES À UNE INTERCOMMUNALITÉ DE PROJETS »



■ Aménagement de l'espace dont planification transport et habitat

Gestion d'un SIG utilisant les cadastres numérisés de l'ensemble des communes ; Création et réalisation de zones d'activités économiques ; Elaboration d'un schéma directeur des mobilités comprenant la programmation des Pôles d'Echanges Multimodaux ; Elaboration d'un Plan local de l'habitat ; Participation à la démarche de Pays ; Participation à l'élaboration, modification, révision du SCOT ; Instruction et aide à l'élaboration des documents d'urbanisme et création de ZAC

■ Développement économique dont promotion du tourisme intercommunal et commerce

FONCIER, IMMOBILIER ET ANIMATION ACTEURS : Schéma de développement des infrastructures économiques dont le développement de nouvelles destinations commerciales ; Création, gestion, aménagement, requalification et entretien des zones d'activités économiques

TOURISME : Schéma d'organisation et de développement touristique ; Gestion d'un OTI et promotion du tourisme intercommunal ; Conseil et la première assistance aux porteurs de projet touristique ; Valorisation des itinéraires de randonnées ; Valorisation des sites patrimoniaux communaux que sont la Maison Gaston Darnegue, le Château d'Aubais, les vestiges de Bolsières, l'Opplidum de Noges, le Moulin de Corrière, les cheminées sarrazines.

AGRICULTURE : Structuration des acteurs et valorisation de l'activité agricole en circuits courts par le contrat local d'alimentation ou vente directe.

COMMERCE : Accompagner la redynamisation commerciale des centres bourgs

■ Accueil des gens du voyage

Création, coordination, aménagement, entretien et gestion d'aires pour les gens du voyage dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage

■ GEMAPI

L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement, et y compris les accès, d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, la défense contre les inondations ; la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Compétences optionnelles

■ Protection et mise en valeur de l'environnement: élimination et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés

Collecte, élimination, traitement et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés
Création et gestion des déchetteries

■ Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, celle qui permet l'accès aux équipements et aux sites d'intérêt communautaire

■ Eau-assainissement individuel et collectif

ASSAINISSEMENT : Prestation de contrôle des installations étude et réalisation de tous les ouvrages, gestion des installations d'assainissement collectif

EAU : Création, entretien et gestion des installations et réseaux d'eau potable en concordance avec le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

■ Enfance – jeunesse

Construire, entretenir, animer et gérer des équipements liés à l'enfance et à la petite enfance : restauration scolaire, périscolaire, centre de loisirs sans hébergement, crèches, haltes-garderies, RAM et jardins d'enfants

■ Prévention et sécurité

Sécurité et prévention de la délinquance dans le cadre de la mise en œuvre d'un contrat local de sécurité avec création et la participation au Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, création et gestion d'une cellule de surveillance urbaine et création et participation à la Cellule de citoyenneté.

Mise en place d'une police intercommunale ; dépenses d'investissement et de fonctionnement nécessaires à l'exercice des différentes missions des policiers recrutés.

- 1 Méthodologie et calendrier
- 2 Analyse des enjeux et dynamiques territoriales par la clef de lecture COMPÉTENCE
- 3 Redéfinition méthodique des compétences pour construire le projet de territoire
- 4** **Fiches préconisations par compétence**
- 5 Annexes



FICHES PRECONISATIONS / COMPETENCE

-  I. Cadre de la fiche préconisation
- II. Les compétences à prendre ou faire évoluer
- III. Les compétences obsolète
- IV. Impacts sur le positionnement et le fonctionnement de l'intercommunalité

Contexte actuel de mise en œuvre de la compétence

Intérêt communautaire actuel :

Bilan trajectoire passé de la CC :

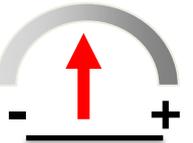
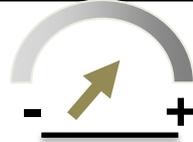


Enjeux et attentes exprimés :



Moyens mobilisés par la CC (2014 et n-1)

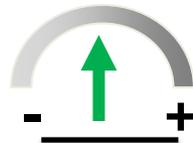
Humains (ETP)



Budget fonctionnement

Dépenses

Recettes



Budget investissement

Dépenses

Recettes



Orientations stratégiques	Actions prioritaires
O1-	

Proposition de révision de l'intérêt communautaire



PREMIERS IMPACTS

(dont l'impact budgétaire devra être apprécié après travail sur rationalisation organisation et pacte financier et fiscal- schéma de mutualisation- d'ici fin 2015)

Humains (mobilisation de moyens)

Financiers (allocation budgets suppl.)

Mutualisation/ rationalisation :



Dans le cas où:

- *prise de nouvelle compétence obligatoire*
- *évolution obligatoire de l'intérêt communautaire*

RAPPEL DU CADRE DE PRISE OU ÉVOLUTION DE LA COMPÉTENCE

Contexte réglementaire d'évolution ou prise de compétence:

Exercice actuel : Compétence communale ou investissement nouveau ?



Enjeux et attentes spécifiques exprimés :



Dans le cas où:

- *prise de nouvelle compétence obligatoire*
- *évolution obligatoire de l'intérêt communautaire*

Orientations stratégiques	Actions prioritaires
O1-	

Proposition de définition de l'intérêt communautaire



Redéfinir



FICHES PRECONISATIONS / COMPETENCE

I. Cadre de la fiche préconisation

 II. Les compétences à prendre ou faire évoluer

III. Les compétences obsolètes / à questionner

IV. Impacts sur le positionnement et le fonctionnement de l'intercommunalité



FICHES PRECONISATIONS / COMPETENCE

▶ II. Les compétences à prendre ou faire évoluer

Compétences obligatoires:

- Aménagement de l'espace** avec réflexion planificatrice transport et habitat
- Développement économique** dont promotion du tourisme intercommunal et commerce (*évolution loi NOTRe*)
- GEMAPI** (*prise de compétence obligatoire*)
- Accueil des gens du voyage** (*évolution loi NOTRe*)



Contexte actuel de mise en œuvre de la compétence

Intérêt communautaire actuel à mettre à jour:

- Elaboration d'un **schéma directeur** et participation dans le cadre de tout projet concernant tout ou partie du territoire communautaire (~~PADD fixant différents orientations, mise en exergue de la ruralité ...~~)
- Création et réalisation des **ZAC** permettant réalisation des ZAE
- Participation à la démarche de **Pays**
- **Urbanisme** : Instruction des autorisations, aide à l'élaboration des documents communaux, exercice/gestion d'un SIG

Bilan trajectoire passé de la CC :

- Plan de protection de l'atmosphère sur le territoire du Sud Gard, SIG, participation au SCOT SUD GARD, adhésion au Pays
- Instruction des permis de construire et accompagnement des communes dans leurs opérations d'urbanisme (révision de PLU, passage POS en PLU, extension habitat)
- Compétence exercée au sein d'un service unique « Développement territorial » regroupant les compétences aménagement, dev. éco, voirie et protection de l'environnement. Ce service fonctionne correctement.



Enjeux et attentes exprimés :

- Suppression de l'intérêt communautaire pour les ZAE avec la loi NOTRe: l'ensemble des ZAE deviendront de compétence intercommunale. Il reste à définir exactement ce qu'on entend par ZAE.
- Aide à l'élaboration d'une ZAC
- Mieux gérer les flux de déplacement et structurer le maillage en transport en commun à partir notamment des futurs PEM à programmer et initier en terme de projet urbain



Moyens mobilisés par la CC (2014 et n-1)

Humains :

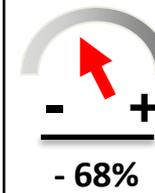
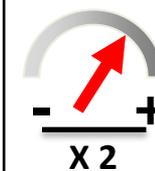
7,5 ETP rattachés au Pôle « Développement territorial / Nouvelles technologies »: mutualisés avec la compétence « développement économique » et voirie (1 responsable de pôle / 2,5 instructeurs / 1 secrétaire / 1 programmiste / 2 au service du SIG)



Budget fonctionnement

▪ **Dépenses: 629 198 €** (dont 89 000 pour SIG, 185 190 pour urbanisme et 355 000 pour le dévéco) → 312 179 € en 2013.

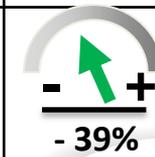
▪ **Recettes: 61 080€** (dont 10 780 pour SIG et 50 300 pour dévéco) → 193 202€ en 2013
Contribution au SCOT de 24586 € en 2015 (16175 en 2013/ 2014)



Budget investissement

▪ **Dépenses : 603 793 €** (dont 2400 pour SIG, 155 pour Urbanisme et 50 300 pour dévéco) → 986 115 € en 2013

▪ **Recettes : 558 625 €** de dévéco → 187 262 € en 2013





Orientations stratégiques	Actions prioritaires
<p>O1- Une urbanisation raisonnée</p> <p>O4- Un territoire équilibré</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer à la révision du SCOT et produire le dire de l'intercommunalité sur les différents référentiels de travail du SCOT –habitat, économie, déplacement, préservation des espaces.... ▪ Instruction et aide à l'élaboration des documents d'urbanisme et création de ZAC Elaboration et mise en œuvre du PLH ▪ Définir un schéma directeur des mobilités qui assure un maillage des différents modes de déplacements et des infrastructures associées et comprenne la programmation des pôles d'échanges multimodaux (Vergèze, Gallargues, Uchaud) et aires de covoiturage afin de mieux organiser les mobilités internes et les flux extra territoriaux. Ce schéma devra intégrer un volet mobilités douces- dont volet gouvernance et financement. ▪ Soutenir et accompagner la politique d'organisation et de gestion des déplacements auprès de la Région pour obtenir un meilleur cadencement TER sur le territoire.

Proposition de révision de l'intérêt communautaire



« Gestion d'un SIG utilisant les cadastres numérisés de l'ensemble des communes »; « Création et réalisation de zones d'activités économiques »; « Elaboration d'un schéma directeur des mobilités comprenant la programmation des PEM »; « Elaboration d'un Plan local de l'habitat »; « Participation à la démarche de Pays »; « Participation à l'élaboration, modification, révision du SCOT »; « Instruction et aide à l'élaboration des documents d'urbanisme et création de ZAC »



PREMIERS IMPACTS

(dont l'impact budgétaire devra être apprécié après travail sur rationalisation organisation et pacte financier et fiscal- schéma de mutualisation- d'ici fin 2015)

Humains (mobilisation de moyens)

- 1 service à créer avec 1 niveau cadre A (direction) coordonné avec service dévéco pour traiter sujets SCOT/ études diverses programmation (déplacement, habitat), et piloter les services mutualisés d'urbanisme
- Proposition : service à intégrer dans le Pôle « Développement territorial » → cf mutualisation/ rationalisation

Financiers (allocation budgets suppl.)

- Investissements dans un 1^{er} temps: un schéma des mobilités dont programmation de 2 PEM (150/200 K€ HT)/ Etude de dimensionnement aire de covoiturage Gallargues (15K€HT), Elaboration du Plan Local de l'Habitat (50K€HT)
- Des ressources des communes via les transferts de charge avec transferts de personnel

Mutualisation/ rationalisation :

- Rationaliser les problématiques urbanistiques dans le service « urbanisme /Habitat/ SIG » au sein du pôle « Développement territorial » .

Contexte actuel de mise en œuvre de la compétence

<p>Intérêt communautaire actuel à mettre à jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créée, gère, aménage et entretien les ZAE, notamment sous forme de ZAC où se situent des activités éco, industrielles, tertiaires, artisanales, commerciales, touristiques, loisirs, aéroportuaires et portuaires. • Point d'accueil et d'activité économique et sociale • Se positionne en faveur du maintien de l'activité agricole existante • Politique d'acquisition foncière sur les ZAE d'IC: sollicitation des ZAD • Mise en place de participations pour voies et réseaux (PVR) 	
<p>Bilan trajectoire passé de la CC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une ZAC et une ZA principale : ZAC Pôle-actif à Gallargues (35ha) et la ZA La Montée Rouge (5ha). • Projet de « pôle commercial nouvelle génération » à Gallargues en suspens 	
<p>Enjeux et attentes exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualisation de l'atlas des zones d'intérêt communautaire pour conforter une économie tournée principalement sur la construction et l'industrie en tenant compte de la suppression de l'intérêt communautaire pour les ZAE. • Faire du tourisme une action de développement pour l'économie et la valorisation des sites patrimoniaux communaux • Favoriser pérennité & développement de l'activité agricole 	

Moyens mobilisés par la CC (2014 et n-1)

<p>Humains :</p> <p>1 ETP : le responsable du pôle « Développement territorial et nouvelles technologies » gère le développement économique.</p>	
<p>Budget fonctionnement</p> <p><i>Intégré dans la compétence « Aménagement de l'espace ».</i></p>	
<p>Budget investissement</p> <p><i>Intégré dans la compétence « Aménagement de l'espace ».</i></p>	



Orientations stratégiques	Actions prioritaires
O9: Signature économique d'excellence	<p>FONCIER, IMMOBILIER ET ANIMATION ACTEURS ECONOMIQUES</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Un schéma de développement des infrastructures économiques à 10 ans avec une priorisation des actions de requalification/ valorisation des gisements fonciers et friches et définition des modes de financement et la valorisation des gisements fonciers/ friches. Ce schéma comprendra notamment<ul style="list-style-type: none">• l'actualisation de l'Atlas des zones d'intérêt communautaire en tenant compte de la suppression de l'intérêt communautaire et l'éventuel transfert de ZAE communales au niveau intercommunal• un volet sur les nouvelles destinations commerciales(- cf. Gallargues) <p>AGRICULTURE</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Accompagner le développement de l'agriculture biologique, des circuits courts autour d'un contrat local d'alimentation et un soutien à l'activité maraîchère sur le territoire (accompagner la vente directe sur le territoire, structurer les acteurs pour l'approvisionnement de la cuisine centrale).



Orientations stratégiques	Actions prioritaires
O4: Equilibre des pôles service / commerce	COMMERCE Accompagnement à la demande pour la redynamisation commerciale des centres bourgs avec les éléments de cadrage suivants: <ul style="list-style-type: none">▪ Assurer la pérennité des commerces de centre-bourg▪ Questionner les opportunités de valoriser les produits locaux dans les points d'information, la restauration locale et les hébergements touristiques.▪ Projet de zone commerciale sur Gallargues



Orientations stratégiques	Actions prioritaires
O8: Mise en tourisme du territoire	<p>TOURISME</p> <p>Réaliser un schéma d'organisation et de développement touristique du territoire afin d'identifier les actions à lancer parmi lesquelles:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Réflexion à porter sur l'organisation touristique (opportunité de création d'un OTI) et l'accueil touristique : point info tourisme et vitrine régionale dans la perspective du projet d'espace commercial nouvelle génération▪ Valoriser l'activité viticole dans une logique de tourisme de découverte économique viti vinicole dans le cadre de la fusion des caves coopératives Vergèze-Aigues Vives/Vauvert-Gallargues.▪ Développement du tourisme de découverte économique: Définir un projet de partenariat avec Perrier dans une logique d'excellence agro-environnementale / agro foresterie (projet CASDAR; « mobilisation collective pour l'agro-écologie », dans laquelle les VVH (Vignerons de la Voie d'Héraclès) se sont engagés en partenariat avec PERRIER, avec pour objectifs de Favoriser le développement des productions Bio et faire progresser les systèmes d'exploitation agricoles des coopérateurs afin de préserver l'environnement et la qualité des eaux de la source Perrier, avec Syngenta (orientations dans les mesures agro-environnementales, etc.) .▪ Créer un axe de valorisation du patrimoine des communes membres dans le cadre de la compétence tourisme (<i>Maison Gaston Doumergue, Château d'Aubais, château de Boissières, Oppidum de Nages, Moulin de Carrière, cheminées sarrasines</i>)-Cf. <i>infra</i> questionnement de la compétence actuelle « Protection et mise ne valeur de l'environnement et du patrimoine avec volet valorisation du patrimoine à intégrer dans le développement touristique.▪ Développer des itinéraires d'interprétation du patrimoine naturel (ZNIEFF et périmètre Natura 2000) et organiser des circuits de découverte des vignes, Maison Gaston Doumergue, des plans d'eau (« Vestric, Vergèze et Aigues-Vives)▪ Etudier l'opportunité d'accompagnement de projets de mise en valeur du patrimoine naturel: remise en état naturel de la zone de Quiquillon, préservation et qualification espace de garrigues à Aigues Vives, projet de valorisation sur l'espace boisé Perrier (arboretum)▪ Réflexion à porter autour de l'hébergement touristique: identification, accompagnement de porteur de projet, labellisation, mise en réseaux des prestataires▪ Etablir des synergies avec les dynamiques touristiques à proximité : la petite Camargue (Aigues Mortes, Vauvert), le Pays de Sommières ...



Proposition de révision de l'intérêt communautaire



Redéfinir

FONCIER, IMMOBILIER ET ANIMATION ACTEURS :

- *Schéma de développement des infrastructures économiques dont le développement de nouvelles destinations commerciales*
- *Création, gestion, aménagement, requalification et entretien des zones d'activités économiques*

TOURISME :

- *Schéma d'organisation et de développement touristique*
- *Gestion d'un OTI et promotion du tourisme intercommunal*
- *Conseil et la première assistance aux porteurs de projet touristique*
- *Valorisation des itinéraires de randonnées et du patrimoine*

AGRICULTURE :

- *Structuration des acteurs et valorisation de l'activité agricole en circuits courts par le contrat local d'alimentation ou vente directe*

COMMERCE



PREMIERS IMPACTS

(dont l'impact budgétaire devra être apprécié après travail sur rationalisation organisation et pacte financier et fiscal- schéma de mutualisation- d'ici fin 2015)

Humains (mobilisation de moyens)

- 1 service à créer avec a minima 1 à 2 ETP en charge de la gestion et suivi des zones d'activités (tableau de bord fiscal, mesures d'accompagnement en immobilier et projet des entreprises, suivi études de revalorisation des friches et des gisements)
- 1 interlocuteur en charge du contrat local d'alimentation et du maintien/valorisation des commerces- dynamisation centre bourgs
- Réorganisation des OT au niveau intercommunal avec 1 ETP chargé de conduire la politique de développement touristique et de la valorisation du patrimoine
- Intégrer ce service « Développement économique » qui traitera des problématiques liées aux activités économiques, au commerce et à l'agriculture dans le Pôle « Développement territorial » ?

Financiers (allocation budgets suppl.)

- Investissements dans un 1^{er} temps: schéma de développement des infrastructures économiques dont volet nouvelles destinations commerciales (60K€HT), schéma d'organisation et de développement touristique (30K€HT)
- Augmentation des retombées fiscales liée à la redynamisation de l'activité économique (mesure impact prévisionnel à intégrer au schéma infrastructures économiques)

Mutualisation/ rationalisation :

- Créer un pôle « Développement territorial » qui mettra en synergie les problématiques économiques, urbanistiques et touristiques avec un responsable de pôle commun dans la perspective du nouveau projet de développement.
- Financement des compétences complémentaires envisagé par rapport aux économies d'échelle générées par le passage à l'intercommunalité + mutualisation personnels de OT



RAPPEL DU CADRE DE PRISE OU EVOLUTION DE LA COMPETENCE

Contexte réglementaire d'évolution ou prise de compétence:

La loi NOTRe, dont la version finale fut votée par les députés et sénateurs le 16 juillet 2015, prévoit l'élargissement de la compétence développement économique à « *la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme* »(article 66 loi NOTRe) .

Exercice actuel :

Promotion du tourisme actuellement mis en œuvre par les communes : faible exploitation touristique d'un patrimoine riche et bien conservé.
Point-info tourisme ouvert à Vergèze (dans le cadre de la Mission Patrimoine du Pays Vidourle Camargue) et Gallargues insuffisants pour valoriser le patrimoine intercommunal
Dans les statuts de l'EPCI, compétence « développement économique » avec mention des **zones où se situent des activités touristiques** mais très peu d'opérations touristiques réalisées au niveau intercommunal.



Enjeux et attentes spécifiques exprimés :

Patrimoine historique et naturel insuffisamment valorisé nécessitant d'être restauré/réhabilité et mis en réseau pour assurer la **lisibilité** de l'offre : intégration de la compétence « valorisation des sites patrimoniaux communaux » avec une définition stricte de l'IC, évitant le surdimensionnement de l'intervention intercommunale sur ces sites communaux (*Maison Gaston Doumergue, Château d'Aubais, château de Boissières, Oppidum de Nages, Moulin de Carrière, cheminées sarrasines* »).



Améliorer l'accessibilité de ces sites

Valorisation de la viticulture (oenotourisme) dans perspective d'excellence agro-environnementale avec vitrine Perrier

Reconsidérer la définition d'un **positionnement entre littoral et garrigues**

Développer l'**accueil en hébergements touristiques** et assurer une mise en visibilité de l'offre





COMPÉTENCE OBLIGATOIRE

Développement économique

Evolution obligatoire de l'intérêt communautaire
➔ **COMMERCE**

RAPPEL DU CADRE DE PRISE OU EVOLUTION DE LA COMPETENCE

Contexte réglementaire de prise de compétence:

La version finale de la loi NOTRe élargit la compétence obligatoire « développement économique » à la « *politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire* ».

Exercice actuel :

Selon les statuts, la compétence obligatoire « deveco » concerne les zones où se situent notamment des activités commerciales ».
Cependant, il n'y a pas d'exercice de compétence directement lié au commerce, ni à l'échelle communale ou intercommunale.



Enjeux et attentes exprimés :

Projet de zone commerciale nouvelle génération à Gallargues
Volonté de redynamiser les commerces de centre-bourg de caractère avec notamment le développement de l'artisanat d'art, et des enseignes que l'on ne retrouve pas dans les centres commerciaux classiques
Favoriser l'implantation des activités commerciales et des activités de commerces





RAPPEL DU CADRE DE PRISE OU EVOLUTION DE LA COMPETENCE

Contexte réglementaire de prise de compétence:

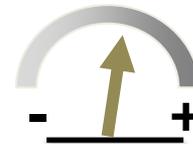
Selon l'article 66 de la loi NOTRe, dont le vote du 16 juillet 2015 en constitue la version finale soumise à la validation du Conseil constitutionnel, les CC devront obligatoirement mettre en œuvre la compétence « *aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage* ».

Exercice actuel : une compétence des communes

L'accueil des gens du voyage relève de la compétence des maires.

La loi Besson du 5/06/2000 impose aux communes de plus de 5 000 habitants de créer des aires d'accueil légales, en échange de quoi les maires ont le droit de recourir à une procédure d'évacuation administrative pour faire cesser les stationnements illicites. L'Etat subventionne le coût de ces aires à hauteur de 70 % (dans la limite d'un certain plafond). Pour les communes de moins de 5 000 habitants, la création de structures n'est pas imposée.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage est le dispositif pivot de cette loi. Révisé tous les six ans, il doit déterminer le nombre d'aires de chaque type à créer (aires d'accueil, aires « de grand passage » — de 100 à 200 caravanes — ou terrains familiaux).



Enjeux et attentes exprimés :

Prise de conscience autour de cette problématique qui ne peut être prise en charge au niveau communal mais qui doit nécessairement être **étudiée à l'échelon intercommunal.**





Orientations stratégiques	Actions prioritaires
<p>O3 - Un lieu de vie sécurisé: sécurité des biens et des personnes</p>	<p>Cette prise de compétence nécessite une approche des points suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude des flux démographiques afin de souligner les besoins d'accueil des gens du voyage. ▪ Lieu d'implantation d'une aire d'accueil sur son territoire. <i>(CE, décision du 5/07/2013)</i> ▪ Le mode de gestion de ces aires d'accueil qui peuvent constituer des « niches à profit » pour des prestataires privés : compétence qui n'est pas exempt de risques pour les finances publiques et la qualité du service <i>(cf rapport Cour des comptes en 2012)</i>. ▪ Le prix de location pour les familles à la journée (environ 3 euros / jour) et les tarifs d'électricité/eau (veiller à respecter le principe d'égalité de traitement des usagers du service public) ▪ Le système de recouvrement de ces paiements : risques RH (agents d'accueil ?) car cette activité nécessite un certain « turn-over » ... ▪ La rédaction d'un règlement intérieur afin de sécuriser les pratiques et la sécurité des usagers en collaboration avec la police intercommunale sans négliger toutefois le dialogue., avec notamment l'Association Nationale des gens du voyage catholique (ANGVC) afin d'éviter les risques de contentieux.

Proposition de définition de l'intérêt communautaire



« Création, coordination, aménagement, entretien et gestion d'aires pour les gens du voyage dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage »



PREMIERS IMPACTS

(dont l'impact budgétaire devra être apprécié après travail sur rationalisation organisation et pacte financier et fiscal- schéma de mutualisation- d'ici fin 2015)

Humains (mobilisation de moyens)

- Mobilisation pôle territoire pour programmation et organisation mise en œuvre
- Personnel chargé du recouvrer les paiements sur les zones d'accueil des gens du voyage et de l'entretien/aménagements de ces zones **ou** délégation de gestion/aménagement/entretien à une société privé.
- Implication opportune des services de police intercommunaux (surveillance, lutte contre l'insécurité, respect du règlement intérieur ...).

Financiers (allocation budgets suppl.)

- Gestion bilan entre prix de locations de l'emplacement sur les zones d'accueils des gens du voyage et frais courants d'exploitation (eau, électricité, ...)

Mutualisation/ rationalisation

- S'appuyer sur le pôle ingénierie territorial pour programmation
- Intégrer le personnel chargé du recouvrement au sein des services techniques de la collectivité.
- L'intervention et la surveillance des forces de police interviennent dans le cadre de leurs de missions mises en œuvre dans le cadre de leur compétence « Prévention et Sécurité ».



RAPPEL DU CADRE DE PRISE OU EVOLUTION DE LA COMPETENCE

Contexte règlementaire de prise de compétence:

Les communes et leurs groupements prendront en charge au 1^{er} janvier 2016 la *compétence « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations »* selon les articles 56 à 59 de la loi **MAPTAM** du 17 janvier 2014 et l'article L211-7 du CE.

Prise de compétence progressive : phase d'étude et de délibération jusqu'au 1^{er} janvier 2016, phase d'adhésion aux syndicats mixtes (EPTB/EPAGE) et rédactions de leurs statuts jusqu'au 31 décembre 2017 et **transfert de la compétence GEMAPI avant le 1^{er} janvier 2018.**

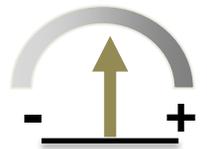
Exercice actuel : les services déconcentrés de l'Etat

Responsabilité surtout des services déconcentrés de l'Etat pour la gestion des milieux aquatiques :
Agence de l'eau, ONEMA laissant présager des transferts de charges.
2 syndicats de bassins sur le territoire: EPTB Vistre et Vidourle
Compétence aux mains des communes pour la prévention contre les inondations



Enjeux et attentes exprimés :

- Structuration et coordination des 2 EPTB pour une délégation de la compétence
- Représentativité de la collectivité au sein des syndicats pour appuyer les projets intercommunaux indispensables (confortement des digues) pour assurer la sécurité des personnes et des biens
- Anticiper l'investissement / ingénierie à développer (ETP dédié ?)
- Anticiper le financement de cette compétence (taxe GEMAPI)





Orientations stratégiques	Actions prioritaires
<p>O1- Un environnement protégé et des risques maîtrisés</p>	<p>Il va s'agir pour l'intercommunalité de traiter notamment les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire un état précis de l'exercice actuel de la compétence et analyser la capacité des EPTB à se structurer en partenariat avec les services de l'Etat. ▪ Evaluer les éventuels transferts de charge ▪ Etudier la possibilité pour l'intercommunalité de déléguer la compétence aux EPTB existants avec la garantie d'une prise en compte des travaux prioritaires ▪ Instituer une taxe spéciale GEMAPI strictement encadré par la loi (plafond de 40€ / habitant)

Proposition de définition de l'intérêt communautaire



La CCRVV exercera « **L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement, et y compris les accès, d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau; la défense contre les inondations; la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines** »
+ mentionner, le cas échéant, si choix de gestion par les EPTB



PREMIERS IMPACTS

(dont l'impact budgétaire devra être apprécié après travail sur rationalisation organisation et pacte financier et fiscal- schéma de mutualisation- d'ici fin 2015)

Humains (mobilisation de moyens)

- 0.5 ETP en charge du suivi de la gestion de la compétence GEMAPI par les syndicats mixtes compétents (Syndicat mixte interdépartemental d'Aménagement du Vidourle / Syndicat mixte du bassin versant du Vistre)
- Compétence GEMAPI dans le service « Eau et assainissement / GEMAPI » traitant des problématiques liées à l'eau.

Financiers (allocation budgets suppl.)

- Adhésion et cotisation aux EPTB compétents sur le territoire : le syndicat mixte Interdépartemental d'aménagement du Vidourle, le syndicat mixte du Bassin Versant du Vistre.
- Evaluer les transferts de charges de la part des communes liés à l'action « prévention contre les inondations », les investissements liés à la digue en projet sur Codognan, Vergèze et Vestric, et subventions associées des services déconcentrés de l'Etat : Agence de l'Eau et Fonds Barnier.

NB: La loi MAPTAM remplace le mécanisme préexistant de « redevance pour service rendu » par une taxe facultative, affectée à la compétence GEMAPI et plafonnée à 40 € par habitant. Ce système permet l'anticipation, le recouvrement par l'administration fiscale et la mise en place d'une solidarité organisée par l'organe délibérant de la CC.

Mutualisation/ rationalisation

- Compétence GEMAPI au sein d'un même service « Eau et assainissement / GEMAPI » afin de mettre en synergie le personnel RH traitant des problématiques liées à l'eau et l'ingénierie technique associée.



FICHES PRECONISATIONS / COMPETENCE

▶ II. Les compétences à prendre ou faire évoluer

Compétences optionnelles:

- Protection et mise en valeur de l'environnement: élimination et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés*
- Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire*
- Eau-assainissement individuel et collectif (évolution loi NOTRe)*



Contexte actuel de mise en œuvre de la compétence

Moyens mobilisés par la CC (2014 et n-1)

Intérêt communautaire actuel :

- Collecte, élimination, traitement et valorisation des **déchets ménagers et des déchets assimilés**
- Création et gestion des **déchetteries**

Bilan trajectoire passé de la CC :

- **Mise en place des outils de gestion:** collecte en sous-traitance, entretien des bacs, gestion des déchetteries (4 unités), plateforme des déchets verts
- **Projet de déchetterie réservé aux pros en suspens et plateforme des déchets verts à redimensionner sur Vestric**
- **Projet de remise en état et en fonction de la plate forme de concassage à Gallargues**
- **Gestion quotidienne en régie plus coûteuse qu'en MP avec de gros problèmes RH-exemple déchetterie (fin de MP avec Nicollin)**
- **Valorisation et traitement par le Syndicat Mixte « Pic et Etang » regroupant plusieurs interco. voisines.**



Enjeux et attentes exprimés :

- **Maîtrise des coûts de gestion quotidiens :** ressources humaines (personnel, problématique de absentéisme, ...), outils de gestion (syndicat, MP de service, régie)
- **Rationalisation des équipements**
- **Adaptation de l'offre à la demande (professionnels)**
- **Mettre en œuvre une redevance spéciale à court terme**
- **Nouveau MP de collecte à venir : augmentation des coûts à anticiper (+300 000 €)**



Humains :

9 ETP : 1 responsable + 8 gardiens de déchetterie repris à la société « Nicollin » en régie et **rattachés au pôle « Environnement »** (service « déchetterie »)



Budget fonctionnement

Dépenses:

3,6 M d'€ en 2014 (3,58 M en 2013)

Hausse des tarifs de TVA (+3%)
Grosse augmentation de 300 000 euros TTC / ans liée au nouveau marché de collecte

Recettes: TEOM /REOM

3,6 M€ en 2014



Budget investissement

Dépenses: 200 000 € (217 000 en 2013)

Extension à venir de la plate-forme de broyage (400 000 €)



-8%



Orientations stratégiques	Actions prioritaires
<p>O1: Un environnement protégé</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadrer les délégataires : suivi des rapports d'activité et des rapports financiers pour les gestions déléguées (DSP, MP) pour allier efficacité économique et autonomie de gouvernance ▪ Mettre en œuvre une redevance spéciale

Proposition de révision de l'intérêt communautaire



La rédaction actuelle convient au besoin de souplesse et de flexibilité que requiert cette compétence, notamment dans les modes de gestion empruntés.

- « *Collecte, élimination, traitement et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés* »
- « *Création et gestion des déchetteries* »



PREMIERS IMPACTS

(dont l'impact budgétaire devra être apprécié après travail sur rationalisation organisation)

Humains (mobilisation de moyens)

- Réaffectation des effectifs afin de consolider la conduite administrative de la compétence (suivi marché de collecte, mise en place de la redevance spéciale)
- 1 responsable du pôle déchet de catégorie B
- Intégrer le service « Gestion des déchets » dans un pôle « Environnement »

Financiers (allocation budgets suppl.)

- Extension à venir de la plate-forme de broyage (400 K€)
- Augmentation de 300K€/an dans le cadre du nouveau marché de collecte
- Optimisation de la tarification aux usagers et aux entreprises
- Optimiser-revaloriser le niveau de TEOM : cette taxe est destinée à pourvoir aux dépenses des services d'enlèvement des ordures ménagères.

*NB: C'est un **impôt direct additionnel à la taxe foncière** sur les propriétés bâties. Elle est basée sur la valeur locative d'un bien immobilier et non sur la prestation réalisée. Elle est multipliée par un taux voté par le Conseil Communautaire chaque année..*

- Cadrer les relations juridiques avec les délégataires (revue des contrats de DSP)

Mutualisation/ rationalisation :

- Rationalisation des équipements (déchetteries) et coûts de gestion
- Intégration du service « Gestion des déchets » dans le Pôle « Environnement » qui traitera des problématiques liées à l'Eau, l'Assainissement, la compétence GEMAPI avec un responsable de pôle en commun, afin de rationaliser et mettre en commun l'ingénierie technique associée

Contexte actuel de mise en œuvre de la compétence

Intérêt communautaire actuel :

- **Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire** sans lesquelles l'accès aux sites d'intérêt communautaire ne serait pas directement possible; que ces sites soient d'intérêt économique ou liés à une autre compétence communautaire ». **(définition classique)**

Bilan trajectoire passée de la CC :

- Aménagement des routes d'IC afin **d'accéder aux ZAE et aux déchetterie**
- Projet **de rétrocession de voiries du CG** par voie de convention à échéance 2017



Enjeux et attentes exprimés :

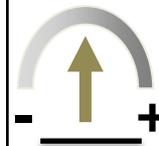
- Envisager les nouveaux contours de la voirie d'intérêt communautaire au regard de:
 - Schéma d'infrastructures d'accueil économique et de l'évolution de l'Atlas
 - Schéma directeur des mobilités intégrant les nœuds d'intermodalité et les infrastructures de mobilité douces



Moyens mobilisés par la CC (2014 et n-1)

Humains :

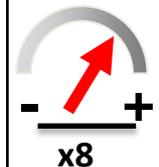
1 ETP qui est le programmiste rattaché au pôle
« Développement territorial »
(peu de mobilisation RH)



Budget fonctionnement

Dépenses: 22 000 € de salaire pour l'ETP (2500 € en 2013)

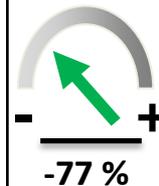
Recettes: 0



Budget investissement

Dépenses: 38 000 € (165 000 € en 2013)
En 2014, Rénovation à venir de l'avenue des marchandises (150 000 euros)-DOB

Recettes: (subventions d'investissement du FDE principalement) : 7000 € en 2014 (11 768 € en 2013)



Orientations stratégiques	Actions prioritaires
O4: Un territoire équilibré O5: Un maillage dense des réseaux	<ul style="list-style-type: none">▪ Redéfinition de l'atlas des voiries d'intérêt communautaire intégrant:<ul style="list-style-type: none">• La rétrocession des voiries départementales,• 2^{ème} temps: Le schéma des déplacements et mobilités autour des PEM,• 3^{ème} temps : Le schéma des infrastructures économiques

Proposition de révision de l'intérêt communautaire



Nécessité d'adopter une définition souple et flexible de l'intérêt communautaire avec une priorisation des problématiques d'accessibilité à traiter

« Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire , celle qui permet l'accès aux sites d'intérêt communautaire »



PREMIERS IMPACTS

(dont l'impact budgétaire devra être apprécié après travail sur rationalisation organisation et pacte financier et fiscal- schéma de mutualisation- d'ici fin 2015)

Humains (mobilisation de moyens)

- Maintien des effectifs ou à adapter en fonction de l'évolution
- Toutefois, insister sur la nécessité de souplesse, de flexibilité et de perméabilité des deux pôles : la compétence « voirie » nécessite une passerelle efficiente entre le pôle « développement économique » et le pôle « aménagement de l'espace ».

Financiers (allocation budgets suppl.)

- Etude pour le redéfinition de l'atlas des voiries d'intérêt communautaire

Mutualisation/ rationalisation :



Contexte actuel de mise en œuvre de la compétence

Intérêt communautaire actuel :

- Prestations de contrôle et aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Bilan trajectoire passé de la CC :

- Service public d'assainissement non collectif (SPANC) qui n'est pas clairement exposé dans l'énoncé des statuts alors que c'est un SP important sur le territoire.
- Fixation des montants de **redevance** de contrôle
- **Marché public sur la gestion** qui fonctionne mieux que la régie.



Enjeux et attentes exprimés :

- **Redéfinir les statuts** en faisant apparaître le SPANC
- **Disparités** importantes entre les communes sur l'exercice de la compétence ANC (3/4 des actions sur Aubais)
- Evolution vers la **compétence eau et assainissement (compétence obligatoire des CC à partir du 1^{er} janvier 2020 - loi NOTre)** en l'accompagnant de transfert de charges.
- Effectuer un bilan des **contrats en cours (tarifs, échéances)** et de la politique fiscale appliquée



Moyens mobilisés par la CC (2014 et n-1)

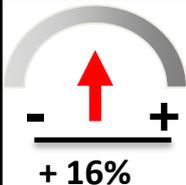
Humains :

0.5 ETP rattaché au Pôle « Environnement » (service « SPANC »)

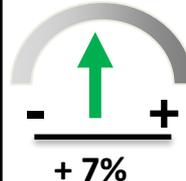


Budget fonctionnement

Dépenses : 38 000 € en 2014 (45 000 en 2013)



Recettes : 48 000 € en 2014 de taxes (45 000 en 2013)



Budget investissement

Pas d'investissement (fin des amortissements)





Orientations stratégiques	Actions prioritaires
<p>O1: Un environnement protégé</p> <p>O4: Un territoire équilibré</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il est IMPERATIF d'anticiper la prise de compétence en effectuant une étude préalable économique et technique avec les spécifications suivantes: <ul style="list-style-type: none"> • Repérer les disparités d'équipement entre les communes afin d'assurer un réseau homogène et cohérent en fonction des besoins de la population : recherche d'une gestion unifiée et d'une tarification unique qui doit être progressive. • Etudier et analyser les modalités de gestion de la compétence communale afin d'évaluer les transferts de charges • Définir un planning d'échéance des contrats communaux • Analyse avantage/inconvénient des différents modes de gestion (DSP, MP, régie) au regard du besoin et des moyens de la CC. • Anticiper la procédure de mise en concurrence et de choix du prestataire unique (discussion importante sur un prix unique) • Instaurer des clauses de revoyure et des rapports de gestion (financiers, ...) réguliers dans la rédaction du contrat de gestion délégué pour l'eau. • Mettre en place un programme pluriannuel d'investissements hiérarchisant les priorités d'investissements en équipement pour l'eau. ▪ Constituer un budget annexe de l'eau qui aurait vocation à être directement alimenté par les recettes fiscales (taxes).

Proposition de définition de l'intérêt communautaire



Au regard de la technicité et des difficultés d'organisation de cette compétence, adopter une définition souple et générale de l'intérêt communautaire.

ASSAINISSEMENT/ EAU : « Prestation de contrôle des installations étude et réalisation de tous les ouvrages, gestion des installations d'assainissement collectif » ; « Création, entretien et gestion des installations et réseaux d'eau potable en concordance avec le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) »



PREMIERS IMPACTS

(dont l'impact budgétaire devra être apprécié après travail sur rationalisation organisation)

Humains (mobilisation de moyens)

- 0.5 en SPANC
- Prévoir 1 ETP (catégorie B) pour l'eau avec un responsable de pôle mutualisé avec le service déchet
- Créer un service « Eau et Assainissement / GEMAPI » au sein du Pôle « Environnement ».

Financiers (allocation budgets suppl.)

- Investissements dans un 1^{er} temps: Etude technique et économique de la prise de compétence *(50K€HT hors audits spécifiques techniques sur réseaux)*
NB: RISQUE à relever → Anticiper dans cette étude une première approche des transferts de charge qui risquent d'être élevés pour les communes en raison de la technicité de la compétence « eau et assainissement collectif ».

Mutualisation/ rationalisation :

- Financement partiel de la compétence eau envisagé par rapport aux économies d'échelle générées par le passage à l'intercommunalité → à évaluer.
- Anticiper le transfert obligatoire avec des conventions de mise à disposition afin de pallier à l'hétérogénéité des niveaux d'équipement.
- Le Pôle « Environnement » permettra de rationaliser et mettre en synergie l'ingénierie technique et les problématiques liées à l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets.



RAPPEL DU CADRE DE PRISE OU EVOLUTION DE LA COMPETENCE

Contexte réglementaire de prise de compétence:

➤ Les députés, lors du vote de la dernière version de la **loi NOTRe** le 16 juillet 2015; ont rendu obligatoire l'exercice de la compétence « Eau » et « Assainissement » pour l'échelon intercommunal. Ce transfert, initialement prévu au 31 décembre 2017, est finalement **reporté au 1^{er} janvier 2020**.

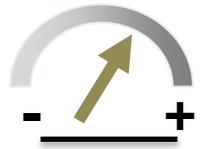
Exercice actuel : l'assainissement au niveau intercommunal, l'eau au niveau communal.

➤ Dans sa compétence « Environnement », la CCRVV a la compétence de l'ANC
➤ L'eau est quant à elle du ressort des communes, nécessitant d'accompagner ce transfert de compétence par des transferts de charge importants (secteur technique : forts besoins en ingénierie).



Enjeux et attentes exprimés :

➤ Prise de compétence qui ne peut s'accompagner que de transferts de charge suffisants de la part des communes au regard de la technicité de ce secteur.
➤ L'intérêt de la prise de compétence serait la sécurisation des relations juridiques avec l'existence d'un seul partenaire et d'un prix unique mais risque de « niche de profit » pour ce prestataire unique : il s'agira d'étudier le mode de gestion et les contours du contrat mis en œuvre (clauses, prix, ...).
➤ Grandes disparités de réseaux sur tout le territoire.





FICHES PRECONISATIONS / COMPETENCE

▶ II. Les compétences à prendre ou faire évoluer

Compétences facultatives:

- Enfance – Jeunesse
- Prévention et sécurité



Contexte actuel de mise en œuvre de la compétence

Intérêt communautaire actuel :

- Investissement immobilier et aménagement intérieurs des nouveaux bâtiments affectés au secteur de l'Enfance et de la Jeunesse
- Politique publique pour l'Enfance et de la Jeunesse: équipements collectifs dans les domaines de la restauration scolaire, périscolaire, centre de loisirs, crèches, haltes-garderies, RAM et jardins d'enfants.

Bilan trajectoire passé de la CC :

- Une très grande quantité d'actions en régie (avec des agents titulaires) menées dans le secteur de l'Enfance et Jeunesse : 12 cantines, 7 centres de loisirs: c'est un véritable service à destination des administrés.
- Beaucoup de projet sur le territoire: création d'un RAM, création jardin d'enfant et d'un complexe enfance, projet de construction d'une cantine à Aubais, projet de création d'une cuisine centrale.
- Un territoire à la pointe de l'action « Enfance jeunesse » mais modes de gestion –financement lourds à porter



Enjeux et attentes exprimés :

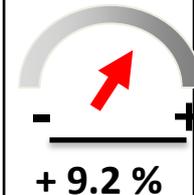
- Améliorer et rationaliser l'organisation des structures « enfance et jeunesse » car coûts exponentiels
- Améliorer la qualité et intégrer le service de cantine



Moyens mobilisés par la CC (2014 et n-1)

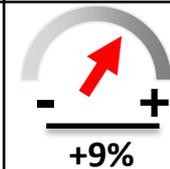
Humains :

207.09 ETP en 2014 (189,65 ETP en 2013)
 - 10.8 ETP en Adm. (8.5 en 2013)
 - 90.53 ETP en crèches (83.47)
 - 66.69 ETP en centres de loisirs (56.47 en 2013)
 - 39.07 ETP en restauration scolaire (41.21 en 2013)
 (La réforme des rythmes scolaires a entraîné une augm. De 20 ETP)



Budget fonctionnement

Dépenses: 7,4 M € (2013: 6, 8M€)
 Recettes: 4,6 M € (2013: 4,1M€)
 700 000 € de transfert de charges seulement



Budget investissement

Dépenses: 1,05 M € (2013: 1,2M)
 Recettes: 307 000€ (17 587€ en 2013)





Orientations stratégiques	Actions prioritaires
O6 : Un territoire modernisé dans les services sociaux, scolaires et péri-scolaires	<ul style="list-style-type: none">▪ Rationalisation de l'organisation de la compétence en analysant chaque structure en fonction des besoins et au regard des normes d'encadrement▪ Réorganisation des centres de loisirs autour de 3 pôles (Pôle centre : Vergèze– Pôle est: Uchaud – Pôle ouest: Aubais/Aigues Vives/Gallargues)▪ Diminuer le nombre de personnel par une politique de non-remplacement▪ Adapter les structures enfance en fonction du niveau d'équipement des communes afin d'impulser des conventions de mises à disposition d'équipements ou de matériels entre les communes et l'intercommunalité (exemples: rythmes scolaires)

Proposition de révision de l'intérêt communautaire



Redéfinir

La rédaction actuelle convient au besoin de souplesse et de flexibilité que requiert cette compétence avec un effort de rationalisation des moyens à engager

« Construire, entretenir, animer et gérer des équipements liés à l'enfance et à la petite enfance : restauration scolaire, périscolaire, centre de loisirs sans hébergement, crèches, haltes-garderies, RAM et jardins d'enfants »



PREMIERS IMPACTS

(dont l'impact budgétaire devra être apprécié après travail sur rationalisation organisation et pacte financier et fiscal- schéma de mutualisation- d'ici fin 2015)

Humains (mobilisation de moyens)

- 1 responsable catégorie A pôle enfance et jeunesse avec au moins 4 assistants de catégorie B pour crèche, centre de loisirs, scolaire, péri-scolaires
- Diminuer le nombre d'ETP temps plein en régie par le non remplacement et diminution du personnel en centre de loisirs par l'effet de rationalisation des équipements

Financiers (allocation budgets suppl.)

- Investissements dans un 1^{er} temps: Audit sur le fonctionnement du pôle Enfance-Jeunesse (En cours)
- Augmentation des transferts de charges (trop faibles -seulement 700 000 euros)
- Optimisation de la tarification de ces services en fonction de la qualité du service et des besoins de la population : augmenter certaines tarifications anormalement basses, instituer une tarification échelonnée, ...
- Questionner voire négocier des subventions d'investissement de la CAF et du CG

Mutualisation/ rationalisation :

- Rationaliser les structures jeunesse (centre de loisirs)
- Convention de mise à disposition des équipements communaux annexes à la mise en œuvre des actions liées à la compétence « enfance et jeunesse », notamment équipements de la commune de Vergèze



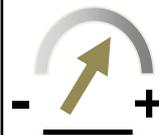
Contexte actuel de mise en œuvre de la compétence

Intérêt communautaire actuel :

- Sécurité et prévention de la délinquance dans le cadre de la mise en œuvre d'un **contrat local de sécurité** et à la création d'un **CISPD**
- Dépenses d'investissement et de fonctionnement nécessaires à l'exercice des différentes **missions des policiers recrutés**.

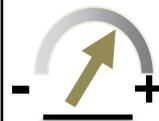
Bilan trajectoire passé de la CC :

- Surveillance **des commerces pour les fêtes**
- Surveillance des **déchetteries**,
- Surveillance des **fêtes votives**,
- **Aide aux polices communales**,
- **Service à la population appréciée: c'est une réussite auprès des citoyens et en terme de fonctionnement**,
- Mise en place satisfaisante de la **cellule de citoyenneté** (police, parquet, préf. collègue, services sociaux, ...).



Enjeux et attentes exprimés :

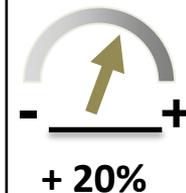
- Création d'un CSU (politique de vidéo-surveillance)
- Nécessité d'un effort de coordination/mutualisation des agents municipaux pour équilibrer l'action policière sur l'ensemble du territoire, notamment entre les communes qui ont des polices municipales et celles qui n'en ont pas.



Moyens mobilisés par la CC (2014 et n-1)

Humains :

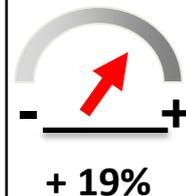
12 ETP (2013: 10) : hausse liée à la création de la patrouille de jour : fonctionnement RH satisfaisant
(20 agents dans les communes)



Budget fonctionnement

Dépenses: 571 000 € (2013: 479 000€) : hausse liée à la création de la patrouille de jour.

Recettes: 0€



Budget investissement

Dépenses: 2200 € (2013: 5000€): matériel, logiciel,

Recettes: 0 €





Orientations stratégiques	Actions prioritaires
<p>O3 : Un lieu de vie sécurisé O4: Un territoire équilibré</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination concrète, effective et opérationnelle des services de police : coordination des agents, des instruments de communication et de données statistiques (informations), intervention de l'intercommunalité sur des problématiques de sécurité et de délinquance récurrentes, ... ▪ Mise en place du centre de supervision urbain: développement de la vidéosurveillance (mutualisation des coûts entre communes volontaires) ▪ A horizon 2016/2017, mutualiser les polices communales afin d'assurer un meilleur service avec transferts de charges communales.

Proposition de révision de l'intérêt communautaire



Afin de garder la philosophie actuelle mais intégrer CSU et cellule de citoyenneté :

« Sécurité et prévention de la délinquance dans le cadre de la mise en œuvre d'un contrat local de sécurité avec création et la participation au Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, création et gestion d'une cellule de surveillance urbaine et création et participation à la Cellule de citoyenneté. »

« Mise en place d'une police intercommunale ; dépenses d'investissement et de fonctionnement nécessaires à l'exercice des différentes missions des policiers recrutés. »



PREMIERS IMPACTS

(dont l'impact budgétaire devra être apprécié après travail sur rationalisation organisation et pacte financier et fiscal- schéma de mutualisation- d'ici fin 2015)

Humains (mobilisation de moyens)

- Stabilisation autour de 12 agents intercommunaux
- Si mutualisation totale: maintien des effectifs (12 agents intercommunaux et 20 agents municipaux) avec objectif d'une meilleure coordination et garantie d'un service continu

Financiers (allocation budgets suppl.)

- Investissements dans un 1^{er} temps: mise en place du CSU avec évaluation du cout à réaliser (approche spécifique sur mesure à porter), avec mutualisation des coûts permettant de financer entièrement la vidéo-surveillance.
- Transfert de charges de la part des communes en cas de mutualisation totale des polices communales au niveau intercommunal lié à la reprise des coûts de gestion / d'équipement de l'activité de police au niveau intercommunal

Mutualisation/ rationalisation :

- Mutualiser les polices communales au niveau intercommunal
- Mise en commun des éléments d'information/ statistique
- Mutualisation des coûts pour les nouvelles opérations entre les communes volontaires.



FICHES PRECONISATIONS / COMPETENCE

- I. Cadre de la fiche préconisation
- II. Les compétences à prendre ou faire évoluer
- ▶ III. Les compétences obsolètes / à resquestionner
- IV. Impacts sur le positionnement et le fonctionnement de l'intercommunalité

ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI POUR LE PUBLIC EN GRANDE DIFFICULTE (1/1)

Contexte actuel de mise en œuvre de la compétence

Intérêt communautaire actuel :

- ✓ Soutien aux démarches de programmes d'insertion
- ✓ Rapprocher l'offre et la demande en matière de recherche d'emploi
- ✓ partenariats avec des organismes dans ce domaine

➤ Bilan trajectoire passé de la CC :

- Dynamique d'emploi local qui n'est pas mise en œuvre dans le cadre de cette compétence.
- Projet de création de maisons de l'emploi sur les 4 CC (dont CCRV) non engagé sur la CCRVV



➤ Enjeux et attentes exprimés :

- Questionner la pérennité de cette compétence.
- Ne pas délaisser ces problématiques mais les intégrer dans la perspective du développement économique qui est une compétence obligatoire

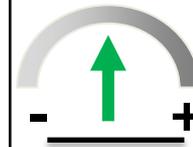
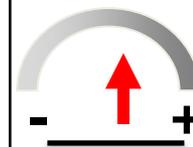


Moyens mobilisés par la CC (2014 et n-1)

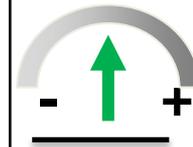
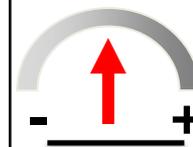
Humains :



Budget fonctionnement



Budget investissement



Objectifs d'interventions



❖ Se défaire de cette compétence et intégrer cette action dans la compétence obligatoire « développement économique »

❖ Intégrer ces problématiques dans le cadre des politiques de développement économique

Contexte actuel de mise en œuvre de la compétence

Intérêt communautaire actuel :

✓ Organisation de manifestations culturelles, sportives, associatives et touristiques intéressant l'ensemble des communes membres de la communauté de communes.

Bilan trajectoire passé de la CC :

- Salon de la Bouvine / sécurité des Fêtes votives
- Actions davantage orienté dans l'intervention de la **police intercommunale** (cf compétence *prévention et sécurité*)
- **Peu de manifestations culturelles, sportives, touristiques et associatives au niveau intercommunal**
- Intégration de la compétence plus **politique** qu'opérationnelle.



Enjeux et attentes exprimés :

- Questionner la **pérennité** de cette compétence
- Redéfinir les **statuts** afin d'intégrer ces manifestations dans de nouvelles compétences (tourisme).
- Développer des **mécanismes de solidarité financière** au niveau intercommunal pour pallier à la **disparité des animations** entre les communes et développer des manifestations d'envergure (fonds de concours ? ...)

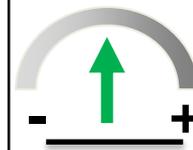
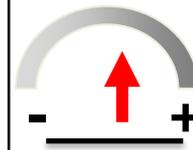


Moyens mobilisés par la CC (2014 et n-1)

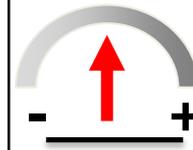
Humains :



Budget fonctionnement



Budget investissement



Objectifs d'interventions



❖ Questionner la pérennité de cette compétence

❖ Intégrer des actions éventuelles dans le cadre de nouvelles compétences (tourisme)

❖ Développer les mécanismes de solidarité intercommunale (fonds de concours, ...)

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE (1/3)

Contexte actuel de mise en œuvre de la compétence

Intérêt communautaire actuel :

- Réhabilitation des sites suite à la fermeture des décharges sauvages
- Intervention sur des sites d'IC par délib. Et lors de la réalisation du schéma d'urbanisme.
- Mise en œuvre des chemins de randonnée

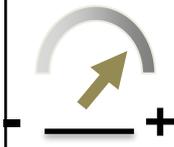
Bilan trajectoire passé de la CC :

- Sites patrimoniaux relativement bien conservés et bien entretenus : beaucoup d'actions et projets des communes membres mais peu d'action intercommunale
- Inventaire du patrimoine fait par Pays Vidourle Camargue avec un patrimoine riche et structurée insuffisamment valorisé



Enjeux et attentes exprimés :

- Intégration de la compétence « valorisation de sites patrimoniaux communaux » au sein de la compétence « tourisme » dans un axe de valorisation économique
- Valoriser le patrimoine riche et structurée et l'environnement (2 ZNIEFF) par la mise en tourisme et le développement des réseaux
- Améliorer l'accessibilité et l'accueil au public des sites
- Appuyer les dynamiques de conversion à l'agriculture biologique des exploitations en vue de préserver la biodiversité du territoire.



Moyens mobilisés par la CC (2014 et n-1)

Humains :

Pas de RH dédiée à cette compétence
Agent dédié au SIG qui s'occupe des chemins de randonnées



Budget fonctionnement

Dépenses: 25 000€ de participation au Pays (23000 € en 2013)
230 000 € à transférer en urbanisme (250 000 € en 2013)



Recettes:

-7%

Budget investissement

Pas d'investissement
•Le Pays se sert de cette compétence pour recevoir des subventions européennes
•Investissements pour la fermeture de la décharge et travaux de réhabilitation terminés.



Objectifs d'interventions



- ❖ Intégrer les actions de valorisation de sites patrimoniaux communaux dans le cadre de la compétence « tourisme » (développement économique)
- ❖ Circonscrire cette action à quelques sites communaux (cf « fiche tourisme »).
- ❖ S'appuyer sur les initiatives du Pays pour la connaissance et la valorisation des richesses environnementales



FICHES PRECONISATIONS / COMPETENCE

- I. Cadre de la fiche préconisation
- II. Les compétences à prendre ou faire évoluer
- III. Les compétences obsolètes / à resquestionner
-  **IV. Impacts sur le positionnement et le fonctionnement de l'intercommunalité**
 1. **Revue des statuts**
 2. Evolution de l'organigramme des services et impacts budgétaires annuels
 3. Synthèse des études préalables à engager en 2016



PASSER D'UNE LOGIQUE DE SUBSIDIARITÉ AUX COMMUNES À UNE INTERCOMMUNALITÉ DE PROJETS

COMPETENCE	INTERÊT COMMUNAUTAIRE
Aménagement de l'espace dont planification transport et habitat	<p>« <i>Gestion d'un SIG utilisant les cadastres numérisés de l'ensemble des communes</i> » ; « <i>Création et réalisation de zones d'activités économiques</i> » ; « <i>Elaboration d'un schéma directeur des mobilités comprenant la programmation des Pôles d'échanges multimodaux</i> » ; « <i>Elaboration d'un Plan local de l'habitat</i> » ; « <i>Participation à la démarche de Pays</i> » ; « <i>Participation à l'élaboration, modification, révision du SCOT</i> » ; « <i>Instruction et aide à l'élaboration des documents d'urbanisme et création de ZAC</i> »</p>
Développement économique dont promotion du tourisme intercommunal et commerce	<p>FONCIER, IMMOBILIER ET ANIMATION ACTEURS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Schéma de développement des infrastructures économiques dont le développement de nouvelles destinations commerciales</i> ▪ <i>Création, gestion, aménagement, requalification et entretien des zones d'activités économiques</i> <p>TOURISME :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Schéma d'organisation et de développement touristique</i> ▪ <i>Gestion d'un OTI et promotion du tourisme intercommunal</i> ▪ <i>Conseil et la première assistance aux porteurs de projet touristique</i> ▪ <i>Valorisation des itinéraires de randonnées</i> ▪ <i>Valorisation des sites patrimoniaux communaux que sont la Maison Gaston Doumergue, le Château d'Aubais, le château de Boissières, l'Oppidum de Nages, le Moulin de Carrière, les cheminées sarrasines.</i> <p>AGRICULTURE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Structuration des acteurs et valorisation de l'activité agricole en circuits courts par le contrat local d'alimentation ou vente directe</i> <p>COMMERCE:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Accompagner la redynamisation commerciale des centres bourgs</i>
Accueil des gens du voyage	<p>« <i>Création, coordination, aménagement, entretien et gestion d'aires pour les gens du voyage dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage</i> »</p>
GEMAPI	<p>« <i>L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement, et y compris les accès, d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau; la défense contre les inondations; la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines</i> »</p>



PASSER D'UNE LOGIQUE DE SUBSIDIARITÉ AUX COMMUNES À UNE INTERCOMMUNALITÉ DE PROJETS

COMPÉTENCE	INTERÊT COMMUNAUTAIRE
Protection et mise en valeur de l'environnement: élimination et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés	<i>« Collecte, élimination, traitement et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés » « Création et gestion des déchetteries »</i>
Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire	<i>« Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire , celle qui permet l'accès aux équipements et aux sites d'intérêt communautaire »</i>
Eau-assainissement individuel et collectif	ASSAINISSEMENT : <i>« Prestation de contrôle des installations étude et réalisation de tous les ouvrages, gestion des installations d'assainissement collectif»</i> EAU : <i>« Création, entretien et gestion des installations et réseaux d'eau potable en concordance avec le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) »</i>
Enfance – Jeunesse	<i>« Construire, entretenir, animer et gérer des équipements liés à l'enfance et à la petite enfance : restauration scolaire, périscolaire, centre de loisirs sans hébergement, crèches, haltes-garderies, RAM et jardins d'enfants »</i>
Prévention et sécurité	<i>« Sécurité et prévention de la délinquance dans le cadre de la mise en œuvre d'un contrat local de sécurité avec création et la participation au Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, création et gestion d'une cellule de surveillance urbaine et création et participation à la Cellule de citoyenneté. » « Mise en place d'une police intercommunale ; dépenses d'investissement et de fonctionnement nécessaires à l'exercice des différentes missions des policiers recrutés. »</i>



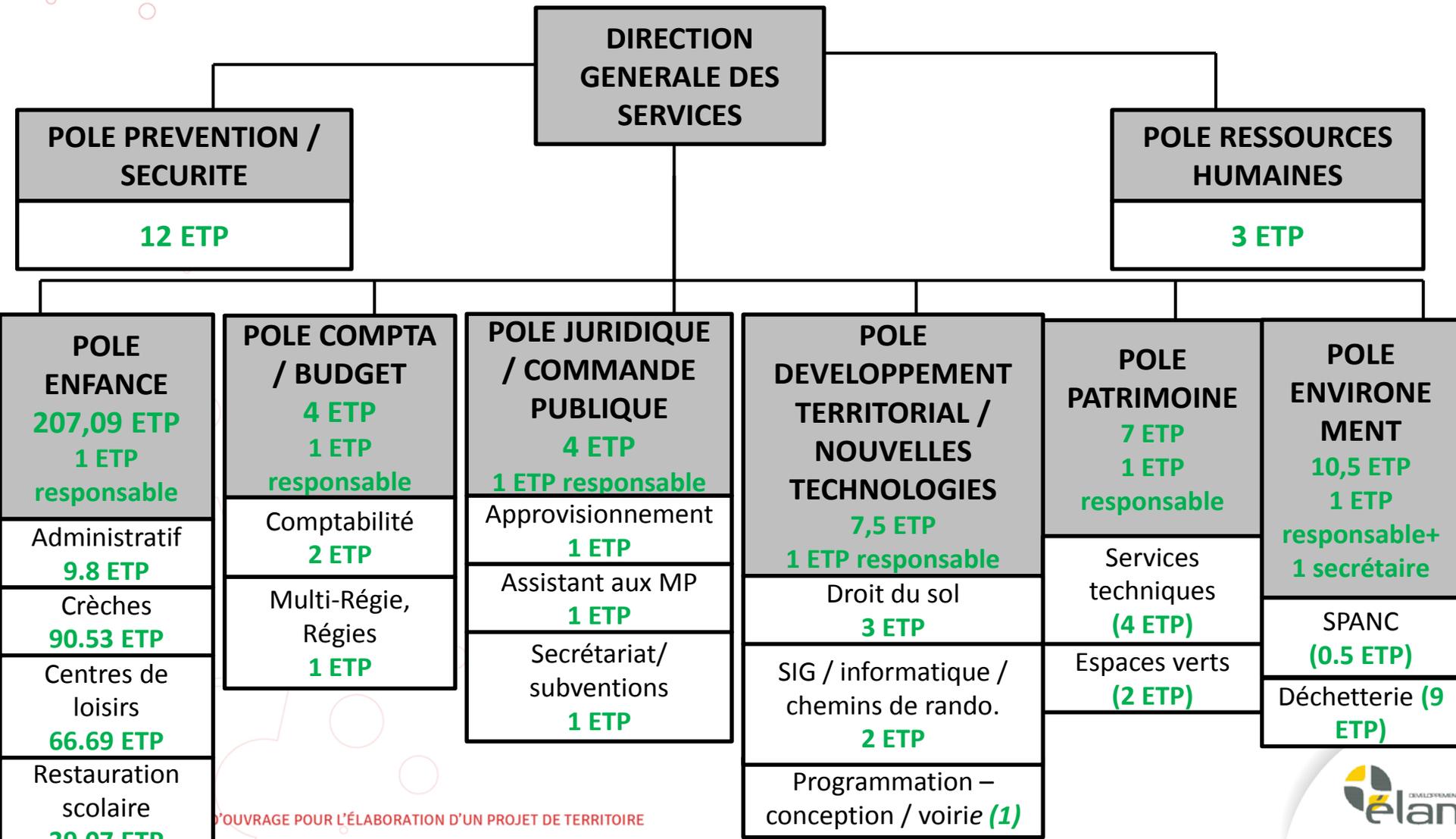
FICHES PRECONISATIONS / COMPETENCE

- I. Cadre de la fiche préconisation
- II. Les compétences à prendre ou faire évoluer
- III. Les compétences obsolètes / à resquestionner
-  IV. Impacts sur le positionnement et le fonctionnement de l'intercommunalité
 1. Revue des statuts
 - 2. Evolution de l'organigramme des services et impacts budgétaires annuels**
 3. Synthèse des études préalables à engager en 2016



UNE ORGANISATION FONCTIONNELLE DES SERVICES POUR PORTER CETTE INTERCOMMUNALITÉ DE PROJETS

FONCTIONNEMENT ACTUEL DE LA CCRVV





PROJECTION DE L'ORGANISATION FONCTIONNELLE COHERENTE AVEC LA REVUE DES COMPETENCES ASSOCIEE AUX ORIENTATIONS DU PROJET DE TERRITOIRE*

(*) sans présager de la transposition ensuite en organigramme hiérarchique (à réaliser suite audit RH)

Pôle Administration Générale

*Service ressources
humaines*

*Service juridique /
commande publique*

Pôle optimisation des ressources

*Service finances
(comptabilité / budget)*

Pôle « Prévention et Sécurité »

*1 chef de brigade et
adjoint*

Brigade 1

Brigade 2

Brigade de jour

Pôle « Enfance et Jeunesse »

Administratif

Crèches

Centres de loisirs

Restauration scolaire

Pôle « Développement territorial

*Service développement
économique*

*Service urbanisme-
Programmation /Habitat/SIG*

Service Voirie /Mobilité

Service tourisme/patrimoine

Pôle « Environnement »

*Service eau /
assainissement /
GEMAPI*

*Service gestion des
déchets*

*Services techniques et
espaces verts*

PROJECTION DES ETP ASSOCIÉS

Pôle Administration Générale

6 ETP

1 Responsable de Pôle

Service ressources humaines

2 ETP

Service juridique / commande publique

3 ETP

Pôle optimisation des ressources

3 ETP

1 Responsable de Pôle

Service finances
(comptabilité / budget/Régies)

2 ETP

Pôle « Prévention et Sécurité »

12 ETP

1 chef de brigade et adjoint (2 ETP)

Brigade 1 (4 ETP)

Brigade 2 (4 ETP)

Brigade de jour (2 ETP)

Pôle « Enfance et Jeunesse »

Administratif (?)

Crèches (?)

Centres de loisirs (?)

Restauration scolaire (?)

Pôle « Développement territorial »

11 à 13 ETP (+3,5 à 5,5 ETP)

1 responsable de Pôle

Service développement économique
2 à 3 ETP

Service urbanisme /Habitat/ SIG
6 ETP

Service Voirie /Mobilité
1 à 2 ETP

Service tourisme/patrimoine
1 ETP

Pôle « Environnement »

17,5 ETP

1 responsable de Pôle

Service eau et assainissement / GEMAPI
1,5 ETP

Service gestion des déchets
9 ETP

Services techniques et espaces verts
6 ETP



Réaffectation /réorganisation des ressources



Augmentation des ressources



Rationalisation à prévoir

UNE ORGANISATION FONCTIONNELLE DES SERVICES POUR PORTER CETTE INTERCOMMUNALITÉ DE PROJETS

INTERETS

- Organigramme fonctionnel en cohérence avec revue des compétences de l'intercommunalité.
- Schéma de référence pour mise en perspective d'une analyse RH et d'un nouvel organigramme hiérarchique avec rationalisation adéquation mission à tenir/ ETP
- Un niveau d'encadrement à la hauteur des enjeux à traiter pour chaque pôle
- Rationaliser l'organisation RH de chaque pôle/ services à partir d'une analyse objectifs/ moyens/ poste tenu → un audit RH pour un organigramme optimisé. Cibler les profils concernés

POINTS D'ALERTE

- Suppose une rationalisation et une évolution rapide des services afin de permettre une action claire et cohérente de chaque pôle.
- S'efforcer à mettre en place une véritable synergie entre les problématiques d'aménagement de l'espace et les problématiques économiques dans la perspective du nouveau projet de territoire.
- Suppose hors économies générées sur le pôle enfance et jeunesse, une mobilisation de charges de fonctionnement pour financement les ETP supplémentaires entre **200 et 250 K€ annuel**



FICHES PRECONISATIONS / COMPETENCE

- I. Cadre de la fiche préconisation
- II. Les compétences à prendre ou faire évoluer
- III. Les compétences obsolètes / à resquestionner
-  IV. Impacts sur le positionnement et le fonctionnement de l'intercommunalité
 1. Revue des statuts
 2. Evolution de l'organigramme des services et impacts budgétaires annuels
 - 3. Synthèse des études préalables à engager en 2016**



SYNTHÈSE DES ÉTUDES PRÉALABLES À ENGAGER EN 2016 POUR DÉFINITION DES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENTS EN 2017

ETUDES A LANCER EN 2016	COÛTS
schéma des mobilités dont programmation de 2 PEM	150/200 K€ HT
Etude de dimensionnement aire de covoiturage Gallargues	15K€HT
schéma de développement des infrastructures économiques dont volet nouvelles destinations commerciales	60K€HT
schéma d'organisation et de développement touristique	30K€HT
Etude technique et économique de la prise de compétence Eau et assainissement	50K€HT hors audits spécifiques techniques sur réseaux
PLH	50K€HT
TOTAL	380K€HT

- 1 Méthodologie et calendrier
- 2 Analyse des enjeux et dynamiques territoriales par la clef de lecture COMPÉTENCE
- 3 Redéfinition méthodique des compétences pour construire le projet de territoire
- 4 Fiches préconisations par compétence
- 5 Annexes**

- Annexe 1- Compte rendu du comité de lancement (12 Janvier 2015)
Cf. fichier pdf. 14-222-CR-LANCEMENT-VA

- Annexe 2-Compte rendu de l'atelier de travail (17 mars 2015)
Cf. fichier pdf. 14-222-CR-ATELIER-V0

- Annexe 3- Document de communication de démarrage de mission
Cf. fichier pdf. A4-Rhony-Vistre-Vidourle-09-02-15

- Annexe 4- Document de communication de présentation du projet
Cf. fichier pdf. A3-14-222-RVV-31-07-15

- Annexe 5- Document de communication de synthèse de mission (en cours)



C O R P O R A T E



Tel: 04.67.63.80.62
www.elandev.fr

DIRECTRICE DE PROJET:
Florence.beneteau@elandev.fr

